

Université Libre de Bruxelles

**IGEAT**

**Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire**

\*\*\*

Diplôme d'Etudes Spécialisées en Gestion de l'Environnement

## **La lutte contre la désertification**

### **De la Convention des Nations Unies aux activités des Organisations Non-Gouvernementales belges dans la région du Sahel Cas du Burkina Faso et du Niger**

Mémoire de Fin d'Etudes présenté par  
Caroline Piersotte  
en vue de l'obtention du grade académique de  
Diplômée d'Etudes Spécialisées en Gestion de l'Environnement

Année Académique : 2004-2005

Directeur : Prof. Edwin Zaccai



## **Nous tenons à remercier,**

Monsieur Edwin Zaccai, Directeur du mémoire de fin d'étude, Professeur, Président de l'IGEAT,  
ULB,  
Madame Marie-Françoise Godart, Membre du jury, Chargée de cours, Vice-présidente de l'IGEAT,  
Co-directrice d'unité,  
Monsieur Arnold Jacques de Dixmude, Membre du jury, Spécialiste en Environnement, SPF Affaires  
Etrangères, DG Coopération au Développement,  
Madame Daou Véronique Joiris, Membre du jury, Expert socio-anthropologue, Centre  
d'Anthropologie Culturelle, Institut de Sociologie, ULB,  
Monsieur Marc Pallemarts, Membre du jury, Chargé de cours en droit de l'environnement (ULB et  
VUB), Chercheur qualifié (Senior research fellow) à l'Institute of European Studies de la VUB,  
Monsieur Tom Bauler, Chercheur/Doctorant, Assistant au DES en Gestion de l'Environnement à  
l'IGEAT, ULB,  
Monsieur Christophe Brismé, responsable des projets Niger, Aquadev,  
Madame Anne Buxant, gestionnaire de programme pour le Burkina Faso, Oxfam  
Solidarité/Solidariteit,  
Monsieur Denis Dubuisson, responsable du département projets, Iles de Paix,  
Madame Catherine Limpens, coordinatrice de l'équipe permanente, Défi Belgique Afrique,  
Monsieur Eddy Timmermans, coordinateur des programmes pour l'Afrique francophone, Vétérinaires  
sans Frontières,  
Monsieur Marc Totté, géographe - hydrologue, Chargé d'étude - Consultant au Collectif d'échanges  
pour la Technologie Appropriée,  
Monsieur Geert Vanderstichele, responsable du service gestion de connaissance, Protos,  
Monsieur Willem Van Cotthem, Professeur Honoraire à l'Université de Gand, membre du Comité de  
la Science et de la Technologie de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification,  
Président de TC-Dialogue Foundation et Président du Comité de Concertation pour la Convention  
pour la Lutte contre la Désertification – Belgique,  
Monsieur Vincent Zerbo, responsable de projets au Burkina Faso, Iles de Paix,  
Mesdames Karen Mingelers, Isabelle Pluvinage et  
Messieurs Moussa Badji, Claude Croizer, Benoît Dave, Jean-Michel Decroly,  
Patrick Hollebosch, Luc Verbeke,

ainsi que toutes les autres personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire,  
par leurs conseils ou leur soutien.



## Résumé

La désertification étant une problématique multidimensionnelle, nous avons déterminé trois approches afin de cerner cette complexité dans la région du Sahel, en Afrique de l'Ouest.

Premièrement, une approche scientifique qui nous a permis de définir notre thématique. Nous avons souligné que l'intérêt mondial pour la désertification et la création de nombreux organismes internationaux datent des grandes sécheresses qui ont frappé la région du Sahel dans les années 70. Cependant, il a fallu attendre le 17 juin 1994 pour que la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (CNULD) soit adoptée. Celle-ci définit la désertification comme « *la dégradation des sols dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines* ». Dès lors, afin d'approfondir cette définition, nous avons décrit les caractéristiques de ces trois zones sèches, ainsi que les manifestations de la désertification. Celle-ci s'apparente à la dégradation des terres dans les zones sèches. Nous avons également cerné les différentes causes de la désertification et nous les avons classées en causes immédiates, sous-jacentes et fondamentales. Les causes immédiates sont le surpâturage, la mise en culture inappropriée et les prélèvements excessifs en eau et en bois. Les causes sous-jacentes sont diverses. D'une part, les techniques et les modes de gestion qui sont inadaptés. D'autre part, les variations climatiques qui accentuent la désertification lors des grandes sécheresses, mais aussi par le fait d'une répartition des pluies irrégulières et inégales dans la région du Sahel. Les causes fondamentales, quant à elles, sont plus difficiles à délimiter. Il s'agit des mouvements démographiques, de l'inadéquation de l'accès aux ressources, d'une crise économique faisant suite à un manque de ressources et à la pauvreté, du cadre institutionnel et des choix de développement. Ensuite, nous avons montré l'utilité des systèmes d'évaluation et de suivi, ainsi que les interactions entre la désertification, la biodiversité et les changements climatiques. Enfin, l'étude de ces diverses corrélations nous a permis d'avoir une vision d'ensemble de la problématique de la désertification.

Deuxièmement, nous avons développé une approche politique à travers la description de la CNULD. Ses objectifs, sa mise en œuvre, ses institutions et ses mécanismes financiers ont été exposés. Ensuite, étant donné que la pierre angulaire de cette Convention est constituée par les Programmes d'Actions Nationaux (PAN), nous avons choisi de nous concentrer sur deux pays de la région du Sahel, à savoir le Burkina Faso et le Niger. Nous avons donc étudié le contenu des PAN des gouvernements de ces deux états, pour examiner leur mise en œuvre à travers les rapports nationaux. Enfin, nous avons également présenté les limites des analyses des programmes officiels de lutte contre la désertification.

Troisièmement, un examen des projets de sept Organisations Non-Gouvernementales (ONG) belges actives au Burkina Faso et au Niger nous a permis une approche politico-pratique de la désertification. Dans cette partie nous avons développé les moyens d'actions de ces ONG pour aider ces pays sahéliens dans leur lutte contre la désertification. Mais aussi les liens possibles entre la CNULD et ces ONG. En effet, une des recommandations de la CNULD réside dans l'élaboration d'un partenariat à responsabilités partagées entre les pays développés et les pays en voie de développement.

Enfin, nous avons recoupé ces trois approches afin de faire ressortir les points d'accord et de désaccord, ainsi que les améliorations possibles en vue d'une lutte contre la désertification.

# Table des matières

<b>Résumé .....</b>	<b>5</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>6</b>
<b>Liste des sigles, acronymes et abréviations .....</b>	<b>9</b>
<b>Liste des cartes, figures et tableaux .....</b>	<b>12</b>
<b>I. Introduction générale .....</b>	<b>13</b>
A. <i>Objectifs du présent mémoire</i> .....	13
B. <i>Méthodologie</i> .....	14
<b>II. La problématique de la désertification .....</b>	<b>15</b>
A. <i>Introduction</i> .....	15
B. <i>Historique et mise en contexte</i> .....	17
C. <i>Quelles sont les zones touchées par la désertification ?</i> .....	21
1. L'aridité .....	21
2. Les zones d'aridité .....	21
D. <i>Les caractéristiques de sa manifestation</i> .....	23
E. <i>Les différentes causes de la désertification</i> .....	26
1. Les causes immédiates .....	26
a) Le surpâturage .....	26
b) La mise en culture inappropriée .....	27
c) Les prélèvements excessifs.....	29
2. Les causes sous-jacentes .....	30
a) Inadaptation des techniques et des modes de gestion .....	30
b) Sécheresses et accidents climatiques .....	32
3. Les causes fondamentales .....	34
a) Les mouvements démographiques.....	34
b) L'inadéquation de l'accès aux ressources.....	36
c) Crise économique et pauvreté.....	38
d) Cadre institutionnel et choix de développement.....	40
F. <i>Evaluation et suivi</i> .....	42
G. <i>Les interactions entre la biodiversité, les changements climatiques et la désertification</i> .....	43
1. La diversité biologique .....	43
2. Les changements climatiques.....	44
H. <i>Les conséquences</i> .....	46
I. <i>Conclusion</i> .....	47
<b>III. De la Convention internationale aux actions sur le terrain .....</b>	<b>49</b>
A. <i>Introduction</i> .....	49
B. <i>La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD)</i> .....	49
1. Sa création.....	49
2. Sa mise en œuvre aux différents niveaux.....	50
a) L'objectif de la Convention.....	50
b) Au niveau national : les Programmes d'Action Nationaux (PAN).....	51
c) Aux niveaux régional et sous-régional .....	52
d) Le Réseau de Programmes Thématiques et les Réseaux de Coopération Régionale .....	53
3. Les institutions de la Convention.....	53
a) La Conférence des Parties (CdP).....	53
b) Le Secrétariat permanent de la Convention.....	54
c) Le Comité de la Science et de la Technologie (CST).....	55
d) Le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC).....	56
4. Description des mécanismes financiers de la Convention .....	56
a) Le rôle des pays Parties .....	56
b) Le Mécanisme mondial (MM).....	57
c) Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) .....	58

d)	L'initiative TerrAfrica .....	58
e)	Conclusion .....	59
C.	<i>Les programmes d'action des gouvernements du Niger et du Burkina Faso</i> .....	60
1.	Le Programme d'Action National de la République du Niger .....	60
2.	Le troisième rapport national de la République du Niger .....	62
3.	Le Programme d'Action National du Burkina Faso .....	63
4.	Le troisième rapport national du Burkina Faso .....	65
D.	<i>Les limites des analyses des programmes officiels de lutte contre la désertification</i> .....	66
E.	Conclusion .....	71
<b>IV.</b>	<b>Comment les ONG belges s'insèrent-elles dans la lutte contre la désertification ?</b> .....	<b>73</b>
A.	Introduction .....	73
B.	<i>Qu'est-ce qu'une ONG ?</i> .....	73
C.	<i>Méthodologie du choix des ONG belges</i> .....	74
1.	Les spécificités de ces ONG .....	74
2.	Les pays où ces ONG sont actives .....	74
3.	Les projets étudiés .....	75
D.	<i>L'entretien avec ces ONG</i> .....	77
1.	Le point de vue des ONG sur les causes de la désertification .....	77
2.	Les moyens d'action des ONG .....	79
3.	Programmes des ONG et actions de lutte contre la désertification .....	82
4.	Utilisation par les ONG des sources de financement .....	85
5.	Connaissance de la Convention par les ONG .....	86
E.	Conclusion .....	88
<b>V.</b>	<b>Synthèse générale</b> .....	<b>89</b>
	<b>Bibliographie</b> .....	<b>93</b>
	<b>Annexes</b> .....	<b>101</b>
	Sites Internet utiles sur la désertification .....	101
	Fédérations belges des associations de coopération au développement .....	102
	Sites Internet des ONG belges qui ont collaboré au présent mémoire .....	102
	Tableau 1 : Choix des Organisations Non-Gouvernementales (ONG) belges travaillant en Afrique .....	103
	Tableau 2 : Détermination des régions où les ONG belges choisies ont leurs activités .....	106
	Tableau 3 : Récapitulatif des réponses des 21 ONG belges contactées .....	108
	Tableau 5 : Les causes de la désertification mentionnées dans les projets envoyés par les ONG belges .....	110
	Tableau 6 : Les moyens d'action envisagés dans les projets envoyés par les ONG belges .....	112
	Tableau 7 : Les impacts escomptés suite à la mise en œuvre des projets des ONG belges .....	115
	Figure 3 : La pluviométrie annuelle au Sahel .....	117
	Carte 1 : L'Indice d'Aridité (IA) .....	119
	Carte 2 : Les zones d'aridité dans le monde .....	121





## Liste des sigles, acronymes et abréviations

ABR : Association Belgique-Rwanda  
AGF : Agroforesterie  
AGRHYMET : Centre Régional Agro-Hydro-Météorologique, une des trois institutions du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)  
AMB : Action Micro-Barrages  
AME : Accords Multilatéraux sur l'Environnement  
Asbl : Association sans but lucratif

BD : Broederlijk Delen  
BM : Banque Mondiale, traduit en anglais par « World Bank » (WB)  
BRAO : Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest, sous l'égide de l'Union mondiale pour la nature (UICN)

CCOF : Cadre de Concertation des Organisations Haïtières  
CdP : Conférence des Parties, en anglais « Conference of Parties » (COP)  
CEDAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest, traduit en anglais par « Economic Community Of West African States » (ECOWAS)  
CES : Conservation des Eaux et des Sols  
CF : Comité de facilitation du Mécanisme mondial (MM)  
CI : Caritas International  
CILSS : Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel  
CISV : Comunità Impegno Servizio Volontariato  
CNCD : Centre National de Coopération au Développement  
CNEDD : Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable  
CNUED : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement  
CNUCLD : Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique ; traduit en anglais par « United Nations Convention to Combat Desertification in Countries Experiencing Serious Drought and/or Desertification, Particularly in Africa » (UNCCD)  
COTA : Collectif d'échanges pour la Technologie Appropriée  
CRIC : Comité de la révision de la mise en oeuvre de la Convention, traduit en anglais par « Committee for the Review of the Implementation of the Convention »  
CSA : Collectif Stratégie Alimentaire  
CSFD : Comité Scientifique Français de la Désertification  
CST : Comité de la Science et de la Technologie  
CTB : Coopération Technique Belge

DBA : Défi Belgique Afrique  
DGCD : Direction Générale de la Coopération au Développement

FAO : « Food and Agriculture Organisation of the United Nations », traduit en français par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (OAA)  
FBS : Fonds belge de Survie  
FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial, connu en anglais sous l'acronyme GEF – « Global Environment Facility »  
FIDA : Fonds International de Développement Agricole, traduit en anglais par « International Fund for Agricultural Development » (IFAD)  
FIELD : « Financial Information Engine on Land Degradation », traduit en français par le moteur de recherche d'informations financières sur la dégradation des terres

GEF : « Global Environment Facility », traduit en français par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

GEO : « Global Environment Outlook », publication de l'UNEP

GLASOD : « Global Assessment of Soil Degradation », traduit en français par l'évaluation globale de la dégradation des sols (GLASOD)

GM : « Global Mechanism, traduit en français par le Mécanisme mondial

GRNA : Gestion des Ressources Naturelles et Alimentaires

IdP : Iles de Paix

IFAD : « International Fund for Agricultural Development », traduit en français par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA)

IIDD : Institut International du Développement Durable, traduit en anglais par « International Institute for Sustainable Development » (IISD)

IIED : Institut International pour l'Environnement et le Développement

IISD : « International Institute for Sustainable Development », traduit en français par l'Institut International du Développement Durable (IIDD)

INSAH : Institut du Sahel

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

IUCN : « The World Conservation Union », traduit en français par Union mondiale pour la nature (UICN)

KBA– FONBACA : Kader vorming voor Afrikanen - Formation de cadres africains

LCD : Lutte contre la Désertification

LCD/GRN : Lutte contre la Désertification/Gestion des Ressources Naturelles

MM : Mécanisme mondial, traduit en anglais par « Global Mechanism » (GM)

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, traduit en anglais par « New Partnership for Africa's Development » (NEPAD)

n.p. : non-paginé

NU : Nations Unies, traduit en anglais par « United Nations » (UN)

OCB : Organisation Communautaire de Base

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique, traduit en anglais par « Organisation for Economic Cooperation and Development » (OECD)

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), traduit en anglais par « Millenium Development Goals » (MDG)

OMM : Organisation Météorologique Mondiale, traduit en anglais par « World Meteorological Organisation » (WMO)

ONG : Organisation Non-Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

OP : Organisation Paysanne

OSS : Observatoire du Sahara et du Sahel

PACD : Plan d'Action pour Combattre la Désertification

PAM : Programme Alimentaire Mondial, traduit en anglais par « World Food Programme » (WFP)

PAN : Programme d'Action National, traduit en anglais par « Nation Action Programme » (NAP)

PANE : Plan d'Action National pour l'Environnement

PAN/LCD : Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification

PAN-LCD/GRN : Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles

PAR : Programme d'Action Régional

PASA : Programme d'Ajustement du Secteur Agricole

PASR : Programme d'Action Sous-Régional

PIB : Produit Intérieur Brut  
PAN/LCD : Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement, traduit en anglais par « United Nations Development Programme » (UNDP)  
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement, traduit en anglais par « United Nations Environment Programme » (UNEP)

RAF : Réorganisation Agraire et Foncière  
RCR : Réseaux de Coopération Régionale, traduit en anglais par « Regional Action Programme » (RAP)  
ROSELT : Réseau d'Observatoires de Surveillance Ecologique à Long Terme. ROSELT est un programme majeur de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)  
RPT : Réseau de Programmes Thématiques, traduits en anglais par « Thematic Programme Networks » (TPN)

SADC : « Southern African Development Community », traduit en français par la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC)  
SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire  
SOSF : SOS Faim  
SPAT : Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire  
SRAT : Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire

UE : Union Européenne  
UICN : Union mondiale pour la nature, traduit en anglais par « The World Conservation Union » (IUCN)  
UN : United Nations, traduit en français par Nations Unies  
UNCCD : « United Nations Convention to Combat Desertification in Countries Experiencing Serious Drought and/or Desertification, Particularly in Africa », traduit en français par la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (CNULD)  
UNCOD : « United Nation Conference On Desertification », traduit en français par la Conférence des Nations Unies sur la Désertification  
UNDP : « United Nations Development Programme », traduit en français par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)  
UNEP : « United Nations Environment Programme », traduit en français par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)  
UNESCO : « United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization », traduit en français par l'Organisation des Nations Unies de l'Education, la Science et la Culture

VIC : Vlaamse Internationaal Centrum  
VSF : Vétérinaires sans Frontières

## Liste des cartes, figures et tableaux

<u>Carte 1</u> : L'Index d'Aridité	p.119
<u>Carte 2</u> : Les zones d'aridité dans le monde	p.121
<u>Carte 3</u> : Sévérité de la dégradation des sols en Afrique	p.25
<u>Carte 4</u> : Les régions susceptibles d'être des zones sèches en Afrique	p.25
<u>Carte 5</u> : Sahel - Carte des zones climatiques	p.33
<u>Carte 6</u> : Carte de l'Afrique de l'Ouest et pays limitrophes	p.75
<u>Figure 1</u> : Les terres du globe par zones d'aridité	p.22
<u>Figure 2</u> : Les facteurs qui causent la dégradation des sols et leurs interactions	p.46
<u>Figure 3</u> : La pluviométrie annuelle au Sahel	p.117
<u>Tableau 1</u> : Choix des Organisations Non-Gouvernementales (ONG) belges travaillant en Afrique	p.103
<u>Tableau 2</u> : Détermination des régions où les ONG belges choisies ont leurs activités	p.106
<u>Tableau 3</u> : Récapitulatif des réponses des 21 ONG belges contactées	p.108
<u>Tableau 4</u> : Liste des projets envoyés par les ONG belges	pp.76-77
<u>Tableau 5</u> : Les causes de la désertification mentionnées dans les projets envoyés par les ONG belges	p.110
<u>Tableau 6</u> : Les moyens d'action envisagés dans les projets envoyés par les ONG belges	p.112
<u>Tableau 7</u> : Les impacts escomptés suite à la mise en œuvre des projets des ONG belges	p.115

# I. Introduction générale

## A. Objectifs du présent mémoire

L'intérêt porté à la lutte contre la désertification s'intègre dans la continuité des enseignements dispensés à l'Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire de l'Université Libre de Bruxelles, dans le cadre du Diplôme d'Etudes Spécialisées en Gestion de l'Environnement. De plus, nous avons eu l'opportunité de travailler à la Coopération Technique Belge (CTB)<sup>1</sup> en tant que « Collaboratrice Recrutement et Sélection ». Cet emploi concernait la gestion administrative des postes vacants et les sélections qui en découlent. Même si la fonction était sans lien direct avec le sujet du mémoire, l'introduction dans ce milieu ne fit que renforcer notre intérêt pour la coopération au développement.

A travers ce mémoire, nous cherchons, d'une part, à améliorer notre connaissance des problématiques environnementales et de leurs interactions et, d'autre part, à élargir notre représentation de l'environnement aux pays du Sud, et plus particulièrement dans la région du Sahel en Afrique de l'Ouest. En effet, bien que novices dans le domaine de la coopération au développement, nous avons pu mieux intégrer les relations entre l'homme et son environnement dans ces régions ainsi que les enjeux planétaires qui les influencent, et ce en se basant sur un thème qui nous interpelle : la désertification.

Néanmoins, la compréhension des modes de fonctionnement des populations d'Afrique de l'Ouest et des influences occidentales dans ces pays représente une tâche longue et ardue qui pourrait faire l'objet de nombreuses autres recherches, voire d'un cursus à part entière. De même, la désertification, en tant que telle, est un sujet complexe qui dépend de nombreuses imbrications : la gestion durable de l'environnement, la coopération au développement, les relations économiques et politiques, la socio-anthropologie, le cadre juridique et institutionnel, etc. Elle relève également d'interactions multiples entre différents partenaires, notamment : les pouvoirs publics, les scientifiques, les Organisations Non-Gouvernementales (ONG), les communautés villageoises et autres acteurs économiques et sociaux. Nous avons tenté de les comprendre au mieux.

Nous trouvant dans l'impossibilité de nous rendre dans la région du Sahel, et étant encouragés par notre activité professionnelle, nous avons choisi d'étudier les possibilités d'action des ONG belges. Leurs expériences nous ont apporté un regard différent sur la lutte contre la désertification. Par ailleurs, il est important de souligner que le débat ne porte ici, ni sur l'existence de la coopération au développement, ni sur son impact sur le fonctionnement mondial.

Ce mémoire est étroitement lié à la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (CNULD)<sup>2</sup>. Cette convention est un des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) né lors du deuxième Sommet de la Terre, qui s'est tenu à Rio de Janeiro, en 1992, sous l'égide des Nations Unies. Toutefois, la majeure partie du présent travail consiste en un essai de compréhension des caractéristiques, des mécanismes, des causes, des conséquences dudit phénomène de désertification et des possibilités d'actions qui y répondent. Nous aurions souhaité analyser plus en profondeur ces moyens d'actions, notamment par le biais d'une plus grande exhaustivité des activités

---

<sup>1</sup> La Coopération Technique Belge (CTB) est l'agence d'exécution de la coopération belge au développement. Son principal commanditaire est l'Etat belge, via la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD). Elle peut aussi exécuter d'autres tâches de services publics et mettre en œuvre des projets pour le compte de bailleurs de fonds internationaux (CTB (a)).

<sup>2</sup> Remarquons que dans la littérature, la dénomination de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique est raccourcie en Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD). Par souci de lisibilité, nous en utiliserons la version plus courte dans ce mémoire.

des ONG de développement belges. Toutefois, cela n'a pas été possible étant donné la disponibilité limitée des responsables de projets, leur connaissance très faible de l'existence de la Convention et le nombre réduit de projets d'ONG se concentrant dans ce domaine.

L'objectif du présent mémoire est de présenter trois volets de la problématique, à savoir :

- ✓ La définition de la désertification : ses caractéristiques géographiques et son ampleur, ses causes directes et indirectes, ainsi que ses conséquences ;
- ✓ Une description de la Convention internationale régissant ce domaine, des programmes d'actions de deux gouvernements sahéliens, à savoir le Burkina Faso et le Niger, ainsi que les limites de quelques actions sur le terrain ;
- ✓ La présentation d'ONG et de leurs projets s'insérant dans la lutte contre la désertification.

Par ce mémoire, nous tâcherons de recouper ces informations afin d'en cerner l'efficacité, les obstacles et les améliorations possibles.

## ***B. Méthodologie***

Lors de l'élaboration de ce mémoire, la méthode utilisée a été la suivante.

Nous nous sommes tout d'abord concentrés sur la lecture attentive d'ouvrages spécifiques provenant de diverses bibliothèques<sup>3</sup> et de documents ou livres venant de particuliers. Nous avons également consulté des articles scientifiques concernant la coopération au développement, le fonctionnement des ONG et la désertification, mais aussi des textes tels que l'Agenda 21 et la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD) et divers documents s'y rapportant.

Parallèlement, nous avons analysé la base de données virtuelles et les annuaires d'Acodex et de Coprogram<sup>4</sup>. Cela nous a permis de déterminer quelles ONG belges pourraient avoir des activités en relation avec notre sujet et de cibler dans quels pays ou régions leurs actions seraient menées. Nous nous sommes donc entretenus avec leurs experts et responsables de projets afin de déterminer leurs implications et leurs actions dans la lutte contre la désertification, ainsi que leur connaissance de la Convention. Nous tenons à souligner que ce constat ne peut être exhaustif puisqu'il dépend de l'inscription de ces ONG dans ces annuaires et que notre choix a été déterminé par la façon dont l'ONG se catégorise elle-même<sup>5</sup>. Suite à une analyse préalable<sup>6</sup>, nous nous sommes concentrés sur la région du Sahel.

De plus, pour ce mémoire, nous avons rencontré deux intervenants supplémentaires. Il s'agit de Monsieur Marc Totté<sup>7</sup> et du Docteur Willem Van Cotthem<sup>8</sup>. Leur expertise a contribué à l'élaboration de ce travail.

Enfin, nous avons réalisé la synthèse et la critique des sources évoquées dans ce présent mémoire.

---

<sup>3</sup> Telles que la Bibliothèque des Sciences Humaines et la Bibliothèque des Sciences et Techniques de l'ULB ainsi que ses périodiques électroniques, les centres de documentation des ONG Iles de Paix et COTA, Collectif d'échanges pour la Technologie Appropriée.

<sup>4</sup> Acodex et Coprogram sont les deux fédérations belges des associations de coopération au développement (ACODEV (a)).

<sup>5</sup> Le chapitre IV et les annexes en donne une explication plus approfondie.

<sup>6</sup> La méthodologie choisie et l'essentiel des questions posées lors de l'entretien sont exposés au chapitre IV.

<sup>7</sup> Marc Totté est géographe - hydrologue, Chargé d'études – Consultant pour le Collectif d'échanges pour la Technologie Appropriée (COTA).

<sup>8</sup> Le Docteur Willem Van Cotthem est Professeur Honoraire à l'Université de Gand, membre du Comité de la Science et de la Technologie (CST) de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (CNULD), Président de TC-Dialogue Foundation et Président du Comité de Concertation pour la Convention pour la Lutte contre la Désertification - Belgique.

## II. La problématique de la désertification

### A. Introduction

Afin de mieux cerner la problématique de la désertification, il nous a tout d'abord paru essentiel de la définir. De nombreuses sources relatent la définition donnée par la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (CNULD) adoptée en 1994. La convention stipule que : « *la désertification est la dégradation de la terre dans les zones arides, semi-arides et semi-humides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines* » (UNCCD, 1994 : 4).

La CNULD dispose d'un site Internet qui vulgarise les différents termes utilisés dans la définition. Il y est, entre autres, expliqué le problème de la désertification dans les zones arides. Celui-ci n'a pas cessé de s'aggraver au cours des vingt dernières années. Par le passé, ces terres arides se régénéraient naturellement après de longues périodes sèches. Dans les conditions actuelles, les terres arides, si elles ne sont pas gérées de manière durable, tendent à perdre rapidement leur productivité biologique et économique. Aujourd'hui, les terres arides de tous les continents sont dégradées par la surexploitation des sols, le surpâturage, le déboisement et les mauvaises pratiques en matière d'irrigation. Ce type de dégradation est généralement dû aux pressions économiques et sociales, aux mécanismes du commerce international, aux lois nationales et à des coutumes inadéquates en matière de gestion des terres, mais aussi à la guerre, à la sécheresse et au manque de connaissances. Par conséquent, lorsque les ressources en vivres et en eau sont menacées, la population elle-même en pâtit. Dans le pire des cas, elle est frappée par la famine, les migrations massives et les énormes pertes économiques. De ce fait, la désertification est avant tout un problème de développement durable. Elle concerne autant le bien-être des populations que la protection de l'environnement. Ainsi, toute une série de problématiques économiques et sociales telles que la sécurité alimentaire, les migrations, les régimes fonciers et la stabilité politique sont étroitement liées à la dégradation des terres, au même titre que d'autres questions environnementales, telles que les changements climatiques, la diminution de la biodiversité et les ressources en eau douce (UNCCD (b)).

D'autre part, le site Internet de la CNULD donne également quelques faits chiffrés qui sont très souvent présentés par les autres organismes internationaux sous l'égide des Nations Unies<sup>9</sup>, mais aussi par l'Union Européenne ou par d'autres organismes scientifiques<sup>10</sup>. Enfin, nous retrouvons ces mêmes données dans les différents médias destinés au grand public. En effet, chaque 17 juin est proclamé la « Journée Mondiale des Nations Unies sur la Lutte contre la désertification et la sécheresse ». C'est l'occasion de soulever ce sujet et de l'accompagner de quelques données chiffrées. Toutefois, cette année, les articles sur ce sujet n'ont pas été abondants, malgré les menaces de sécheresse, de famine et d'invasion des criquets pèlerins au Niger. Lorsqu'on évoque le thème de la désertification, quelques chiffres réapparaissent fréquemment :

- ✓ 70% des terres arides dans le monde sont touchées par la désertification ;
  - ✓ 10 millions d'hectares de terres arables se dégradent tous les ans ;
  - ✓ 130 millions d'hectares sont aujourd'hui gravement touchés dont 70 millions d'hectares en Afrique ;
  - ✓ un tiers de la superficie des terres émergées du globe, soit 4 milliards d'hectares, est menacé par la désertification ;
  - ✓ plus de 250 millions de personnes sont directement affectés par ce problème.
- (CSFD (a) et UNESCO (b)).

---

<sup>9</sup> Tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), l'Organisation des Nations Unies de l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour Développement (PNUD), etc.

<sup>10</sup> Tels que, par exemple, le Comité Scientifique Français de la Désertification (CSFD) ou l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), etc.

Une telle présentation de ces chiffres permet difficilement d'établir ce qui se cache derrière les termes utilisés. En effet, qu'entend-on par « 70% des terres arides » ? Comment les agences internationales ont-elles pu effectuer de tels calculs alors qu'il n'existe pas d'indicateurs validés pour mesurer la désertification et que la précision de la définition même de ce terme n'est pas encore acquise ? De plus, il n'existe pas qu'un seul type d'aridité. Cela est-il pris en compte ? Ne parle-t-on pas ici plutôt de terres sèches ? Lorsque « les terres arables se dégradent », s'agit-il des terres des zones arides, semi-arides et sub-humides sèches, soit les trois zones communément admises comme cadre géographique de la désertification ? Les « terres émergées du globe » font-elles automatiquement partie du cadre géographique précité ? Quel sens doit être donné à « gravement touché » ? La sécheresse est-elle la cause unique de la désertification ? La liste de ces questions pourrait encore être longue. De ce fait, ces données chiffrées soulignent l'ampleur du problème, mais sont imprécises par rapport à la réalité. Dans ce chapitre, il ne s'agira pas de vérifier la validité des données énoncées ci-dessus, mais plutôt de cerner la manifestation de la désertification, ses causes directes, sous-jacentes et ses conséquences.

Remarquons que le site Internet de la CNULD souligne qu'il ne faut pas se méprendre sur le terme même de la désertification. Celle-ci ne s'applique pas à l'expansion des déserts existants. En effet, une confusion sur la désertification est ancrée dans le sens commun. Il est facile de s'imaginer qu'il s'agit d'une mer de sable qui engloutit d'importantes superficies de terres arables, des villages entiers et leurs récoltes. Or, la dune de sable en progression est une fausse idée de la désertification, « même si on trouve de telles dunes de façon très localisée dans certaines parties de l'Afrique du Nord, en Mauritanie et au Soudan » (SMITH & KOALA 1999 : n.p.), il n'est aucunement question de traiter ce sujet ici. « La théorie de l'extension des déserts, défendue notamment par Lamprey (1975) qui chiffre l'avancée du Sahara à 5,5 km par an est rejetée par l'ensemble de la communauté scientifique. Diverses études ont montré, de manière concluante, qu'il n'y avait pas d'avancée significative des déserts » (Warren & Agnew (1988) in CORNET, 2001 : 4). Des études récentes, basées sur l'observation spatiale, montrent plutôt un déplacement de la frontière désertique, qui avance « lors de faibles précipitations pour reculer lorsque la pluviosité augmente » (TOULMIN, 1998 : 67 et Tucker & al. (1991) in CORNET, 2001 : 4). La désertification envisagée dans ces pages diffère donc de l'« avancée » du désert<sup>11</sup> et concerne essentiellement la région du Sahel où vivent de nombreux peuples africains. Ce phénomène est « un processus complexe de dégradation invasive rayonnant à partir de centres d'utilisation non durables des terres. » (SMITH & KOALA 1999 : n.p.). De la sorte, « la désertification se manifeste par plaques : elle est plus ponctuelle que linéaire » (MABUTT & FLORET, 1983 : 148).

---

<sup>11</sup> Désert : [...] ♦ 1. Tout lieu inhabité [...] 2. Région très peu habitée dont les précipitations sont inférieures à l'évaporation [...]. *Avancée du désert.* => désertification. « Au sujet de l'avancée du désert [il] se demande si un jour, la République [...] ne sera pas dévorée par les sables » [...] (ROBERT, 2000b : 688b).



## B. Historique et mise en contexte

Il existe dans la littérature une grande variété de définitions qui tentent, chacune à leur manière, de cerner au mieux le phénomène de « désertification ». Ce mot présente un dilemme conceptuel et descriptif aux chercheurs et aux organismes. Chacun ayant mis l'accent sur des aspects et des perspectives reliées à sa discipline, par exemple scientifique ou politique, le terme est sujet à des acceptions et des intérêts différents. Il en résulte une grande diversité de définitions contradictoires, confuses ou déformées sur la nature du phénomène. « *La variété de définitions utilisées pour le terme désertification et l'extension de l'espace géographique couvert sont probablement des tentatives de mobilisation de moyens supplémentaires pour la lutte contre la désertification. Malheureusement, cet élargissement du concept en a érodé le sens et aboutit à des résultats contraires* » (CORNET, 2001 : 1). Effectivement, selon la définition admise, les actions entreprises peuvent être différentes. En outre, cette abondance de définitions peut cacher l'imprécision du concept dû à sa complexité.

Parmi ces contradictions, nous pouvons souligner que, dans certains cas, ce phénomène est considéré comme un processus évolutif et, dans d'autres, comme un état définitif du milieu. Dans le même ordre d'idées, les divergences portent sur la réversibilité ou l'irréversibilité du processus. D'autres contradictions, sont axées sur le rôle plus ou moins grand de l'homme et/ou des conditions climatiques.

La troisième grande sécheresse survenue au début des années 70 et associée aux « Dust Bowls » (bols de poussières) des années 1930, 50 et 70, dans les Grandes Plaines des Etats-Unis a provoqué une discussion animée : « *Le débat a produit quelques nouvelles connaissances, a suscité l'engagement de combattre le phénomène, mais il a également donné naissance à un certain nombre de mythes, qui se sont développés à tel point que certains s'interrogent sur l'existence même de la désertification.* » (SMITH & KOALA 1999 : n.p.). Ainsi, l'impression qu'il s'agissait d'un problème urgent semblerait être associée à sa projection sur la scène internationale et l'ampleur que les Nations Unies lui ont donnée. A ce propos, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), dans les années 70, a donné une très grande portée au phénomène et ce, malgré un manque de données scientifiques et de nombreux doutes qui ont pesé sur la théorie de l'avancée des déserts<sup>12</sup> (THOMAS & MIDDLETON, 1994 : 66). Monique Mainguet<sup>13</sup> souligne cette période comme étant celle d'une mauvaise perception du problème : « *la croyance que le concept de la désertification était unique et mondial, qu'il pouvait être résolu universellement grâce à l'imagerie satellite qui remplacerait des études et observations approfondies aux quatre coins de la planète et que la désertification et la famine étaient directement liées, ont fait penser que ce problème devait être résolu immédiatement* »<sup>14</sup> (MAINGUET, 1994 : 8). Toutefois, des indices historiques et archéologiques laissent à penser que la désertification se manifestait déjà il y a plusieurs siècles. D'autres datent son apparition au néolithique (THOMAS & MIDDLETON, 1994 : 17 ; SMITH & KOALA 1999 : n.p. et MAINGUET, 1999 : 154). C'est probablement la raison pour laquelle, à l'heure actuelle, il n'est pas rare d'avoir recours à des méthodes de culture traditionnelles pour combattre la désertification.

Le premier usage scientifique du mot désertification a été fait par Louis Lavauden<sup>15</sup>, en 1927, dans un article intitulé « Les forêts du Sahara » où il y décrit l'extrême appauvrissement de la couverture végétale en désignant l'homme comme responsable : « *c'est que dans toute la zone dont nous venons de parler, la désertification, si j'ose dire, est purement artificielle. Elle est uniquement le fait de l'homme. Elle est, d'ailleurs relativement récente, et peut encore être combattue et enravée par*

---

<sup>12</sup> C'est nous qui traduisons.

<sup>13</sup> Monique MAINGUET est Docteur des Lettres Géographie/Environnement de la Sorbonne à Paris et Professeur à l'Université de Reims, Champagne-Ardenne, à la division Laboratoire de Géographie Zonale pour le Développement (UNCCD (a)).

<sup>14</sup> C'est nous qui traduisons.

<sup>15</sup> Louis LAVAUDEN (1881-1935) était un forestier, zoologiste et explorateur français (IRD (a)).

*des moyens humains forts simples* » (Lavauden in TOOLMIN, 1998 : 66). Selon Camilla Toulmin<sup>16</sup>, c'est à partir de cette époque que l'on a commencé à croire, à tort, que le désert du Sahara gagnait du terrain sur les terres les mieux irriguées du Sahel et de la savane d'Afrique Occidentale (TOULMIN, 1998 : 66).

Une vingtaine d'années plus tard, en 1948, Fairfield Osborn<sup>17</sup> dans son ouvrage « Our Plundered Planet<sup>18</sup> » a dénoncé la détérioration des ressources naturelles de la planète par l'action des hommes de plus en plus nombreux (CORNET, 2001 : 2). A la même période, André Aubréville<sup>19</sup> a observé, en 1949, que : « *ce sont des vrais déserts qui naissent aujourd'hui sous nos yeux, dans des pays où il tombe annuellement de 700 à plus de 1500 mm de pluie* » (MAINGUET, 1994 : 6). Cette époque correspond à une prise de conscience des actions anthropiques désignées comme responsables d'une érosion accélérée et presque irréversible du sol (MAINGUET, 1994 : 7).

Par la suite, l'intérêt pour le monde tropical a amené l'UNESCO (« United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization ») à lancer son programme de recherche sur les zones arides dans les années 50. Cela déboucha, dix ans plus tard, sur trente volumes scientifiques et techniques rédigés grâce à la collaboration de deux cents instituts de recherche. En 1962, le livre « *Le Printemps Silencieux* » de Rachel Carson<sup>20</sup> a mis en évidence les problèmes de pollution et de dommages à l'environnement. Ce livre a révélé au grand public les liens entre la pollution agrochimique et la dégradation de la nature sous l'effet de l'activité humaine. Dix ans plus tard, le Club de Rome a publié, en 1972, ses réflexions sur « *Les limites de la Croissance* ». Il y a démontré les effets dévastateurs de l'agriculture sur l'environnement lorsque la priorité est donnée à l'efficacité économique (MAINGUET, 1998 : 19-20).

Lors de la troisième grande sécheresse au Sahel<sup>21</sup>, de 1968 à 1970, les pays de la côte atlantique jusqu'à la Corne Est de l'Afrique ont été touchés et une grave famine s'en est suivie. Durant cette période, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain a été organisée à Stockholm (1972). Elle a établi vingt-six principes essentiels<sup>22</sup> qui portent sur la protection de l'environnement et la gestion efficace des ressources naturelles. Corrélativement, l'Office des Nations-Unies pour le Sahel (l'UNSO, Bureau de Lutte contre la Désertification et la Sécheresse<sup>23</sup>) a été créé.

Au niveau de la région sahélienne, les gouvernements et les communautés internationales ont formé le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse (CILSS) et le Club du Sahel, afin, d'une part, de mobiliser les dons de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et, d'autre part, de coordonner l'assistance dans les pays subissant la sécheresse (MAINGUET, 1998, 21). Cet organisme de coordination s'est ensuite engagé dans des réflexions

---

<sup>16</sup> Camilla TOULMIN est Directrice du « Drylands Programme » de l'IIED (Institut International pour l'Environnement et le Développement) (TOULMIN, 1998 : 66).

<sup>17</sup> Fairfield OSBORN (1887-1968) était président de la « New York Zoological Society » et président de la « Conservation Foundation ». Il est l'auteur de « *Our Plundered Planet* » (1948) (ECOFUTURE (a)).

<sup>18</sup> Littéralement, « *Notre planète pillée* ».

<sup>19</sup> André AUBREVILLE (1897-1982) était un botaniste français. Il est l'auteur de « *Climats, forêts et désertification de l'Afrique Tropicale* » (1949) (ACADEMIE DES SCIENCES (a)).

<sup>20</sup> Rachel CARSON (1907-1964) était une biologiste américaine. Elle est l'auteur de « *Silent Spring* » (1962), en français « *Le printemps Silencieux* » (ENCYCLOPEDIE AGRORA (a)).

<sup>21</sup> Sahel : [...] ♦ Zone semi-aride d'Afrique tropicale faisant la transition entre le Sahara et la savane (l'Afrique humide). Le Sahel subsaharien est caractérisé par une pluviométrie [annuelle] comprise entre 400 et 600 mm, qui permet la culture du mil sans irrigation, donc la vie sédentaire en dehors des oasis, ainsi que l'élevage de bovins. Cette longue bande qui s'étend de l'Atlantique à la Mer Rouge est très sensible aux variations atmosphériques. Ses limites varient selon l'importance des précipitations annuelles. [...] → Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Soudan, Tchad, Ethiopie ; [...]. Les îles du Cap Vert, situées à peu de distance des côtes africaines subissent le climat sahélien plusieurs mois de l'année. [...]. (ROBERT, 2000a : 1830b).

<sup>22</sup> Nous ne développerons pas ces principes dans le cadre de ce mémoire.

<sup>23</sup> L'UNSO porte aujourd'hui le nom d'« UNDP's Drylands Development Centre », pour rappel le sigle UNDP représente « United Nations Development Programme », traduit en français par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (UNDP (a)).

prospectives centrées sur la prise en compte des questions environnementales dans les processus de développement des pays membres.

En 1973-1974, la sécheresse a frappé à nouveau le Sahel. Trois ans plus tard, en 1977, la Conférence des Nations Unies sur la Désertification a été organisée à Nairobi (UNCOD – « United Nation Conference On Desertification »). L'Assemblée Générale a adopté, à cet égard, un plan d'action articulé autour de 28 recommandations (PACD – Plan d'Action pour Combattre la Désertification). Elle a détaillé les actions à entreprendre au niveau national, régional et mondial et a confié sa mise en œuvre, ainsi que son suivi, au nouvel organisme créé à Nairobi : le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE/UNEP - « United Nations Environment Program »). Selon Camilla Toulmin, dans la plupart des cas, il s'agit de listes de projets plutôt que de stratégies cohérentes de gestion des zones arides. De plus, aucun de ces plans d'action n'a bénéficié d'un soutien financier d'organismes donateurs ou des pouvoirs publics des pays concernés (TOULMIN, 1998 : 66). Dans sa résolution 7, le PACD a défini la désertification comme « *la diminution ou la destruction du potentiel biologique de la terre et peut à terme mener à l'apparition de conditions désertiques* ». Cette détérioration étendue des écosystèmes diminue ou détruit le potentiel biologique, entre autres, pour la production animale et végétale, alors que l'augmentation de la productivité est nécessaire pour soutenir la croissance de la population. Lors de cette conférence, le terme de la désertification a pris tout son sens (MAINGUET, 1998 : 21). Selon Antoine Cornet, il s'en est suivi « *une phase de mobilisation internationale au niveau de la recherche, de la mise en place de crédits internationaux, et d'actions sur le terrain, notamment de reboisement* » (CORNET, 2001 : 2-3). Néanmoins, « *une certaine confusion quant à la définition du terme n'a fait que renforcer la réticence des donateurs à s'engager dans l'approche proposée par le PNUE* » (TOULMIN, 1998 : 66). Pierre Rognon, journaliste pour *Le Monde Diplomatique*, ajoute que : « *leurs efforts n'ont abouti qu'à des propositions dispersées, irréalistes et sans évaluation financière. Mais le plus grave a été la prolifération d'organismes internationaux et de bureaux d'études en relation avec le PACD et la multiplication des réunions de coordination, des expertises, des recommandations et des rapports qui ont absorbé l'essentiel des crédits aux dépens de la lutte effective* » (ROGNON, 2000 : 21).

L'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) s'est penchée à son tour sur les relations entre les variations climatiques et la dégradation des terres. Parallèlement, de 1983 à 1984, une nouvelle de sécheresse s'est abattue sur les pays du Sahel et du Sahara. Les Nations Unies ont pensé alors que l'irréversibilité<sup>24</sup> était acquise. (MAINGUET, 1998 : 21). D'après Le Floch (1996), la notion de « seuil d'irréversibilité » permet une différenciation entre deux représentations. La première considère le processus comme réversible, ce qui inclut différents degrés de dégradation. L'autre souligne son irréversibilité, ce qui se traduit par des terres définitivement stériles, et porte sur un phénomène peu fréquent sur le globe. « *La désertification, liée à la perte de productivité totale et de résilience<sup>25</sup>, n'est pas un phénomène soudain, au contraire, elle apparaît au terme d'un processus évolutif, certes marqué par différents seuils. C'est le processus insidieux de la dégradation des terres qui conduit à une désertification irréversible* » (Le Floch (1996) in CORNET, 2001 : 5). A l'instigation de la France, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) a alors été créé pour « observer » les progrès de la désertification. Cet institut, « *avec des moyens financiers très inférieurs, a concentré un maximum de crédits sur l'observation aux dépens des programmes de lutte contre les dégradations* » (ROGNON, 2000 : 21).

En 1991, un rapport du PNUE a reconnu l'échec de ses actions en constatant que les surfaces affectées par la désertification étaient en augmentation (ROGNON, 2000 : 21). En outre, conscient de l'accroissement des définitions du terme désertification et des nombreuses divergences sur ce terme, le PNUE a réuni un groupe pour une Evaluation Globale de la Désertification. Il a proposé la définition

---

<sup>24</sup> Par irréversibilité, l'auteur entend ici, le degré ultime de dégradation qui doit être considéré comme le fondement du mot désertification, « *l'irréversibilité est définie à partir de l'échelle humaine d'une génération si la génération qui détruit n'est pas capable de réhabiliter, pour des raisons économiques et/ou techniques et/ou volonté politique.* » (MAINGUET, 1998 : 22).

<sup>25</sup> La résilience est la capacité des terres à récupérer leurs caractéristiques après une perturbation (CORNET, 2001 : 5).

suivante : « *la désertification est la dégradation des terres dans les écosystèmes arides, semi-arides et sub-humides secs, résultant essentiellement de l'impact d'actions humaines adverses* ».

Cependant, cette définition n'a été que partiellement adoptée par le Sommet « Planète Terre », en 1992, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), à Rio de Janeiro (MAINGUET, 1998 : 21). L'Agenda 21, programme d'action élaboré lors de ce sommet, donne déjà une définition de la désertification<sup>26</sup> : « *la désertification est la dégradation des sols dans les zones arides, semi-arides et sèches sub-humides par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines* » (UN, 1992). La définition adoptée lors de l'Agenda 21 correspond à celle qui figure à l'Article 1(a) de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD) : « *l'expression désertification désigne la dégradation des sols dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines* » (UN (a) et UNCCD, 1994 : 4-5).

Cette définition, dans le prolongement de celle de 1977, admet que la dégradation des terres est un phénomène continu qui conduit à la réduction du potentiel de ressources. La principale différence observée entre ces deux définitions réside en ce que la seconde diminue la responsabilité humaine, « *cela néglige la différenciation en degrés de sévérité de la dégradation, sa réversibilité qui en outre est le facteur essentiel, mais aussi l'hétérogénéité de la désertification, tant dans ses causes, ses mécanismes que ses conséquences* » (MAINGUET, 1998, 22). Cependant, Camilla Toulmin ajoute que cette définition est issue d'un consensus entre une centaine de définitions. Les principales divergences portent, d'une part, sur la responsabilité imputée soit à l'homme, soit au climat pour la dégradation des terres, et d'autre part, sur les limites quant aux possibilités de renverser ce processus. La CNULD reconnaît l'interdépendance des effets climatiques et des effets liés aux activités humaines (TOULMIN, 1998 : 66). Dans son texte officiel, la Convention note que « *la désertification est causée par des interactions complexes entre facteurs physiques, biologiques, politiques, sociaux, culturels et économiques* » (UNCCD, 1994 : 2). Dans les points suivants, nous tâcherons de cerner ces différentes corrélations qui rendent la définition de la désertification si complexe.

---

<sup>26</sup> Cette définition est développée dans le chapitre 12 de la section II, portant sur la « *Gestion des écosystèmes fragiles : lutte contre la désertification et la sécheresse* » (UN, 1992).

## C. Quelles sont les zones touchées par la désertification ?

Avant de nous plonger dans les caractéristiques, les causes et les conséquences de la désertification, nous allons définir les **zones bioclimatiques** faisant partie des zones sèches (« drylands »), c'est-à-dire les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches. En effet, un consensus s'est établi pour considérer que la désertification concerne ces trois zones. Par conséquent, les zones hyper-arides et la dégradation des terres en zones humides ne seront pas prises en compte<sup>27</sup>. La détermination de ces différentes zones dépend de l'aridité.

### 1. L'aridité

L'**aridité** peut être définie de différentes façons, mais, le plus simplement, elle représente un manque d'humidité global dans des conditions climatiques moyennes, causé par une des quatre situations climatiques. Ces différentes situations peuvent interagir dans le cas des zones sèches. Il s'agit de :

- ✓ la *stabilité atmosphérique*, où, notamment dans les régions tropicales et subtropicales, l'affaissement de l'anticyclone<sup>28</sup> se traduit par des zones d'air stable, manquant d'humidité ;
- ✓ la *continentalité*, où la distance des océans prévient la pénétration de vents chargés d'humidité à l'intérieur des terres ;
- ✓ la *topographie*, où les barrières de montagnes génèrent des zones d'ombre pluviométrique ;
- ✓ les *courants océaniques froids*, qui contribuent aux zones de désert littoral en réduisant l'évaporation à la surface de la mer (UNEP, 1997 : 5)<sup>29</sup>.

L'aridité varie en intensité selon les endroits. De ce fait, il existe différentes zones d'aridité. Leur délimitation est basée sur le rapport entre le total annuel des précipitations (P) et la valeur annuelle de l'évapotranspiration<sup>30</sup> potentielle (ETP), qui génère un index de déficit d'humidité, appelé **Indice d'Aridité** (IA). Cet indice est dérivé de la carte des surfaces climatiques et est calculé sur une base mensuelle, comme le ratio P/ETP<sup>31</sup>. Une valeur IA < 1,0 indique un déficit d'humidité annuel. Les valeurs de l'Indice d'Aridité sont classées de façon à ce que les zones bioclimatiques puissent être délimitées (UNEP, 1997 : 2-5). (Voir la carte 1 sur l'Indice d'Aridité, en annexe)

### 2. Les zones d'aridité

Les zones définies et étudiées dans le cas de la désertification sont :

- ✓ les **zones sub-humides sèches** ( $0,50 < P/ETP < 0,65$ ). Elles ont un régime pluvial hautement saisonnier avec moins de 2,5 % de variabilité pluviométrique. L'agriculture y est largement exercée. L'UNESCO, en 1977, a estimé ce type de zone fortement prédisposée à la dégradation, celle-ci étant probablement accrue par la saisonnalité des pluies, les périodes de sécheresse et une exploitation plus intensive par l'homme ;

<sup>27</sup> Il faut entendre par zone hyper-aride, des déserts n'offrant que des possibilités très limitées pour les activités humaines. La dégradation des terres en zone humide, est, quant à elle, souvent liée à la déforestation. Elle sera donc considérée séparément (CORNET, 2001 : 3)). De même, les zones froides n'entrant pas dans le contexte, ne seront pas définies.

<sup>28</sup> Anticyclone : [...] ♦ Zone de hautes pressions atmosphériques [...] (ROBERT, 2000b, 103a).

<sup>29</sup> Il est important de signaler aux lecteurs que toutes les définitions provenant du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP), et plus particulièrement du « World Atlas of Desertification. Second edition », sont le résultat d'une traduction personnelle de l'anglais vers le français.

<sup>30</sup> Evapotranspiration : [...] ♦ Quantité d'eau évaporée par le sol, les nappes liquides, et la transpiration des plantes (ROBERT, 2000b : 946a).

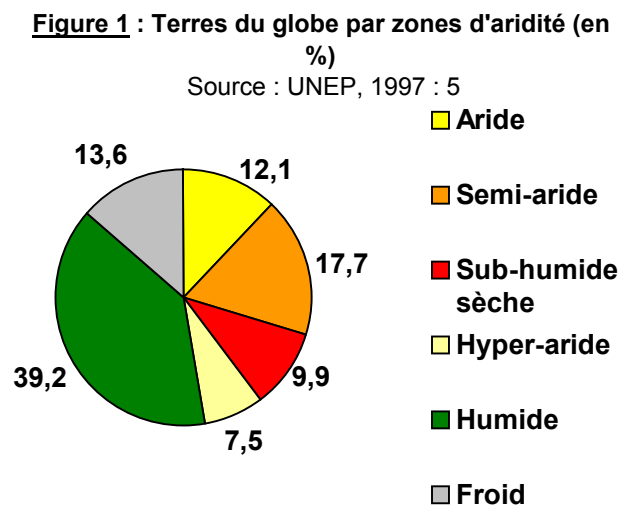
<sup>31</sup> IA = P/ETP ou l'Indice d'Aridité (IA) est égal au rapport entre le total annuel des précipitations (P) et la valeur annuelle de l'évapotranspiration (ETP) (UNEP, 1997 : 2-5).

- ✓ les **zones semi-arides** ( $0,20 < P/ETP < 0,50$ ). Elles ont un régime pluvial exclusivement saisonnier et leur valeur annuelle moyenne varie de 800 mm pendant la saison des pluies (en été) à 500 mm pendant la saison sèche (en hiver). Le pâturage dans des prairies semi-arides et les activités sédentaires d'agriculture sont susceptibles de subir les déficits d'humidité saisonniers et inter-annuels ;
- ✓ les **zones arides** ( $0,05 < P/ETP < 0,20$ ) ont des valeurs de précipitations annuelles atteignant approximativement 200 mm et des variabilités inter-annuelles d'une échelle de 50-100 %. Le pastoralisme<sup>32</sup> est possible, mais sans déplacement ni recours aux nappes phréatiques<sup>33</sup>. Il est alors hautement sujet à des variations climatiques (UNEP, 1997 : 5). (Voir la carte 2 sur les zones d'aridité dans le monde, en annexe)

Remarquons que les frontières des zones arides ne sont pas définies de manière intemporelle. En effet, les caractéristiques physiques de la terre sont susceptibles de changer graduellement et risquent également d'être modifiées par les activités humaines. La délimitation des frontières doit, dès lors, être réalisée avec prudence étant donné le mécanisme inhérent aux régimes climatiques des régions sèches. Il faut souligner que la sécheresse peut causer des changements spectaculaires mais temporaires dans la végétation naturelle (UNEP, 1997 : 5 – 6).

En résumé, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) considère les zones sèches (zones arides, semi-arides et sub-humides sèches) comme se situant entre  $0,05 < P/ETP < 0,65$ .

Ci-dessous, la **figure 1** montre le pourcentage de **terres du globe par zones d'aridité**. Les zones humides s'étendraient sur 39,2% du globe (UNEP, 1997 : 5). En additionnant les zones sèches (à savoir les zones arides, semi-arides, sub-humides sèches), nous arrivons au même pourcentage.



<sup>32</sup> Pastoralisme : [...] ♦ Economie pastorale ; mode d'exploitation agricole fondé sur l'élevage intensif (ROBERT, 2000b : 1803b).

Pastoral : [...] ♦ Relatif aux pasteurs, aux bergers. [...] Relatif aux civilisations dont l'élevage est l'activité principale. *Economie pastorale*. => pastoralisme [...] (ROBERT, 2000b : 1803b).

<sup>33</sup> Nappes phréatiques : [...] nappe d'eau souterraine qui alimente des sources, des puits (ROBERT, 2000b : 1868b).

## D. Les caractéristiques de sa manifestation

La désertification se réfère en premier lieu aux **terres** qui font partie intégrante de la plupart des écosystèmes<sup>34</sup>. Selon Antoine Cornet<sup>35</sup>, cette notion correspond aux substances naturelles des écosystèmes cultivés ou non. Elles se composent de divers éléments : le sol, l'eau, la végétation, la faune, le microclimat et la physiographie<sup>36</sup>. Les terres constituent la base de multiples emplois pour l'homme : l'agriculture, les forêts, les pâturages, le support d'infrastructures, etc. A côté de ces usages, appelés économiques, les terres jouent également le rôle de régulateur écologique et environnemental. Lorsque cet équilibre est rompu, on parle de **dégradation des terres**. Il s'agit de la perte de certaines qualités propres des terres. Il y a alors une diminution dans leur capacité à assurer des fonctions essentielles : biologiques, économiques, voire sociales (CORNET, 2001 : 6).

Cette détérioration, décrite en termes généraux, débute par une **altération de la végétation**. Cela se traduit par une modification de la composition floristique, une raréfaction des espèces les plus utilisées, une diminution de la production de biomasse<sup>37</sup> et une réduction des capacités de reproduction et de régénération de la végétation. Le couvert végétal s'éclaircit et le sol est moins protégé. Parallèlement, la diminution de la biomasse, puis sa restitution au sol entraînent des pertes progressives de matière organique, un des éléments essentiels de la constitution des sols. La stabilité structurale et la porosité décroissent. La susceptibilité à l'**érosion**<sup>38</sup> s'accroît entraînant une destruction progressive du sol. Il est ainsi soumis à l'action mécanique des précipitations (érosion hydrique) et des vents (érosion éolienne) qui provoquent une modification des états de surface. Les conséquences s'inscrivent, d'une part, sur la **fertilité**<sup>39</sup> avec une chute de la capacité d'échange et des éléments nutritifs disponibles et, d'autre part, sur le **bilan hydrique** avec une augmentation du ruissellement, une baisse de la réserve en eau disponible pour les plantes, une modification du régime hydrique et des échanges avec l'atmosphère, et une aridification<sup>40</sup>. Ces processus auront des répercussions sur la végétation et la production. Ils se traduiront aussi par un affaiblissement des capacités à supporter les populations qui y vivent. Une spirale de dégradation est ainsi constituée. A des stades avancés, cette dégradation se traduit par la formation de zones dénudées et de terres stériles. Outre ces manifestations physiques locales, des effets à distance ont été notés tels que l'érosion des sols, ainsi que des problèmes d'**ensablement** des zones voisines, des infrastructures et parfois des villes (CORNET, 2001 : 6-7).

Parmi les diverses sources de données physiques, le programme GLASOD (« Global Assessment of Soil Degradation ») est souvent cité. Il a été exécuté pour la FAO par l'Université de Wageningen aux Pays-Bas et semble avoir été un premier pas vers l'estimation mondiale de la dégradation des sols. Le GLASOD la définit comme un « *phénomène provoqué par l'homme qui diminue l'actuelle et/ou la future capacité des sols à supporter les générations humaines* ». Il distingue ce phénomène selon deux catégories principales :

- ✓ la dégradation par déplacement de terre, autrement dit l'**érosion hydrique et éolienne** ;
- ✓ la **détérioration** interne du sol **par des processus physiques** (formation d'une croûte, imperméabilité, tassement, détérioration de sa structure, emprisonnement de l'eau,

<sup>34</sup> **Ecosystème** : [...] ♦ Unité écologique de base formée par le milieu (biotope) et les organismes animaux, végétaux et bactériens (biocénoses) qui y vivent. *La forêt, la montagne, le désert sont des écosystèmes*. [...] (ROBERT, 2000b : 801a).

<sup>35</sup> Antoine CORNET est Docteur Ingénieur agronome en biologie, option écologie, de l'Université de Montpellier. Il est Directeur de la Recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) (UNCCD (a)).

<sup>36</sup> **Physiographie** : **Physio-** : Élément, du grec *phusis* « nature » (ROBERT, 2000b : 1869b) et **-graphie** : Élément, du grec – *graphi*, désignant les procédés d'enregistrement (ROBERT, 2000b : 1165b).

<sup>37</sup> **Biomasse** : [...] ♦ Masse de matière vivante subsistant en équilibre sur une surface donnée du globe terrestre. => biocénose (ROBERT, 2000b : 253a).

<sup>38</sup> **Erosion** : [...] ♦ 2. Action d'usure et de transformation que les eaux et les agents atmosphériques font subir à l'écorce terrestre [...] (ROBERT, 2000b, 906a).

<sup>39</sup> **Fertilité** : [...] ♦ 1. Qualité de ce qui est fertile. ♦ Capacité de production par unité de surface. => rendement. [...] ♦ CONTR. Aridité, stérilité. Pauvreté, sécheresse (ROBERT, 2000b, 1020a).

<sup>40</sup> L'aridité est définie au point C de ce chapitre.

stérilisation, appauvrissement organique) **ou chimique** (perte de nutriments, pollution et acidification par des sources bio-industrielles, salinisation<sup>41</sup>, perte de fertilité, problèmes chimiques).

Le processus d'**érosion** cause des dégradations locales, sur le site même (« on-site ») – telles que la perte de couverture végétale, la déformation du terrain, les vents forts –, mais aussi à distance, en dehors du site (« off-site ») – telles que la sédimentation et l'inondation.

La dégradation par **détérioration** a, quant à elle, uniquement des effets sur la zone en question, zone qui a été abandonnée ou dont l'usage s'est fait moins intensif. Cette dernière catégorie n'inclut ni les fluctuations cycliques du sol d'un système agricole relativement stable<sup>42</sup>, ni un changement graduel dans la composition chimique (UNEP, 1997 : 14-15).

Il est important de souligner que la dégradation des sols est, par définition, un problème **anthropique**. En effet, bien que l'érosion puisse se produire sans actions humaines, la détérioration implique des critères sociaux relatifs aux terres et à leur usage actuel ou futur (UNEP, 1997 : 16). De plus, la distribution et la densité de la population ont toute leur importance vu leur influence sur le degré et l'extension de la dégradation des terres. Cette distribution dépend, entre autres, des ressources en eau disponibles afin de mettre en place un système agricole.

La dégradation des terres est en conséquence un problème environnemental crucial qui concerne toutes les sociétés. Son occurrence est généralement acceptée comme élevée et ses effets menacent la durabilité des générations actuelles et futures (UNEP, 1997 : 14-15).

La **sévérité de la dégradation** est calculée grâce au degré de la dégradation des sols et au pourcentage de zones affectées.

D'une part, le **degré** de dégradation des sols est hiérarchisé en cinq niveaux de dégradation :

- ✓ **Aucune** : la terre est considérée comme stable ;
- ✓ **Légère** : le terrain convient pour l'utilisation d'un système agricole local avec une productivité réduite. La restauration de ce système est possible s'il y a des changements dans sa gestion. Les fonctions biotiques<sup>43</sup> sont en grande partie intactes ;
- ✓ **Modérée** : le terrain convient toujours pour l'utilisation d'un système agricole local, mais avec une productivité fortement réduite. Des progrès majeurs sont nécessaires pour améliorer la productivité. Les fonctions biotiques sont partiellement détruites (dû à l'érosion ou à la salinisation) ;
- ✓ **Forte** : il n'est plus possible d'amender<sup>44</sup> ce terrain au niveau des capacités d'une ferme. L'utilisation d'engins lourds est nécessaire pour restaurer le sol. Les fonctions biotiques sont grandement détruites.
- ✓ **Extrême** : il n'est plus possible d'amender le terrain et sa restauration est impossible. Les fonctions biotiques sont totalement détruites (UNEP, 1997 : 18).

D'autre part, le pourcentage des zones affectées est ordonné en cinq catégories :

- ✓ **Peu fréquent** : jusqu'à 5 % de l'unité est affectée ;
- ✓ **Commun** : de 6 à 10 % de l'unité est affectée ;

---

<sup>41</sup> La **salinisation** « est le résultat de l'évaporation et de la remontée par capillarité des eaux de la nappe phréatique ainsi que la présence d'eaux souterraines rendues de plus en plus salines faute d'un drainage approprié. Elle tient également à la pénétration des sels dans les eaux d'irrigation, à l'insuffisance de la quantité d'eau qui serait nécessaire à l'évacuation des sels accumulés dans les zones radiculaires, au fait que les eaux d'irrigation sont appliquées de manière irrationnelle, que les terres irriguées sont mal préparées et que les exploitants utilisent des méthodes de culture inappropriées » (MABBUT & FLORET, 1983 : 288).

<sup>42</sup> Dans ce système, le sol est géré activement afin de maintenir sa productivité.

<sup>43</sup> **Biotique** : [...] ♦ Qui concerne le développement des êtres vivants. *L'étude des facteurs, des conditions biotiques.* (ROBERT, 2000b, 254b).

<sup>44</sup> **Amender** : [...] 2. Améliorer (une terre) par des amendements [...] (ROBERT, 2000b : 78a).

**Amendement** : [...] ♦ Opération visant à améliorer les propriétés physiques d'un sol ; substance incorporée au sol à cet effet. [...] (ROBERT, 2000b : 78a).

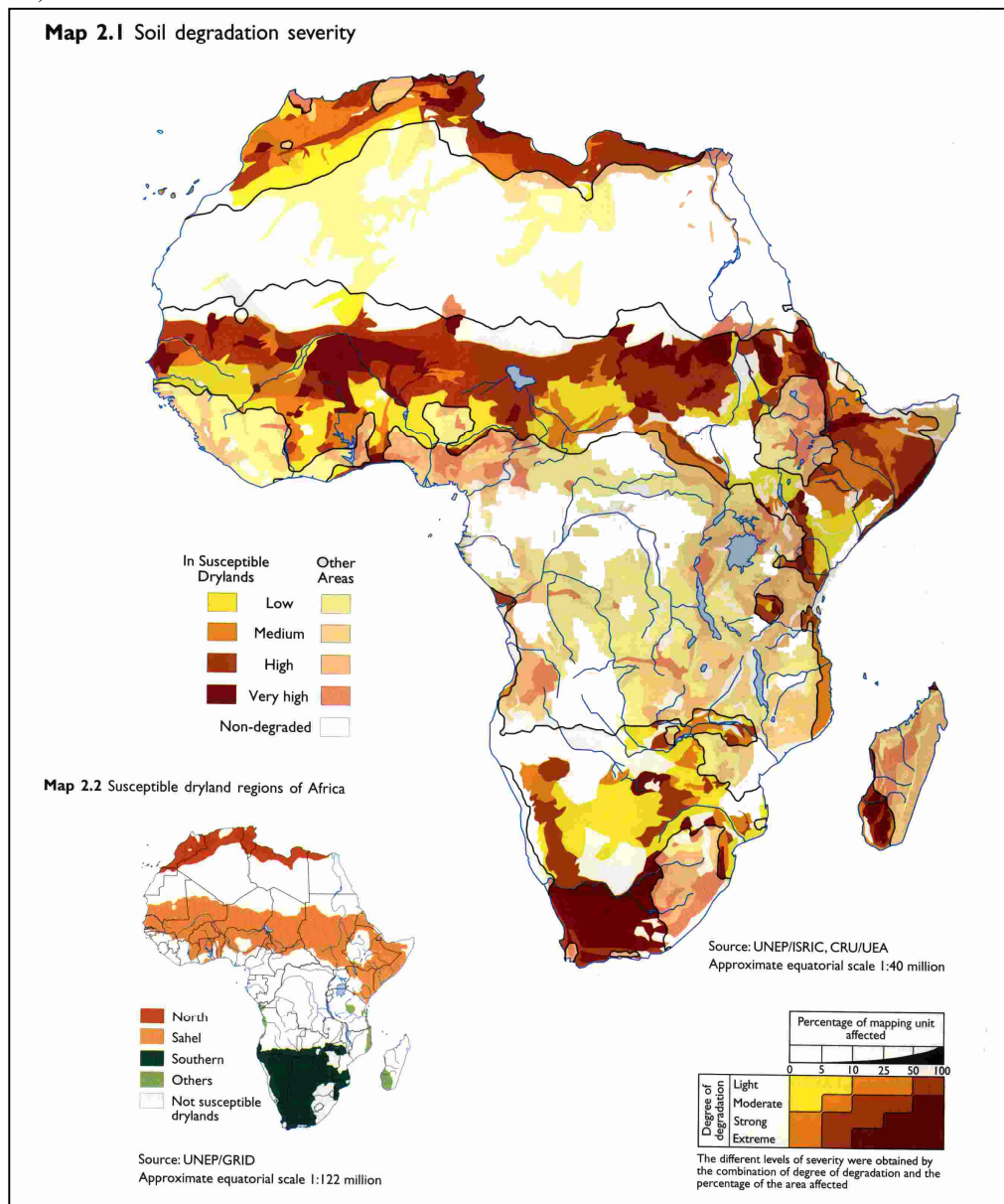


- ✓ **Fréquent** : de 11 à 25 % de l'unité est affectée ;
- ✓ **Très fréquent** : de 26 à 50 % de l'unité est affectée ;
- ✓ **Dominant** : plus de 50 % de l'unité est affectée (UNEP, 1997 : 19).

Ci-dessous, les cartes 3 et 4 indiquent la sévérité de la dégradation des sols en Afrique et définissent les régions susceptibles d'être des zones sèches. Nous remarquons que le Sahel supporte une dégradation de forte à extrême. Par ailleurs, en plus du Sahel, il existe deux autres zones susceptibles d'être des régions sèches, à savoir les limites nord et sud de l'Afrique.

**Carte 3 (2.1) : Sévérité de la dégradation des sols en Afrique (UNEP, 1997 : 56).**

**Carte 4 (2.2) : Les régions susceptibles d'être des zones sèches en Afrique (UNEP, 1997 : 56).**



## E. Les différentes causes de la désertification

Les causes de la désertification sont multiples et agissent sur plusieurs niveaux, qu'il s'agisse du mode d'utilisation des terres par le paysan dans son champ, de l'impact des règles de tenue foncière, de la politique de fixation des prix agricoles et du commerce international ou d'un facteur tel que la démographie (Evers (1994) in CORNET, 1998 : 14).

### 1. Les causes immédiates

A cause de la croissance de la population, les besoins des hommes, notamment liés à la nourriture et à l'habitat, sont susceptibles de croître continuellement. Afin de les satisfaire, les hommes élargissent leur espace vital, prélèvent de plus en plus de ressources et développent les cultures et l'élevage. La grande majorité de la population sahélienne vit en milieu rural, et dépend de ces deux modes d'exploitation (PNUD, 1999 : 1). Ces activités économiques sont prédominantes dans la région du Sahel, « *plus de la moitié de la population active est employée dans ces sous-secteurs. Ils contribuent pour près de 40% au PIB<sup>45</sup>* » (CILSS (a)). Lorsque la multiplication du bétail, l'augmentation des surfaces mises en culture et le rythme des récoltes dépassent les capacités de charge de la terre ou que les prélèvements des ressources végétales ou hydriques sont trop importants ou mal gérés, une dégradation des sols se manifeste.

#### a) Le surpâturage

La possession de bétail est synonyme de revenus pour son propriétaire. Lorsque l'animal est assez fort, il peut le revendre sur le marché ou en proposer ses petits, son lait, sa viande ou ses excréments. Dans la région du Sahel, il existe trois principaux modes d'exploitation du cheptel : le pastoralisme nomade, l'agropastoralisme<sup>46</sup> et l'élevage intensif dans un ranch. Traditionnellement, les nomades évoluent avec leur troupeau dans le nord de la région lors de la saison des pluies, pour redescendre vers le sud lors de la saison sèche. Ce type d'utilisation des sols ne posait pas de problèmes, dans ces régions arides, tant que la taille des troupeaux restait encore modeste (MABBUTT & FLORET, 1983 : 129-132). L'accroissement du cheptel peut être expliqué par différents facteurs : un nombre important de bêtes est un signe social de prestige, les éleveurs espèrent se prémunir contre les sécheresses (plus le troupeau sera grand, plus nombreux seront les survivants) et dans certains cas, les progrès de la médecine vétérinaire ont réduit la mortalité animale (CEC, 1985 : 13).

En outre, les éleveurs se déplacent également selon la disponibilité des points d'eau afin d'abreuver leur bétail, « *les animaux séjournent à proximité immédiate des points d'eau et sur un rayon de un à trois kilomètres* » (MABBUTT & FLORET, 1983 : 145). D'une part, la charge des troupeaux sur le sol est grande autour de ces points d'eau et le long des pistes empruntées. D'autre part, leur multiplication « *permet d'exploiter pleinement des pâturages normalement inutilisables* » (MABBUTT & FLORET, 1983 : 286). Si les réserves en eau se font trop irrégulières, les pasteurs tentent alors de rester autour d'un nombre plus restreint de points d'eau, et inversement, si elles sont trop nombreuses, la taille des troupeaux augmente. Dans les deux cas, il s'ensuit un tassement du sol par piétinement, une perte de porosité du sol (autrement dit une perte de la capacité du sol à absorber de l'eau de pluie) et une moindre couverture végétale (CEC, 1985 : 20).

Ainsi, la mauvaise gestion des parcours et le pâturage abusif par un nombre trop important d'animaux détruisent le couvert végétal. Le sol n'est plus protégé contre l'érosion et les pasteurs ne

<sup>45</sup> P.I.B., sigle du Produit Intérieur Brut, est défini comme « *mesurant la valeur de production de biens et de services sur le territoire national pendant une année* » (ROBERT, 2000b : 1872a).

<sup>46</sup> Agropastoral : [...] ♦ Qui se livre à l'agriculture et à l'élevage [...] ROBERT, 2000b : 52a). Dans le Sahel, cette activité est plus souvent effectuée par des agriculteurs (PNUD, 1994 : 42).

trouvent plus assez de végétation (herbes ou arbustes) pour nourrir leurs troupeaux. Remarquons également qu'« *en saison sèche, le surpâturage élimine les plantes vivaces, alors seules à subsister et particulièrement précieuses pour la protection du sol*» (CEC, 1985 : 13). Lorsque les espèces végétales les plus profitables ne se régénèrent plus, les pasteurs se déplacent alors vers les zones plus vertes de leur région, c'est-à-dire vers le sud, là où les zones sont moins touchées et où s'est développée la majeure partie de l'agriculture sédentaire. Un problème de compétition pour l'occupation de l'espace émerge donc entre les éleveurs et les agriculteurs.

Par la suite, les éleveurs nomades ont dû abandonner leur tradition séculaire de transhumance pour se fixer. Les tensions qui existaient entre les cultivateurs et eux se sont renforcées là où la capacité de charge des terres semblait être atteinte (POTTIER & VIEAS, 1998 : 81). En outre, « *les migrations saisonnières suivent l'évolution de balance entre les disponibilités fourragères et les possibilités d'abreuvement. Un droit traditionnel règle l'accès à ces ressources indispensables. La dégradation du milieu entraîne les troupeaux vers le sud et conduit les pasteurs dans des zones où ces droits ne sont ni connus, ni applicables* » (GRUNEWALD, 1998 : 84). Afin de régler ces problèmes, les gouvernements sahéliens établissent des commissions foncières. Celles-ci tentent de créer des couloirs, afin d'inciter les éleveurs à faire paître leurs troupeaux dans certaines zones, et de délimiter les zones destinées aux terres en culture. Une autre méthode consiste à planter « *des haies vives afin de protéger les champs des animaux en divagation et réduire l'érosion causée par le vent et le ruissellement en surface* » (PNUD, 1999 : 14). Notons aussi que la diminution du nomadisme peut aggraver le surpâturage étant donné qu'une forte pression du cheptel dans une zone délimitée ne laisse pas aux végétaux le temps de se régénérer.

Soulignons qu'une complémentarité est possible entre l'élevage et l'agriculture, par le biais de la garde d'animaux et le fumage direct<sup>47</sup> des champs, le parcage<sup>48</sup> d'animaux (REIJ & THIOMBIANO, 2003 : 25). De plus, le bétail apporte sa force de travail pour la culture attelée, le puisage de l'eau ou le transport (VSF (a)). Ainsi, l'éleveur peut faire pâturer son troupeau sur les terres de l'agriculteur lors de la saison sèche et ce bétail peut améliorer les conditions de travail de l'agriculteur.

Un autre point d'intérêt est l'intensification de l'élevage. Plutôt que de disposer d'une vingtaine de bêtes, l'éleveur peut diminuer la taille de son troupeau à trois ou quatre têtes. Elles vont être engraisées pendant cinq à six mois à l'étable pour être ensuite revendues sur le marché. « *Cela aussi permet d'avoir une plus grande interaction entre l'agriculteur et l'éleveur. En effet, à l'étable les bêtes vont manger les déchets de la production agricole* ». L'éleveur peut, par exemple, échanger son fumier contre les déchets agricoles ou des céréales. « *Cette interaction forte entre l'agriculture et l'élevage commence à être de mieux en mieux comprise, ainsi que l'importance de voir le déchet de l'éleveur comme étant l'intrant de l'agriculteur et vice-versa* » (DUBUISSON, 27 juin 2005).

#### b) La mise en culture inappropriée

Traditionnellement, afin d'étendre ses cultures, l'homme défrichait une partie de la forêt. L'équilibre global de l'écosystème se maintenait car les surfaces défrichées restaient marginales par rapport à l'ensemble ou parce que la forêt recouvrait rapidement les terres abandonnées après la culture. Cependant, dans la région du Sahel, un besoin de terres grandissant a conduit à la mise en culture de terres jugées autrefois marginales, tels que les versants, les zones sèches, excessivement sujettes à la désertification ou les terrains sujets à l'érosion (MABUTT & FLORET, 1983 : 287).

A partir du moment où ces défrichements sont devenus trop importants et n'ont plus permis la régénération de la nature, cela a contribué à l'élimination des plantes sauvages, à la dégradation des

<sup>47</sup> Ce type de lisier comme amendement n'est pas suffisant pour améliorer le sol. Il se décompose en poussière très rapidement et est balayé par les vents. Afin d'obtenir un produit intéressant au niveau de la nutrition du sol, il faut mélanger de la paille, de la bouse et d'autres types de déchets verts (DUBUISSON, 27 juin 2005).

<sup>48</sup> Parcage : [...] ♦ 1. Fertilisation du sol par les déjections des animaux parqués pendant la nuit [...] (ROBERT, 2000b, 1780b).

sols et à l'érosion hydrique et éolienne. Néanmoins, le nombre de bouches à nourrir a continué d'augmenter et en parallèle, le sol a perdu de sa fertilité. Etant donné que les engrais coûtent chers au regard des populations rurales à faibles revenus, ils ne sont que peu utilisés. Ainsi, la terre produit peu et, afin de récolter suffisamment, les cultivateurs occupent davantage de surfaces et se sédentarisent. D'autres, par contre, abandonnent les terres pauvres pour des sols plus fertiles vers le sud, voire pour la ville. Cet abandon des terres aggrave encore leur dégradation par l'érosion éolienne et hydrique ainsi que le manque de pluie (BONN, 1996 : 559). En outre, à ces défrichements anarchiques pour les cultures vivrières s'ajoutent les défrichements visant à développer les cultures de rentes, telles que le riz, le coton, le cacao, le café, etc. Ces cultures extensives ainsi que le manque de moyen mis en œuvre pour protéger les sols favorisent la désertification (CEC, 1985 : 15-16).

Afin de compenser la dépendance de leurs techniques culturales aux aléas climatiques, les sociétés africaines utilisent toute une série de pratiques telles que notamment la jachère<sup>49</sup> et les greniers de sécurité<sup>50</sup>. De plus, leur cohésion sociale forte permet « *une gestion stricte de la force de travail, des contrats de fumure<sup>51</sup>, etc.* ». Or, ces façons de procéder tendent à disparaître et, plus particulièrement, en ce qui concerne la force de travail. En effet, celles-ci doivent « *permettre de disposer, à des moments impossibles à prévoir, du maximum de bras pour profiter de la pluie utile<sup>52</sup>* ». Cette notion est « *indispensable à la compréhension des stratégies et de la rationalité des paysans africains* ». Au Burkina Faso, par exemple, la variabilité des pluies, dans le temps et l'espace, contraint le paysan à s'occuper de plusieurs champs et à semer à plusieurs reprises de façon à minimiser les risques quand la pluie se fait désirer ou surprend (TOTTE, 1998 : 30).

Toutefois, « *si auparavant une certaine cohésion sociale permettait de disposer de suffisamment de force de travail pour soigner les pratiques culturales sur les différents champs, depuis de nombreuses années, l'atomisation des unités de production ne permet plus de telles pratiques* ». Cette atomisation est commentée comme « *une conséquence d'une évolution historique qui se traduit par une dislocation des villages et même des lignages* » qui ne permet plus de profiter au mieux des pluies sur les différents champs et de soigner les travaux agricoles. Les agriculteurs devront donc accroître la surface de leurs champs, détruire la végétation des alentours et raccourcir les temps de jachère (cette technique ne permet pas une utilisation du sol immédiate). Cette stratégie extensive va ainsi « *contribuer à la dégradation globale et à long terme du capital écologique productif [...], mais] la rationalité des agriculteurs résulte de transformations et de facteurs économiques globaux sur lesquels ils n'ont guère prise et auxquels ils ne font que s'adapter* » (P. Mathieu (1990) in TOTTE, 1998 : 31). Pour ces sociétés, « *le temps qu'il fait détermine le temps de faire, et la technologie aussi perfectionnée soit-elle, n'est pas encore parvenue à libérer les agriculteurs de ce rapport temporel astreignant leur production et portant leur niveau de vie [...]* » (L. Meschyl (1990) in TOTTE, 1998 : 30).

L'effet des pratiques agricoles, telles que l'extension des défrichements, la mise en culture répétée des parcelles et la réduction du temps de jachère, ont « *contribué à modifier la qualité et la densité des sols* ». D'un côté, « *le rendement des cultures a chuté* », de l'autre, « *les arbres et les herbes ont diminué* » (LUXEREAU & ROUSSEL, 1998 : 71). De plus, l'utilisation d'engins mécaniques « *a été un facteur important de dégradation des sols, surtout avec l'extension des cultures céréalières aux dépens des terres de parcours* » (ROGNON, 1998 : 41-42). En outre, l'introduction de la monoculture va également contribuer à renforcer la dégradation des terres, puisque « *les champs à nu pendant une partie de l'année vont se retrouver encore un peu plus exposés aux vents chauds qui soufflent pendant la saison sèche* ». Ce sol sans protection va ainsi être tributaire de l'érosion éolienne

---

<sup>49</sup> Jachère : [...] ♦ Etat d'une terre labourable qu'on laisse temporairement reposer en ne lui faisant pas porter de récolte => assolement (ROBERT, 2000b : 1365b).

<sup>50</sup> Le grenier de sécurité permet l'entreposage de denrées afin de les conserver et d'en disposer lors des périodes plus difficiles.

<sup>51</sup> Fumure : [...] ♦ Amendement d'une terre par incorporation d'engrais [...] – PAR EXT. Quantité de fumier ou d'engrais apporté sur un champ (ROBERT, 2000b : 1102b).

<sup>52</sup> La notion de « pluie utile » représente le moment-clé où il faudra semer. « *Il faut donc que les champs soient bien préparés à l'avance afin de pouvoir réagir rapidement lors de ces premières pluies* » (TOTTE, 09 mai 2005).

et perdra ses nutriments. Ensuite, afin de remédier à la baisse de rendement des terres, les paysans vont utiliser des engrais chimiques et des pesticides. Après quelques résultats spectaculaires, lors des premières utilisations, cette méthode aboutit à un plus grand appauvrissement des sols, car la matière organique n'est pas remplacée (DBA (a)).

Par la suite, la plupart des gouvernements sahéliens ont visé à l'intensification des activités agricoles, « *mais, fait nouveau, avec un souci constant du maintien, voire de la restauration, des bases de la production* » (PNUD, 1994 : 38). Cette intensification ne doit pas être vue d'un mauvais œil, car elle permet « *d'accroître la production sur des superficies relativement modestes et à long terme. Cela permet de limiter les nouvelles défriches considérées comme une des actions majeures favorisant la désertification* » (ZERBO, 07 juillet 2005). Sans oublier que, si la zone en dispose, la mise en valeur d'un point d'eau permet la culture maraîchère<sup>53</sup> ainsi que la riziculture. D'un côté, cette diversification contribue à la diminution de la pression sur les terres et au rallongement des temps de jachère, ce qui freine la désertification. De l'autre, la vente de ces produits concourt à l'augmentation des revenus, permettant ainsi l'achat de denrées, telles que les céréales (DUBUISSON, 27 juin 2005).

### c) Les prélèvements excessifs

**L'exploitation du bois** est une des causes essentielles de la déforestation et de l'érosion des sols. Cette activité répond aux besoins domestiques des populations rurales, mais également des populations urbaines (par leur besoin en charbon de bois). Elle concerne non-seulement « *les arbres, mais aussi les buissons ligneux de la steppe* » (ROGNON, 1998 : 44).

Lorsqu'une trop grande quantité de bois est consommée par rapport aux réserves disponibles et aux capacités naturelles de reconstitution du patrimoine forestier, on parle de surexploitation du bois. Ce phénomène peut être observé dans les régions sèches où les arbres sont rares et exploités plus rapidement qu'ils ne se régénèrent. Or, l'homme a besoin de bois pour cuisiner, se chauffer et s'éclairer. Il s'agit pour lui d'un combustible de bonne qualité, accessible, pratique et polyvalent qui lui fournit la majorité de son énergie consommée. Cette surexploitation dénude les sols, laissant la place à l'érosion hydrique et éolienne qui entraîne au passage les matières fertiles. Là où le bois se fait rare, « *les populations utilisent l'excrément séché du bétail et les déchets végétaux. Mais cette solution, pratiquée sur une grande échelle peut se révéler désastreuse pour l'agriculture, ainsi privée d'énormes quantités d'engrais naturel* » (CEC, 1985 : 14-15). Néanmoins, le bois de chauffe et le charbon représentent une source de revenus non-négligeables pour les paysans qui en font le commerce avec les villes (CEC, 1985 : 22).

Afin d'améliorer les ressources en bois, des activités agrosylvicoles ou agroforestières sont développées. Celles-ci consistent généralement en des solutions techniques : activités de mis en défens<sup>54</sup>, de plantation de haies vives<sup>55</sup> et de brise-vent<sup>56</sup>, etc. Ces projets portent sur « *la gestion rationnelle d'une ressource naturelle appartenant à l'Etat et l'aspect aménagement des espaces riverains est, en fait, la compensation par rapport aux activités d'intérêt général menées en forêts [...]* ». Néanmoins, le manque de clarté de la législation forestière sahélienne au sujet de la propriété de ces plantations boisées n'est pas encore tout à fait résolu, malgré certaines révisions de textes juridiques (PNUD, 1994 : 40).

**Les ressources en eau** sont essentielles aux écosystèmes et aux populations qui y vivent. Ce capital hydrologique est nécessaire pour les besoins pastoraux, agricoles, domestiques et urbains. Il s'agit d'essayer de le préserver au mieux. Cette tâche est d'autant plus ardue dans des pays où il se fait rare et où il est inégalement réparti. Malheureusement, les mauvaises utilisations et les nombreux gaspillages ne sont pas encore maîtrisés (FAO (a)). En général, les ressources en eau subissent

<sup>53</sup> Maraîchage : [...] ♦ Culture de légumes (ROBERT, 2000b, 1515a).

<sup>54</sup> Défens ou défends : [...] *Bois en défens* : bois jeune, dont l'entrée est défendue aux bestiaux (ou bien, où les coupes sont interdites) (ROBERT, 2000b, 632b).

<sup>55</sup> Haie vive : [...] Formée d'arbustes en pleine végétation [...] (ROBERT, 2000b, 1195a).

<sup>56</sup> Brise-vent : [...] ♦ Obstacle (haie, palissade) abritant les cultures du vent [...] (ROBERT, 2000b, 297b).

l'influence de divers facteurs, tels que l'accroissement de la population, la modification du modèle de consommation, la demande accrue de l'industrie, etc. (BONN, 1996 : 552). Une demande accrue en limite sa quantité disponible pour chaque utilisateur.

Dans la région du Sahel, le déficit pluviométrique, une faible infiltration et des prélèvements excessifs fragilisent (et parfois assèchent totalement) la nappe phréatique : « *le puisement de l'eau pour les troupeaux, les cultures irriguées et les besoins domestiques [...] dépasse bien souvent les capacités de recharge de la nappe aquifère et nuit à la végétation qui dépend de celle-ci* ». Il faut alors creuser des puits ou forer le sol sur plusieurs centaines de mètres afin d'accéder à la nappe profonde, au risque de l'épuiser également (CES, 1985 : 17).

Dès lors, une meilleure utilisation de l'eau est indispensable afin de la préserver. Il s'agit tout d'abord d'utiliser la totalité des eaux superficielles en récoltant et maîtrisant les pluies et les écoulements superficiels. Ensuite, le mode de stockage doit être mieux adapté et perfectionné afin de prévenir l'évaporation. Par exemple, « *la technique des barrages réservoirs, destinée en principe à pallier la sécheresse estivale et la variabilité interannuelle, provoque des gaspillages très contestables. Ainsi, dans les zones arides, il est préférable de remplacer ce stockage à l'air libre par un stockage souterrain dans les nappes phréatiques* ». Enfin, il faut diminuer le gaspillage d'eau. Les méthodes traditionnelles d'irrigation provoquent des pertes d'eau considérables, notamment en raison du manque d'étanchéité des conduites. Une solution face à ce problème serait de remplacer ces conduites défectueuses par d'autres imperméables et « *par des systèmes d'aspersion ou de diffusion lente de l'eau à l'intérieur du sol (technique du goutte à goutte)* » (ROGNON, 1998 : 46-47). Par conséquent, des meilleures techniques et une utilisation optimale de l'eau permettent de l'utiliser là où elle est nécessaire.

## **2. Les causes sous-jacentes**

La couverture végétale et la qualité des sols se dégradent en fonction de pratiques qui ne sont pas adaptées à leur utilisation dans des zones sèches, lorsque que l'entretien est mal suivi ou que la conception n'a pas été pensée dans sa globalité. A ces causes techniques et biologiques vient s'ajouter un facteur physique : les aléas climatiques et les périodes de sécheresse.

### **a) Inadaptation des techniques et des modes de gestion**

On remarque deux origines majeures à la dégradation des terres dans la région du Sahel. D'une part, « *une surexploitation des ressources agricoles, pastorales ou forestières selon les méthodes traditionnelles, mais en relation avec l'accroissement rapide des populations rurales* ». D'autre part, « *une dégradation rapide du sol et des couverts végétaux en relation avec les méthodes de mise en valeur modernes, mais mal conduites ou mal adaptées à la région* » (ROGNON, 1998 : 44).

Au cours de la période coloniale, les pratiques traditionnelles de la conservation de l'eau et du sol ont « *progressivement été écartées en faveur de technologies importées [...]. Cela a conduit à l'adoption d'une approche différente, à savoir le recours à des techniques locales améliorées et adaptées au type de sol [...]. Ces pratiques ont été appliquées aussi bien aux projets de grande envergure, auxquels la plupart des donateurs accordent initialement la préférence, qu'aux fermes individuelles* » (OYOWE, 1998 : 73). Ces projets à grande échelle, à l'intention des villageois, visent la valorisation de plusieurs milliers d'hectares : « *le sol est labouré avec des bulldozers de location et des délimitations sont tracées à l'aide de pierres ou de terre. Les agriculteurs individuels appliquent, pour leur part, les techniques améliorées de plantation, qu'ils ont apprises de leurs voisins, d'ONG ou du personnel d'encadrement* » (OYOWE, 1998 : 73). Les techniques les plus couramment utilisées

peuvent être mécaniques ou biologiques. Il s'agit, entre autres, de méthodes comme le zaï ou le tassa<sup>57</sup>, les bassins en demi-lune<sup>58</sup>, les diguettes anti-érosives<sup>59</sup>, la formation de ravines<sup>60</sup>, le paillis<sup>61</sup>, le terrassement<sup>62</sup> et bien d'autres encore. Ces diverses méthodes, traditionnelles ou améliorées, empêchent l'érosion de surface et conserve l'humidité. La plantation d'arbres constitue un coupe-vent efficace et permet au sol, en le stabilisant, d'absorber davantage d'eau et de s'enrichir en azote. Les paysans sont « *conscients qu'il ne suffit pas de faire des aménagements sans également faire un effort pour mieux fertiliser les parcelles aménagées* ». Ils notent aussi « *que ces techniques ont un effet positif sur les rendements, mais ne suffisent pas encore à éviter la détérioration des sols* » (REIJ & THIOMBIANO, 2003 : 29-33).

Néanmoins, ces techniques promues pour leurs vertus de réhabilitation des terres peuvent avoir des effets contradictoires. Par exemple, les projets d'installation de cordons pierreux ont débouché sur des résultats très mitigés. En effet, « *ces cordons ne sont pas entretenus, car pour les villageois cette zone est perdue. Ils préfèrent se concentrer sur les zones à risques et améliorer leur accès à l'eau et ce, afin d'irriguer les champs ou abreuver le bétail. Si un cordon n'est pas entretenu et qu'il devient discontinu, l'eau ruissèle et ne reste plus dans le périmètre initial* » (DUBUISSON, 27 juin 2005). L'effet de conservation de l'eau est donc perdu. De la même façon, pour des projets d'irrigation, de nombreux cas de salinisation ont été observés. Un manque d'apport en eau et de drainage peut, suite à l'évaporation de l'eau, favoriser la concentration de sel dans le sol. Cette mauvaise irrigation « *stérilise des terres en provoquant une hyper-concentration saline* » (CEC, 1985 : 17). En ce qui concerne les barrages, une surexploitation des ressources végétales autour de la retenue d'eau entraîne l'érosion accélérée des bassins versants et se traduit en un engorgement rapide des barrages. Ils ne sont donc plus utilisables. Cet aspect aurait dû être pris en considération dès le départ (ROGNON, 1998 : 43).

Les effets à long terme des projets techniques et biologiques peuvent également être mis en question : « *il arrive fréquemment que les propriétaires reprennent leurs terres après que certains paysans les aient mis en valeur, ou que les arbres plantés soient broutés par les chèvres ou coupés par d'autres villageois. Le fait de ne pas sécuriser ces actions par des règles foncières précises et reconnues par la communauté et par l'Etat décourage les paysans* ». Le suivi de ces projets n'est ainsi pas assuré. Par conséquent, il émerge de ces activités des problèmes fonciers, des intérêts contradictoires entre les différents utilisateurs, ainsi que leurs responsabilités réciproques. Si les projets sont menés dans une approche globale de gestion des ressources naturelles, ils peuvent donner des résultats très positifs dans la conservation des sols (TOTTE, 1998 : 35). En outre, « *la construction ou le creusement d'infrastructures [...], leur maintenance ainsi que la répartition et la gestion de l'eau sont autant de points d'organisation sociale et politique, mais aussi de différenciations socio-économiques* » (GRUNEWALD, 1998 : 83). Ce sont ceux qui en ont les moyens financiers ou qui disposent des techniques qui pourront les entretenir.

Par ailleurs, afin de tirer parti des connaissances locales, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance des conditions de vie des utilisateurs, de leurs préoccupations et des relations socioculturelles en jeu. Si ces facteurs ne sont pas pris en compte, la durabilité du projet via son intégration dans la société ne pourra être assurée (PNUD, 1999 : 15). Malheureusement, « *tous les problèmes ne sont pas réglés pour autant. Car si ces mesures de conservation de l'eau et du sol, et les*

---

<sup>57</sup> Le zaï ou tassa est utilisé afin d'améliorer la productivité des terres dégradées. Cette technique « *consiste à creuser des séries de trous peu profonds, remplis de [terre] moins tassée et à semer ou planter dans ces poches de sol aéré* ». Des améliorations peuvent être apportées « *en y mélangeant de la bouse de vache* », par exemple (PNUD, 1999 : 14).

<sup>58</sup> Les bassins en demi-lune permettent la récolte de l'eau de pluie en creusant, dans le sol à mi-pente, des trous en forme de croissant et en déposant le volume de terre enlevé en aval de ce trou, afin de le ceinturer d'une digue filtrante. Le creux est semé ou planté (MARCEAU ROCHETTE, 1987 : 481).

<sup>59</sup> Les diguettes anti-érosives ou cordons pierreux consistent en l'élévation des courbes de niveau qui permet de contenir l'eau de pluie dans un périmètre déterminé et ainsi d'irriguer un champ cultivé (MARCEAU ROCHETTE, 1987 : 474).

<sup>60</sup> Les ravines sont des barrières d'herbes qui empêchent l'érosion (OYOWE, 1998 : 73).

<sup>61</sup> Paillis : [...] ♦ Couche de paille destinée à préserver l'humidité du sol [...] (ROBERT, 2000b : 1760b).

<sup>62</sup> Le terrassement consiste en la création de terrasses sur les flancs des collines. Cela permet d'éviter le ruissellement (OYOWE, 1998 : 73).

*multiples projets de reboisement à petite échelle, ont sensiblement amélioré l'environnement, l'écosystème sahélien n'en reste pas moins extrêmement fragile, et les précipitations sont rares et imprévisibles » (OYOWE, 1998 : 73).*

#### b) Sécheresses et accidents climatiques

Une des caractéristiques du Sahel porte sur des « *fortes variations climatiques et une irrégularité pluviométrique, allant de 200 mm à 2500 mm* » (CILSS (a)). De ce fait, cette région est « *caractérisée par la rareté moyenne des pluies, mais aussi par leur grande irrégularité dans l'espace et dans le temps* » (MAINGUET, 1994 : 290). Les précipitations sont essentielles « *pour la reconstitution des écosystèmes appauvris. La période de précipitations correspond à un allègement des contraintes qui pèsent sur l'environnement ; aussi faut-il, pour que la végétation puisse se régénérer, agir avec circonspection et s'abstenir d'exploiter immédiatement les terres à leur maximum* » (MABBUT & FLORET, 1983 : 284). Or, il semble que les problèmes écologiques découlent du comportement des populations et de leurs actions effectuées lors des périodes climatiquement favorables. Les conséquences de ces activités n'apparaissent que lorsque « *la dégradation a conduit à la perte de résilience et des capacités de récupération des milieux face aux perturbations* ». La sécheresse est ainsi « *le révélateur de la dégradation existante* ». Elle constitue également « *un facteur important d'aggravation de l'effet anthropique sur la dégradation des terres en zones sèches* » (Le Floc'h (1996) in CORNET, 2001 : 5). En outre, il semble que les écosystèmes naturels, qui n'accueillent pas d'activités anthropiques, récupèrent à la suite de sécheresse prolongée (BONN, 1996 : 558). La sécheresse s'ajoute donc aux facteurs qui contribuent à la détérioration des terres.

La sécheresse<sup>63</sup> est définie comme une période de déficit d'humidité dans le sol. Par conséquent, la quantité d'eau nécessaire pour les végétaux, les animaux et les êtres humains n'est plus disponible. Les différents effets de ce dérèglement du régime de précipitations portent, notamment, sur deux points :

- ✓ la production végétale et agricole. La sécheresse menace « *la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, notamment pour les populations à croissance démographique élevée et à revenus faible* », et plus particulièrement dans des régions déjà fragiles ;
- ✓ les réserves en eau (les eaux de surface ou les nappes phréatiques) qui ne sont plus approvisionnées (BONN, 1996 : 551).

Par ailleurs, durant les périodes de sécheresse au Sahel, une diminution des débits des fleuves sahéliens a pu être remarquée. Cela a empêché les fleuves de déborder et n'a pas permis les traditionnelles cultures de décrues, ce qui a fragilisé l'équilibre alimentaire. De plus, cette situation a également affecté la pêche, car « *le non-débordement a privé le bétail de pâturage de saison sèche et a empêché la fraye<sup>64</sup> des poissons* » (CEC, 1985 : 21).

Dans les années 1950-1960, le climat s'est amélioré avant une brutale détérioration les décennies suivantes. Le Sahel a ainsi souffert de six grandes sécheresses durant le 20<sup>e</sup> siècle, les plus graves ont eu lieu en 1972-1973 et 1982-1984 (MAINGUET, 1994 : 290). La plus récente étant celle s'abattant, cette année, au Niger, ainsi qu'en Mauritanie, au Mali et au Nigeria. Cette situation, accompagnée de l'état de pauvreté de ces pays et d'une invasion de criquets pèlerins avant la récolte

---

<sup>63</sup> La sécheresse rentre dans la définition de désastre (« disaster ») de la FAO. Le *désastre* est une situation ou un événement, qui submerge la capacité d'adaptation locale, nécessitant la demande, à un niveau national ou international, d'une assistance extérieure. Il peut causer de graves dommages, la destruction et la souffrance humaine. Bien que souvent d'origine naturelle, le désastre peut aussi avoir une origine humaine. Ses causes peuvent être : l'effondrement d'une construction, le blizzard, une sécheresse, une épidémie, un tremblement de terre, une explosion, le feu, une inondation, du matériel dangereux ou un accident de transport (tel que répandre des produits chimiques), un ouragan, un accident nucléaire, une tornade ou une éruption volcanique (FAO (a)).

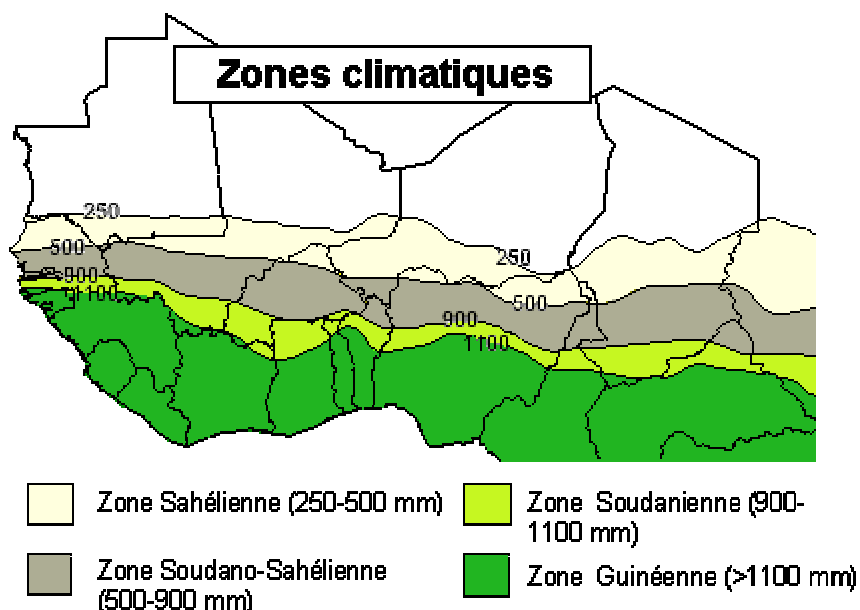
<sup>64</sup> Frayer : [...] ♦ Déposer ses œufs, en parlant de la femelle du poisson ; PAR EXT. Féconder ces œufs en parlant du mâle. *Poisson qui remonte les cours d'eau pour frayer* [...] (ROBERT, 2000b, 1087b).



de l'été 2004, s'est traduite par une grave famine<sup>65</sup> (JOSSELIN, 2005 : 2). (Voir la figure 3 sur la pluviométrie annuelle au Sahel, en annexe)

Plus précisément, différentes cartes montrent que « l'isohyète<sup>66</sup> moyenne de 500 mm s'est déplacée vers le sud d'environ 100 km entre la dernière et l'avant-dernière décennie » (LUXEREAU & ROUSSEL, 1998 : 71). De la sorte, le poids de chaque action humaine sur le couvert végétal est plus important au nord qu'au sud (DUBUISSON, 27 juin 2005). Ceci contraint les habitants à émigrer afin de continuer leurs activités. Par conséquent, l'espace disponible dans le sud est soumis à une pression démographique et une diminution de surface pour les activités rurales (BUXANT, 19 mai 2005).

**Carte 5 : Sahel - Carte des zones climatiques**  
(FAO (a)).



Etabli sur la base des pluies moyennes annuelles 1961-90, SDRN-FAO Rome

Sur cette carte, nous notons les différentes zones délimitées par les isohyètes. Les pluies se font moins fréquentes dans le nord de la région. Les terres y sont presque désertiques, tandis que le sud présente une savane herbacée (PNUD, 1999 : 1).

Afin de se préparer au mieux aux aléas climatiques, une stratégie à long terme doit être établie. Il s'agit, entre autres, de constituer des greniers collectifs, d'acheter ou d'agrandir son troupeau, de créer des « banques de fourrages<sup>67</sup> » pour les nourrir pendant la saison sèche, d'épargner de l'argent par la vente de produits sur le marché, etc. Il s'agit également pour les agriculteurs de faire preuve d'une certaine souplesse en plantant et en semant quand les pluies le permettent. Les éleveurs, quant à

<sup>65</sup> D'autres causes, telles qu'une certaine lenteur à considérer les appels à l'aide du Niger depuis fin 2004, sont évoquées dans divers articles datés des mois de juin et juillet 2005 de journaux tels que *Le Monde*, *Le Courrier International* et *Libération*. Nous ne pourrions pas les relater dans ces pages.

<sup>66</sup> *Isohyètes* : [...] ♦ *Courbe, ligne isohyète*, joignant les points du globe où les précipitations moyennes sont égales (ROBERT, 2000b, 1361a).

<sup>67</sup> La *banque de fourrage* ou *banque céréalière* est un système de sécurité alimentaire. En effet, les prix sont soumis à des grandes variations entre le moment de la récolte, où l'offre est importante et les prix sont bas, et la période de soudure, où la hausse des prix est due à la rareté des denrées disponibles. « La coopérative rachète la production de ses membres à un prix supérieur à celui du marché au moment de la récolte. Par la suite, lors de la période de soudure, la coopérative revend ces céréales plus chères qu'à leur prix d'achat, mais tout de même en dessous du prix du marché. Elle réalise donc un bénéfice et permet d'atténuer les écarts de prix entre la récolte et la soudure » (BRISME, 18 mai 2005).

eux, doivent être mobiles avec leurs troupeaux (BONN, 1996 : 550). Et ce, afin de pouvoir s'alimenter correctement durant la période précédant les récoltes (la période de soudure)<sup>68</sup>, de se préparer en cas de mauvaise répartition des précipitations, mais aussi de parer à des situations telles que la sécheresse ou l'invasion de parasites et de prédateurs. Il existe par ailleurs, en plus des bonnes pratiques agricoles, des techniques qui améliorent le rendement. Il s'agit entre autres de « *pratiques de gestion plus efficace au niveau des cultures, l'utilisation de semences améliorées, la diversification des mélanges de cultures, les cultures intercalaires, les techniques économiques et durables de fertilisation du sol* [telles que le fumier], *l'emploi d'engrais lorsque leur rentabilité est assurée et des mesures destinées à améliorer la performance des animaux de trait pour la culture et le transport, etc.* » (PILLET & FOWLER, 1998 : 80). Les nouvelles variétés de plantes qui ont « *un rendement incontestablement supérieur à celui des variétés classiques : elles résistent mieux aux maladies et à l'envahissement des insectes et elles sont mieux adaptées à leur milieu agroécologique* ». Il existe également des variétés à cycle court qui ont des besoins en eau moins grand. Toutefois, ces nouvelles variétés semblent « *souvent destinées à des zones [...] offrant un potentiel agricole important* » (POTTIER & VIEGAS, 1998 : 82)<sup>69</sup>. Ce qui en limite l'application dans de nombreuses régions du Sahel.

L'idée générale consiste donc à améliorer les pratiques traditionnelles par des technologies modernes et d'« *aider les agriculteurs et les collectivités locales à adopter des pratiques durables tant sur le plan écologique qu'économique* ». Grâce à cette démarche, la dégradation des terres agricoles serait atténuée, le rendement des terres accru et l'expansion de l'agriculture vers des zones moins productives freinée. Ces zones seraient destinées à un pâturage intensif pour le bétail (PILLET & FOWLER, 1998 : 81).

### 3. Les causes fondamentales

Les mouvements de population, la croissance démographique, l'évolution du rôle de la femme, la confrontation entre les lois coutumières d'utilisation de la terre et les lois foncières, et leur complexité intrinsèque, ne favorisent pas une gestion durable des terres. A ces causes viennent s'ajouter des crises économiques, des choix politiques et institutionnels ainsi que des inégalités socio-économiques. Ces différentes causes fondamentales représentent les points les plus difficiles à cerner et à traiter, mais elles ont des conséquences importantes sur le processus de dégradation des terres.

#### a) Les mouvements démographiques

La croissance démographique semble être un élément préoccupant pour la région du Sahel, dont la population est actuellement évaluée à 50 millions d'habitants et la progression démographique estimée à 3,1% par an. Ces estimations dépassent « *largement la capacité de l'environnement local* ». Cet accroissement de population joue un rôle déterminant dans l'augmentation des contraintes qui pèsent sur cet environnement (OYOWE, 1998 : 73). De plus, le Sahel est confronté à « *une urbanisation très rapide dont le taux d'accroissement est estimé à 7%* » (CILSS (a)). Il semble qu'en ce qui concerne les politiques d'espacement des naissances, « *celles-ci demeurent timides et semblent souvent paradoxales à des populations rurales dont les enfants constituent la seule richesse, et le seul recours pour l'avenir* » étant donné que les activités agricoles demandent une grande main d'œuvre. La natalité reste donc élevée et « *les progrès réalisés dans le domaine de la santé, quoique insuffisants, ont fait baisser la mortalité* ». Les systèmes de culture traditionnels ne sont pas adaptés pour subvenir aux besoins de cet accroissement de population. A cela « *s'ajoutent d'importants phénomènes migratoires, leurs déplacements modifient l'équilibre de l'économie* » des pays de la région (CEC, 1985 : 19 et MABUTT & FLORET, 1983 : 290). Effectivement, dans les grandes lignes,

---

<sup>68</sup> Faire la soudure : [...] ♦ satisfaire à la demande, aux besoins des consommateurs au moment où l'offre est la plus faible (avant la récolte, une importation, une rentrée) [...] (ROBERT, 2000b : 2373b).

<sup>69</sup> Les auteurs de cette citation font référence aux manipulations génétiques. Ce sujet ne sera pas exposé dans le cadre du mémoire.

si moins de personnes sont présentes pour effectuer le travail des terres, la production et les revenus s'en trouvent amoindris. Et, inversement, l'arrivée d'une nouvelle main d'œuvre permet d'augmenter les capacités de travail et ainsi les revenus.

Ce flux migratoire s'explique par le fait que lorsque la terre devient trop dégradée et les conditions de vie trop difficiles, les paysans ont tendance à émigrer vers les zones urbaines, en laissant leurs femmes et leurs enfants au village. Soulignons l'effet économique du phénomène : « *l'envoi d'argent de ces travailleurs émigrés à leurs familles peut être une source importante de revenus pour la région, et pour l'agriculture et la construction en particulier* » (OYOWE, 1998 : 72). Au sein du village, les femmes ont joué un rôle important pour l'agriculture et le développement rural. Leurs connaissances traditionnelles de l'environnement naturel local, transmises de génération en génération, leur permettent de savoir « *quels arbres donnent le meilleur bois de chauffage, quelles plantes ont un usage médicinal, où trouver de l'eau en saison sèche et quelles sont les meilleures conditions pour les cultures locales. Ces femmes sont ainsi les gestionnaires et praticiennes invisibles de la lutte contre la désertification* » (OKELLO, 1998 : 76). Elles sont ainsi devenues extrêmement compétentes dans des domaines traditionnellement réservés aux hommes (telles que la culture du coton et des céréales par exemple). Elles sont également « *à l'origine de l'élargissement de la base de production qui, jadis constituée du sorgho, du millet, du maïs, des fèves et des doliques<sup>70</sup>, englobe aujourd'hui les tomates, le manioc, les patates douces, les poivrons et l'okra* » (OYOWE, 1998 : 73). Cet élargissement de la production leur permet de diversifier les produits et d'augmenter leurs revenus.

Toutefois, avec l'exode des hommes, leur charge de travail a augmenté et le soin donné aux terres s'en trouve amoindri. En effet, selon Anne Buxant<sup>71</sup>, au Burkina Faso, dans les années 80-90, de grandes sécheresses ont fait chuter les productions agricoles et sylvo-pastorales. Pendant ces sécheresses, il y a eu un exode<sup>72</sup> et les structures familiales ont été déforcées : « *il n'y a donc plus eu assez de monde dans les exploitations. Le problème réside en fait dans cette impossibilité à voir à long terme* ». Ces populations vivent dans l'urgence et lorsqu'elles n'ont plus de moyens de subsistance dans le court terme, elles partent et n'investissent plus dans le capital et l'aménagement de leurs terres. Cette situation peut engendrer une dégradation des terres qui s'avère irrécupérable. Cependant, « *cette pression démographique, plutôt que d'être mise en cause, peut être un moteur. Et quelque part, les sécheresses peuvent également être un accélérateur de changement dans les pays touchés* ». Cette poussée démographique permet de récupérer des terres non-cultivées afin de satisfaire à cette hausse de la demande et ainsi de profiter de l'occasion pour mettre en place des nouvelles techniques qui améliorent la durabilité des sols. Lorsque les agriculteurs travaillent ces zones qui ne sont pas exploitées habituellement, « *ils vont faire en sorte de maintenir leurs terres parce qu'ils y ont un enjeu majeur et urgent* ». De plus, toujours selon Anne Buxant, une fois ces parcelles entretenues, « *cela se répercute positivement sur les zones non-agricoles avoisinantes* ». A présent<sup>73</sup>, le solde des migrations s'inverse et il y a un retour des burkinabés. Il y a également un changement des pratiques : « *les paysans se rendent compte, qu'à terme, il vaut mieux s'investir dans le champ plutôt que d'aller chercher ailleurs. Le temps que le producteur moyen passe dans son champ a doublé voire triplé en quelques années. Cela est très positif pour l'aménagement des terres* » (BUXANT, 19 mai 2005).

Dans le cadre de ce mémoire, il ne nous sera pas possible d'analyser en profondeur l'évolution démographique, les flux migratoires et la politique appliquée par les états sahéliens sur ce thème. Par ailleurs, ces questions pourraient faire l'objet de futures recherches dans les programmes de suivi du développement, telles que « *l'analyse des déterminants internes (démographie, niveau de vie, différenciation sociale, etc.) et externes (monétarisation des économies locales, ouverture des*

---

<sup>70</sup> Dolic ou dolique : [...] ♦ Genre de légumineuses papilionacées des pays chauds [...] (ROBERT, 2000b, 755a).

<sup>71</sup> Anne Buxant est Ingénieur Agronome et gestionnaire de programme pour le Burkina Faso, Oxfam-Solidarité/Solidariteit.

<sup>72</sup> Il y a eu une grande migration au début du XX<sup>ème</sup> siècle vers la Côte d'Ivoire, notamment. La plupart des burkinabés ont travaillé dans une plantation familiale. De cette façon, le Burkina Faso a été la réserve de main d'œuvre pour les plantations de cacao et de café de la Côte d'Ivoire (BUXANT, 19 mai 2005).

<sup>73</sup> Le retour des burkinabés s'expliquent notamment par les problèmes qui règnent en Côte d'Ivoire (BUXANT, 19 mai 2005).

marchés, migrations, etc.) des pratiques diversifiées des populations en termes d'exploitation des ressources et de leur évolution » (CORNET, 1998 : 15).

#### b) L'inadéquation de l'accès aux ressources

Dans le système de représentation traditionnel du monde africain, les divinités détiennent « tous les pouvoirs sur l'ensemble de l'espace, sur les ressources, sur le déroulement des saisons », mais encore « sur la santé et la prospérité des hommes ». La réussite de leurs activités dépend de la bonne volonté des divinités. A cette fin, « les agriculteurs [...] cultivent grâce à des alliances sacrificielles, nouées au nom des groupes, par les responsables des maisonnées, villages, des états ». Cela incite « la cohérence des groupes sociaux, tout particulièrement des lignages ». Parallèlement, la dépossession des terres est un acte relativement ordinaire : « les paysans ne sont que des usagers de la terre. Les droits, acquis par la hache ou par le feu ne ressemblent en rien à des droits de propriété. Ils sont basés sur la pérennité de l'utilisation<sup>74</sup>, sur le renouvellement de ces alliances avec les divinités et sur l'acquittement des redevances avec les chefferies ». Par conséquent, les règles d'accès à la terre et aux ressources encouragent une utilisation légère, « fondée sur la mobilité des mises en culture [...] » et laissent une grande place à la jachère, car « lorsque la terre est fatiguée, elle doit se reposer pour ne pas mourir ». Lorsque la terre est usée, lorsqu'une épidémie se déclare ou lorsque les puits s'écroulent, les divinités montrent leur désapprobation à l'égard de ces activités et le village se déplace vers d'autres terres (LUXEREAU & ROUSSEL, 1998 : 67). L'insertion des sociétés dans une économie marchande, dès le début de la colonisation, a changé ces rapports : « les réserves foncières – y compris la plupart des pâtures destinées au bétail villageois – sont converties en champs. La désacralisation de la nature favorise cet agrandissement de surfaces cultivées aux dépens des brousses ». De la sorte, « la disparition de ces réserves foncières déséquilibre le système technique : la mobilité des exploitations et le recours à la jachère de longue durée devient impossible. Les agriculteurs sont désormais confinés dans un espace devenu fini, sur leur fond d'héritage » (LUXEREAU & ROUSSEL, 1998 : 67- 68). Toutefois, ces changements économiques n'ont pas toujours été traduits par des modifications dans la façon d'utiliser les ressources naturelles.

Dans les espaces secs de la région du Sahel, où l'écosystème est fragile, les hommes doivent être solidaires malgré les nombreux conflits possibles autour des faibles ressources disponibles (pour une zone de pâturage, pour un champ, pour un point d'eau, etc.) et « les lois coutumières qui les régissent sont souvent à la fois complexes, précises et [...] respectées » (GRUNEWALD, 1998 : 84). Par exemple, « les terres à pâturage sont placées sous le régime de la propriété collective, tandis que le bétail est propriété privée, tout comme le sont les points de ravitaillement en eau. Une telle situation appelle une réforme en profondeur impliquant le recours à des méthodes d'exploitation qui soient compatibles avec l'utilisation des terres à pâturage par les familles ou des groupes sociaux plus importants » (MABUTT & FLORET, 1983 : 286). Mais encore, « la possession par la femme d'un bétail plus important que le mari reste parfois interdit » (REIJ & THIOMBIANO, 2003 : 59). En outre, les droits d'accès aux plantes seraient réservés aux travailleurs, tandis que les arbres et bosquets seraient liés au sacré, ne pouvant donc être récoltés que par des personnes particulières, tels les thérapeutes, les officiants des rituels, etc., les végétaux qui poussent « de leur propre chef » seraient, quant à eux, en accès libre (LUXEREAU & ROUSSEL, 1998 : 71). Cette manière de compartimenter les ressources naturelles rend leur gestion intégrée plus complexe. Par conséquent, l'individu n'a pas un droit de propriété exclusif sur un champ, mais un droit d'usage. Tant qu'il en est capable, il peut la cultiver. Lorsque ce ne sera plus le cas, quelqu'un d'autre la reprendra, « ce système de gestion de la terre est intéressant parce que c'est un système de sécurité sociale ». Plus le ménage est grand, plus importante sera la surface à laquelle il aura accès. Si la production est bonne, cela leur rapportera la quantité de céréales nécessaires à leur subsistance. Un ménage composé de cinq personnes qui ne serait plus composé que de trois personnes verra sa surface cultivable diminuer. Le reste sera alloué à quelqu'un d'autre qui en aurait besoin, de cette façon « la rotation potentielle des terres est très forte

---

<sup>74</sup> « Les champs sont mis en valeur pendant des périodes de temps variables selon les cultures locales, mais souvent calées sur la régénération des ligneux ». Ensuite, ils « redeviennent de la brousse sans ayant droit et donc à nouveau défrichables » (LUXEREAU & ROUSSEL, 1998 : 67).

*sur la durée de vie d'un individu. Il n'a donc pas vraiment d'intérêt à investir dans son champ vu que son investissement pourrait être repris par un autre* » (DUBUISSON, 27 juin 2005).

Par ailleurs, la plantation d'arbres se réalise dans des endroits qui sont soit incultes (non-fertiles), soit dans des zones dont l'appropriation est pratiquement garantie. Effectivement, le fait de planter un arbre est perçu comme « *une appropriation définitive de la terre, puisque celui qui plante cet arbre voudra également s'approprier ses fruits et ce, même si le champ change de main* ». Les arbres ne se plantent donc pas dans des zones disponibles pour la culture (DUBUISSON, 27 juin 2005). En outre, tous les échanges, les locations ou l'héritage des terres se concluent essentiellement de manière orale, sans trace écrite. Par exemple, « *un propriétaire va se méfier d'un locataire qui veut planter un arbre* », il va croire que par cette plantation ce dernier veut s'approprier ou se réserver la terre pour une trentaine d'année. De la sorte, « *l'angoisse du propriétaire de se voir déposséder de ses terres, à terme, par le locataire est bien présente* ». Sans preuve écrite, après une certaine période d'exploitation de la parcelle, il devient difficile de trouver des témoins qui se souviennent qui en était son propriétaire « à l'origine » (BUXANT, 19 mai 2005 et TOTTE, 09 mai 2005). De plus, ces propriétaires louent leurs terres contre une partie des denrées qui y poussent. Si un locataire place une parcelle en jachère, le propriétaire va penser qu'elle est inutilisée et il va donc la reprendre pour la louer à quelqu'un qui en a réellement besoin et qui la cultivera. Il peut aussi la louer à quelqu'un qui lui en donne plus ou qui a assez d'argent pour y apporter des engrais et ne pas pratiquer de jachère. Cette pratique constitue donc un frein à la conservation des sols, « *les avantages à louer la terre plutôt que de la laisser en jachère sont tels que la tentation est grande de ne pas favoriser son entretien* » (BUXANT, 19 mai 2005). Par ailleurs, dans un même village, les disparités quant aux surfaces et aux moyens financiers rendent les exploitants inégaux face aux risques de désertification. Les gros exploitants bénéficient de larges surfaces et utilisent des techniques de conservation de la fertilité des sols basées sur l'épandage de fumier et d'engrais manufacturés et le repos en jachère. En revanche, les petits exploitants ne possèdent que quelques bêtes et n'ont généralement pas les moyens de s'acheter des engrais chimiques pour améliorer les rendements. Ils vont alors travailler quelques jours chez les grands exploitants afin d'acquérir, notamment, de la nourriture ou un peu d'engrais (LUXEREAU & ROUSSEL, 1998 : 70). Toutefois, cette situation ne leur offre qu'une solution à court terme pour le travail de leurs terres.

En outre, les Etats sahéliens ont établi différentes législations régissant l'usage et la propriété des sols et des ressources naturelles, sans toutefois prendre en considération et intégrer les lois coutumières. Cela a débouché sur des incompréhensions entre les deux systèmes, au détriment d'une bonne gestion de l'environnement naturel. Néanmoins, « *ces droits sont en train d'évoluer et l'appropriation des végétaux tend à coïncider de plus en plus avec l'appropriation du sol* » (LUXEREAU & ROUSSEL, 1998 : 72). Les discussions sur ce sujet sont entamées et « *de long processus de négociations sur les codes fonciers et forestiers ont connu une large participation des populations* ». Ceci dans l'intention de « *répondre à leurs besoins immédiats d'un accès fiable aux terres de parcours, de vente de bois de feu et autres produits forestiers dans des conditions contrôlées et durables* » (PNUD, 1999 : 17). Le processus de cette réforme agrofondière permettrait aux villageois d'avoir des titres sur les terres qui appartiennent à l'Etat. Néanmoins, dans la pratique, il semble que la procédure n'est pas suffisamment descendue dans les échelons du pouvoir pour qu'elle puisse être appliquée au niveau des localités (BUXANT, 19 mai 2005). En outre, « *la recherche, la planification et les négociations étant menées surtout par les hommes, il existe également un danger potentiel de préjugés à l'égard des femmes [...]* ». En matière de droit d'utilisation des terres et d'héritage, les femmes sont souvent considérées comme étrangères dans la communauté de leur époux (PNUD, 1999 : 22). Or, comme mentionné au point précédent, les femmes contribuent grandement au travail rural.

La sécurisation foncière apparaît donc comme un élément essentiel « *pouvant favoriser les investissements individuels et assurer une certaine sécurisation des revenus* » (PNUD, 1994 : 39). Une des priorités majeures parmi les futures recherches à réaliser est l'étude du foncier et des modalités du contrôle de l'accès aux ressources. En effet, « *les ambiguïtés entourant le statut des ressources et des conflits au sujet de l'utilisation des terres peuvent entraver considérablement leur gestion efficace et*

*par là même, la lutte contre la désertification* » (CORNET, 1998 : 15). De la sorte, « *les réformes agricoles foncières ne peuvent pas être appliquées comme telles* ». Il faut parvenir à faire des propositions plus proches des réalités coutumières, et qui, en même temps, donnent plus de sécurité. Il s'agit de cerner les avantages des deux systèmes afin de les inclure dans un nouveau système cohérent. Par exemple, d'un côté, établir un procès verbal émanant d'une discussion entre les deux intéressés. Il sera authentifié par la commune afin de lui donner un caractère officiel. De l'autre, il s'agit d'élaborer des instruments de transition avant de passer à un régime de propriété en tant que tel (BUXANT, 19 mai 2005). L'intention finale est que tous les utilisateurs y trouvent leur compte afin de garantir l'intégration et la réussite de ces changements fonciers, mais également une gestion réfléchie des ressources naturelles.

### c) Crise économique et pauvreté

Le défi du développement est singulièrement délicat en Afrique de l'Ouest. D'une part, « *la diminution de la production agricole par habitant risque d'y aggraver considérablement l'insécurité alimentaire [...] alors que, selon certaines estimations, sa population va doubler dans le même temps* ». D'autre part, cette région « *connaît les phénomènes interdépendants que sont la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la détérioration de l'environnement, surtout dans les régions arides où les pressions exercées sur le milieu naturel à des fins de production agricole, de pâturage du bétail, d'extraction de bois de chauffage et de chasse de gibier sont les plus fortes* ». Cependant, « *les grands responsables sont le plus souvent l'instabilité politique, les conflits ethniques, les mauvaises pratiques agricoles, la performance insuffisante des marchés et des services, et les conditions climatiques, [...] et] le manque d'accès aux technologies modernes [...]* » (POTTIER & VIEGAS, 1998 : 81).

L'augmentation continue et rapide de la population et de l'urbanisation « *entraîne une demande alimentaire croissante et diversifiée appelant à une augmentation considérable de la production et à une amélioration de l'efficacité des filières alimentaires. [...] La quantité de produits alimentaires à commercialiser par l'agriculteur devra être multipliée par sept* ». De la sorte, la satisfaction des besoins à court terme conjuguée avec des sécheresses, des crises économiques, des inadaptations foncières et des poussées démographiques débouchent sur des pratiques inadéquates et encouragent le processus de désertification (CORNET, 2001 : 19-20). Inversement, la détérioration du milieu naturel entraîne celle du milieu de vie économique et sociale. En effet, les ressources naturelles forment la base de la productivité des systèmes écologiques et des milieux. Par conséquent, cette exploitation détermine la satisfaction des besoins primordiaux d'une grande partie de la population. De plus, « *les économies nationales reposent largement sur ces ressources. Elles contribuent, directement ou indirectement, à la majeure partie des exportations de ces pays* » (CORNET, 2001 : 19).

Par conséquent, les activités anthropiques ont de sérieuses répercussions sur les écosystèmes et sur l'environnement. Une mauvaise gestion de ce capital apparaît à travers les rendements de l'agriculture (maraîchage et culture irriguée), de l'élevage (amaigrissement des troupeaux, maladies) et de la pêche. Cette déficience se traduit également par la disparition des forêts ou des points d'eau proches, ce qui signifie des distances plus grandes à parcourir, et donc moins de temps disponible pour les tâches quotidiennes. Les sols épuisés, érodés, asséchés produisent de moins en moins. La sécheresse, la moindre infiltration de l'eau et les prélèvements excessifs ont rendu plus difficile l'infiltration et la distribution d'eau. La vie rurale devient ainsi de plus en plus précaire, et suppose un travail toujours croissant, notamment pour les femmes. En fin de compte, cette mauvaise gestion des terres entrave le développement économique dans son ensemble. Elle engendre des pénuries énergétiques et alimentaires, la malnutrition, la mauvaise santé, la pauvreté, et en définitive la nécessité d'émigrer ou de se soumettre à l'aide extérieure (CEC, 1985 : 23).

Au niveau des villages sahéliens, trois catégories d'exploitations agricoles peuvent être distinguées : les riches, les moyennes et les pauvres. Les exploitations agricoles riches « *sont capables de constituer des stocks céréaliers, qu'ils utilisent en mauvaise année* ». Ils ont également pu investir dans l'élevage et ils atteignent l'autosuffisance alimentaire. Les exploitations agricoles moyennes « *atteignent la sécurité alimentaire en année normale, mais ont un déficit de quelques mois à combler* ».

*en mauvaise année* ». Tandis que les exploitations agricoles pauvres « *ont toujours un déficit alimentaire* » (REIJ & THIOMBIANO, 2003 : 62). L'amélioration des conditions de vie et l'équilibre alimentaire supposent l'existence d'un capital monétaire. Celui-ci est très irrégulièrement réparti, les individus sont inégaux face aux risques des aléas climatiques. En plus de ces différences socio-économiques, l'évolution des systèmes de pensée, d'accès et d'usage de la terre et des végétaux font coexister les savoirs locaux et exogènes. Même si cela aboutit à un métissage entre les modèles anciens et nouveaux, les pratiques sont loin d'être uniformes et ne sont pas toujours adaptées au contexte dans lequel elles sont utilisées. Ces techniques « *varient selon les régions et le degré de désertification. Elles varient aussi selon les acteurs, leur statut, leur richesse économique et relationnelle, leurs intérêts et leurs contraintes matérielles et sociales* » (LUXEREAU & ROUSSEL, 1998 : 74). Ces différences rendent la lutte contre la désertification d'autant plus difficile qu'il n'existe pas une solution unique, mais qu'elle doit être adaptée à chaque nouvelle situation.

Afin de permettre une amélioration des conditions de vie rurale et diminution de ces inégalités, la réduction de la pauvreté figure comme un des grands axes des politiques d'intervention des pays en développement. Il existe différents types de pauvreté :

- ✓ la pauvreté monétaire ou de revenus. Elle désigne « *un aspect de niveau de vie et résulte d'un manque de ressources conduisant à une consommation insuffisante* » ;
- ✓ la pauvreté des conditions de vie. Elle se traduit dans « *l'impossibilité d'accéder à des services collectifs permettant de satisfaire des besoins fondamentaux tels que, la santé, l'éducation etc.* » ; et,
- ✓ la pauvreté de capacités. Elle « *exprime le fait que l'on ne dispose pas des moyens de mettre en valeur ses capacités individuelles et de saisir les opportunités qui se présentent, de faire entendre sa voix* » (CORNET, 2001 : 21).

Un lien fort existe entre la désertification et ces trois types de pauvreté. Suite à un manque de capital et d'opportunités économiques, les populations pauvres se trouvent dans l'obligation d'exploiter les ressources limitées afin de satisfaire leurs besoins immédiats. Et ce, « *même si cette exploitation à court terme compromet la durabilité de ces ressources et renforce à terme leur vulnérabilité* ». En outre, la proportion de pauvres dans la population est considérablement plus élevée dans les zones sèches, et plus particulièrement parmi les populations rurales. En effet, il semble que « *les décideurs ont de fortes réticences à investir dans les zones arides à faible potentiel. Ce défaut d'investissement contribue à la marginalisation de ces zones* ». Cette insuffisance en investissement renforce la pauvreté de capacité et inversement, si la population ne sait pas se faire entendre, les investissements sont difficiles. La pauvreté comme définie ci-dessus contribue à la dégradation des terres. Et la désertification à son tour est un facteur d'aggravation de la pauvreté (CORNET, 2001 : 21). De la sorte, les actions de réduction de la pauvreté cibleraient trois points :

- ✓ la création d'opportunités économiques ;
- ✓ l'appui et le renforcement des capacités et des institutions qui se trouvent au plus près des populations (le concept d'« empowerment ») ;
- ✓ l'aide aux populations, notamment les plus pauvres<sup>75</sup> pour réduire leur vulnérabilité.

Nous pouvons remarquer que ces points concordent avec des orientations de lutte contre la désertification, à savoir : la diversification des activités et des revenus pour diminuer la pression sur les ressources, la sécurisation de l'accès à ces ressources, la décentralisation de la gestion des ressources, le développement des capacités, la diminution de la vulnérabilité des populations face aux aléas climatiques, etc. Par conséquent, il convient d'associer les stratégies d'interventions environnementales avec celles de réduction de la pauvreté. Cela requiert, notamment, que « *les actions de lutte contre la désertification soient orientées non seulement vers les aspects de protection des ressources et de conservation, mais aussi visent au développement de la productivité dans ces zones et*

<sup>75</sup> Lorsque l'on parle des plus pauvres, il s'agit des veuves, des orphelins et des handicapés. Ces gens n'ont pas la possibilité de prendre des risques afin d'investir. Or, investir dans son développement, c'est justement prendre des risques. On n'est jamais sûr que l'action entreprise vont apporter le résultat espéré (DUBUISSON, 27 juin 2005).

à la diversification des opportunités dans un cadre économique moderne » (CORNET, 2001 : 21-22). Ainsi, le lien est établi avec le concept de développement durable et ses trois piliers<sup>76</sup>.

#### d) Cadre institutionnel et choix de développement<sup>77</sup>

Les pressions exercées sur les ressources et l'environnement dépendent du fonctionnement des systèmes sociaux. En effet, le développement rural n'est pas réductible aux évolutions techniques ou économiques. Il repose « sur une dynamique et une construction sociale relevant de divers acteurs et de multiples déterminants ». Ce mouvement social détermine la mise en valeur des milieux « par l'usage des ressources naturelles, des systèmes de production et des activités rurales ». La façon dont les sociétés gèrent ces ressources et ces espaces est fermement marquée par les contraintes culturelles. Cette dynamique culturelle dépend de la manière dont les peuples perçoivent leur environnement, mais aussi de leurs capacités d'évolution et d'appropriation de nouvelles technologies (CORNET, 2001 : 20). Il s'agit dès lors d'encourager l'évolution des systèmes économiques en intégrant les perceptions et la culture des communautés rurales.

Néanmoins, l'aide alimentaire a créé une dépendance ayant notamment comme conséquence une modification des habitudes alimentaires, les produits locaux étant progressivement abandonnés pour les produits importés. De cette façon, la misère et la malnutrition se sont répandues car le Sahel, qui avait longtemps produit en suffisance pour nourrir ses habitants, est devenu tributaire des importations (OYOWE, 1998 : 72). Les aménagements mécaniques et biologiques ont contribué, d'un côté, à une amélioration de la sécurité alimentaire au niveau des familles, et de l'autre, à une diversification de cultures et de revenus (cultures maraîchères, cultures de rente, fruits, élevage, fourrage, artisanat) (REIJ & THIOMBIANO, 2003 : 74). Cependant, les moyens financiers alloués à ce type d'activités sont encore largement insuffisant et ne motivent pas assez les populations rurales (BUXANT, 19 mai 2005).

En ce qui concerne les cultures de rentes, prenons, à titre d'exemple le coton au Burkina Faso et son exportation. Le Gouvernement burkinabé a notamment incité la culture de coton, car sa production est plus intéressante à court terme. Mais aussi parce qu'il en a besoin pour obtenir des devises, nécessaires pour rembourser la dette du pays. Il s'ensuit l'abandon des cultures vivrières au profit de cette culture d'exportation. Cela crée des besoins réels qui doivent être comblés par des importations. Cette culture spécialisée permet également d'obtenir à crédit des engrais chimiques (DUBUISSON, 27 juin 2005 et BUXANT, 19 mai 2005). A cette fin, une entreprise privée prête les engrais et se charge de la récolte du coton. Elle s'octroie ultérieurement ce qui lui revient sur la production ou sur la paie des paysans qui ont travaillé dans les champs. L'entreprise ne rencontre donc pas de problèmes à récupérer sa mise (BUXANT, 19 mai 2005). De plus, le prix du coton est à géométrie variable dans le monde, « les principaux producteurs sont les pays d'Afrique de l'Ouest, l'Inde, les Etats-Unis et quelques pays européens. Les Etats-Unis subventionnent leurs producteurs de coton, à l'instar des paysans européens qui profitent de la Politique Agricole Commune ». Les producteurs revendent leur coton à un prix inférieur du prix de revient, la différence étant payée par le gouvernement. Cela se traduit par le fait que « le prix courant du coton ne reflète pas son prix réel. C'est un prix artificiel. Comme les gouvernements africains ne peuvent se permettre d'allouer de telles subventions, ces pays sont donc en situation de concurrence déloyale ou de dumping.<sup>78</sup> ». En outre, si le prix du coton était un peu moins élevé, les producteurs pourraient utiliser des techniques un peu moins « agressives ». Le coton est très gourmand en termes de nutriments et il appauvrit considérablement la terre. Au vu de la concurrence, « les petits producteurs auront intérêt à faire des

---

<sup>76</sup> Les trois piliers du développement durable sont l'économie, l'environnement et le social. Le rapport Brundtland, en 1987, définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les possibilités des générations futures à satisfaire leurs propres besoins » (UN (a)).

<sup>77</sup> Le cadre institutionnel, les choix de développement et les échanges commerciaux au sein de la région et avec le reste du monde ne pourront être exhaustifs dans le cadre de ce mémoire.

<sup>78</sup> Nous ne pourrions approfondir la pratique du dumping dans le cadre de notre sujet. Nous en donnerons cependant une définition. Dumping : [...] ♦ Pratique qui consiste à vendre sur les marchés extérieurs à des prix très inférieurs à ceux qui sont pratiqués sur le marché national ou même à des prix inférieurs au prix de revient [...] (ROBERT, 2000b, 778b).



*économies sur les engrais utilisés, mais à long terme épuiseront la terre au point de la rendre incultivable* » (BUXANT, 19 mai 2005). L'introduction de la culture du coton, dans le sud du Burkina Faso, va donc poser de gros problèmes d'appauvrissement des sols et de désertification. Toutefois, elle ne se produit pas car la pluviométrie y est suffisante. Cette culture, fortement soutenue par l'Etat pour l'accès aux engrais chimiques, a notamment comme résultats que « *de nombreuses terres ont été mises en culture et ce, sur des surfaces beaucoup plus importantes que si ce n'était que pour les besoins personnels de subsistance. Les pratiques de défrichage et de diminution de temps entre les jachères ont ainsi été très importantes dans le sud du pays* » (DUBUISSON, 27 juin 2005). Il semble donc que le sud du Burkina Faso, par ses pratiques agricoles et ses choix politiques, ne soit pas à l'abri d'une dégradation des terres. Il s'agit ici des terres les plus fertiles du pays, cette perte de nutriments peut donc avoir des conséquences très importantes sur la gestion des ressources naturelles et parallèlement sur l'économie du pays.

Néanmoins, « *l'accroissement de la productivité reste l'objectif primordial pour convaincre ces populations locales de prendre part à la lutte contre la dégradation des terres* ». Les choix institutionnels doivent être tels que cet objectif « *n'exerce pas de contrainte excessive sur l'environnement et n'entraîne pas une perte de biotopes et de diversité biologique* » (POTTIER & VIEGAS, 1998 : 81). Il s'agit alors de développer les capacités locales. A cette fin, « *la mise en place de crédit, intégrée aux initiatives de gestion de ressources naturelles, est une des meilleures façons d'encourager les producteurs à s'intéresser aux activités environnementales* » (PNUD, 1999 : 17). De la sorte, « *l'épargne et les systèmes de crédit sont des éléments indispensables de la croissance des économies rurales, en général, et de l'investissement dans les activités de gestion des ressources naturelles en particulier* ». Le capital doit être attribué sous forme de micro-financements et avec « *l'application des taux d'intérêts préférentiels aux bénéficiaires nécessiteux* ». L'accès aux fonds doit donc être facilité pour les femmes (PNUD, 1999 : 23). Plus particulièrement, ces crédits permettent d'investir dans des nouvelles activités, par exemple, dans des activités génératrices de revenus (tel que le petit commerce de sous-produits agricoles), ainsi que l'acquisition de charrettes pour transporter les fumures organiques jusqu'aux champs ou l'achat d'animaux à élever (REIJ & THIOMBIANO, 2003 : 59). Malheureusement, le type d'activités financées se révèle parfois très limité et n'attire pas l'intérêt des communautés rurales. Les états sahéliens doivent « *réfléchir aux politiques nationales d'appui en terme de crédits décentralisés au niveau rural. C'est très important de donner aux paysans les moyens d'investir dans des activités créatrices de revenus. S'il n'y a pas un minimum d'appui, les gens décident de partir et d'abandonner les terres, ne fût-ce que pour quelques mois afin de gagner un peu d'argent. Par la suite, leur sol sera encore plus dégradé et un cercle vicieux se sera installé* » (BUXANT, 19 mai 2005).

## F. Evaluation et suivi

Les techniques d'observation, de mesure et d'échange d'informations sont aujourd'hui en évolution<sup>79</sup>. Il existe de nombreuses sources d'évaluation et de suivi qui vont des enquêtes mondiales et de l'analyse de données par satellite, aux études des modifications de l'environnement au niveau local. Elles représentent de précieux outils d'aide à la décision. La télédétection semble être un outil à privilégier, car elle permet d'élaborer des cartes plus précises sur la progression de la désertification (description des conditions biophysiques et socio-économiques et des mécanismes et processus qui y sont reliés).

Les premiers travaux de la FAO et par la suite du PNUE, notamment<sup>80</sup>, ont permis d'évaluer, au niveau africain, l'état actuel de la désertification, « *ainsi qu'un essai de prévision de son évolution grâce au suivi de certains indicateurs tels que la dégradation du sol et de la végétation* ». Néanmoins, malgré les nombreuses informations utiles sur le milieu, ces cartes de sensibilité souffrent de quelques points faibles, dont : une échelle (1/1000000) qui ne permet pas d'obtenir une précision de l'information à l'échelle régionale ou sous-régionale, des données telles que l'étendue de la région couverte, la diversité dans le climat, la végétation, les types d'utilisation du sol et les problèmes fonciers, qui ne peuvent être représentés qu'à condition d'une certaine simplification et d'une standardisation de la légende. Il en résulte une perte d'informations spécifiques pour chaque région (TALBI, 1998 : 56-57).

Néanmoins, il semble qu'un potentiel soit déjà présent et que les études climatiques peuvent apporter de nombreuses données utiles à la lutte contre la désertification, à savoir le suivi et l'évolution de la composition de l'atmosphère, des études de la dynamique du milieu physique (état de surface) et des bilans énergétiques et radiatifs à l'échelle de la planète. Plus particulièrement, l'expérience montre que les satellites fournissent un ensemble de données qui permettent : « *une couverture spatiale adéquate sur tout le globe avec une maille très adaptée (de 0,01 à 10 km) ; une couverture temporelle suffisante permettant une réceptivité à la mesure pouvant aller d'une demi-heure à six heures ; une couverture spectrale étendue [...] ; une acquisition continue sur un ensemble de données cohérentes et comparables entre elles et cela sur de longues périodes* » (BONN, 1996 : 554). Les données de télédétection à partir des satellites, par exemple, représentent « *un élément très utile et très efficace, moyennant certaines précautions, dans l'évaluation et la surveillance continue des ressources de la biosphère et donc de la désertification* » Il est, par ailleurs, essentiel de développer des systèmes d'informations permettant la circulation de l'information et sa mise à disposition aux utilisateurs et aux décideurs, « *nous ne pouvons pas savoir ce qu'il convient de suivre si nous ne comprenons pas les processus fondamentaux et leur impact sur la vie des gens. Par ailleurs, en admettant que l'on en sache assez pour entreprendre la réhabilitation des terres sèches, les connaissances scientifiques et technologiques pour maintenir à terme l'amélioration, et partant, créer les conditions d'un développement durable des zones sèches, sont encore insuffisantes* » (CORNET, 1998 : 14-16).

Afin de pouvoir maximiser les potentialités des outils d'évaluation et de suivi de la désertification, il s'agit de réaliser diverses études, à savoir :

- ✓ les **aspects sociaux et économiques** de la désertification : sur des thèmes tels que l'analyse des caractéristiques internes et externes, l'étude du foncier et des modalités du contrôle de l'accès aux ressources, mais également sur « *l'évaluation de l'impact et la participation à l'élaboration de dispositions réglementaires et institutionnelles* »

<sup>79</sup> Par ailleurs, le sujet étant extrêmement complexe, nous en présenterons rapidement ses avantages pour la lutte contre la désertification. Un autre mémoire pourrait, par exemple, en présenter les différents acteurs, son évolution et l'état des connaissances actuelles, ses moyens pour contribuer à la lutte contre la désertification, mais également les limites.

<sup>80</sup> Il existe d'autres organismes, parmi lesquels nous pouvons citer, sans être exhaustive, l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), le Réseau d'Observatoires de Surveillance Ecologique à Long Terme (ROSELT) qui est un programme majeur de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), l'Union Européenne, ainsi que des associations entre l'UNDP/UNSO, l'OCDE, la FAO, etc.

*propres à favoriser l'adoption par les agriculteurs et les communautés de pratiques améliorées de gestion des ressources* », ainsi que des études concernant les effets sociaux de la désertification sur les populations des zones arides. En effet, celle-ci a un impact différent sur les peuples. Si certains ont fait preuve « *de remarquables capacités de résistance et d'adaptation, d'autres sont devenus plus vulnérables* » ;

- ✓ les **mécanismes fondamentaux biophysiques et écologiques** « *de l'évolution des écosystèmes et agrosystèmes des zones sèches lorsqu'ils sont exploités et sur des mécanismes de dégradation des terres* » ;
- ✓ le **développement des moyens de surveillance des milieux** se traduisant par la mise en place d'observatoires ;
- ✓ les **indicateurs agraires** destinés à « *évaluer les pratiques locales, à développer et à proposer des techniques améliorées, à diversifier les ressources et à identifier les marges de progrès possible* » (CORNET, 1998 : 15 à 17).

L'évolution et l'amélioration de ces indicateurs semblent donc être un instrument très intéressant pour préciser et d'actualiser les connaissances actuelles sur l'évolution de la dégradation des sols et de la végétation. De plus, leur capacité de prévision permet d'améliorer les systèmes d'alerte et d'anticiper des nouvelles périodes de sécheresse, par exemple. De cette façon, cet outil aide les politiques à la prise de décision, car il permet de décrire, de comprendre et de gérer les nombreuses facettes complexes et imbriquées de la réalité des zones sèches.

## **G. Les interactions entre la biodiversité, les changements climatiques et la désertification**

Nous tenterons, dans ce point, de souligner succinctement l'interdépendance entre la biodiversité, les changements climatiques et la désertification<sup>81</sup>.

### **1. La diversité biologique**

La biodiversité « *concerne la diversité des espèces sauvages, [...], la diversité intra-spécifique au sein des espèces et leur conservation au cours du temps* » (CSFD (b) : 4). Les zones arides disposent de nombreuses espèces végétales, animales et micro-organismes, « *l'ancienneté de l'agriculture dans ces zones a par ailleurs conduit à l'appropriation par les populations locales d'un stock important de variétés traditionnelles de plantes cultivées et de populations ou de races animales domestiques adaptées* » (CORNET (a)). De plus, « *la capacité d'adaptation des espèces et des gènes aux conditions externes, en particulier aux stress climatiques apparaît très développée* » (CSFD (b) : 5). Il apparaît également qu'après une perturbation, la biodiversité renforce les capacités de récupération des écosystèmes (CORNET, 2001 : 16). Cette diversité biologique est influencée par la dégradation des terres arides dans la mesure où ce processus touche le rendement agricole, la faune, la flore et les sols. Et pareillement, la perte de biodiversité nuit à la santé écologique des terres arides, elle les rend « *vulnérables aux pressions anthropiques et naturelles* » (BRICEN, 1998 : 69).

Dès lors, le principal facteur de perte de la biodiversité trouve son origine dans la surexploitation des terres et la destruction des habitats (CORNET (a)). De la sorte, on assiste à un appauvrissement qualitatif et quantitatif des peuplements de la faune et de la flore : le gibier se fait plus rare et la cueillette, notamment de plantes médicinales, se fait plus difficile chaque année. Certains cours d'eau sont devenus irréguliers et par conséquent déséquilibrent les biotopes de nombreuses espèces. De plus, des oiseaux migrateurs « *trouvent en zones sèches des habitats de plus en plus précaires* » (CORNET, 2001 : 16-17). La destruction des biotopes compromet les possibilités

---

<sup>81</sup> En effet, la complexité de ces trois points est loin d'être comprise et ne rentre pas dans le cadre de ce mémoire.

d'extension futures. En effet, *« toute tentative de réintroduction d'espèces par des plantations d'envergure doit s'accompagner d'importants et coûteux travaux de lutte anti-érosive et de récupération des sols »*. Il est également observé que *« de nombreuses variétés traditionnelles, à cycle long, sont progressivement abandonnées. [Et que des] variétés traditionnelles, à cycle court, sont introduites. Elles sont également en concurrence avec de nouvelles sortes élaborées par la recherche agronomique »* (LUXEREAU & ROUSSEL, 1998 : 71). Il semble également que des espèces et variétés nouvelles apparaissent et compensent *« la régression, voire localement la disparition, de variétés anciennes de céréales et de plantes de cultures pluviales. Si la biodiversité spontanée s'est érodée, celle des plantes cultivées est en augmentation »* (LUXEREAU & ROUSSEL, 1998 : 74-75).

Par ailleurs, dans les régions arides, la connaissance du comportement des végétaux et des animaux paraît très insuffisante. L'inventaire des différentes espèces, les techniques de sélection des espèces, la biotechnologie ou les moyens de lutte contre les parasites et les prédateurs semblent toujours limités. Ainsi, dans les régions sèches, *« la rareté des végétaux entraîne une concurrence très vive entre les multiples parasites qui s'attaquent aux récoltes et favorisent ainsi la désertification »*. Or, une meilleure connaissance des micro-organismes ou des insectes, et en particulier de leur comportement, permet l'élaboration de moyens de lutte plus appropriés. Actuellement, les criquets migrateurs, par exemple, sont combattus *« par les seuls moyens chimiques, dangereux pour les écosystèmes »* (ROGNON, 1998 : 47-48). La diversité biologique s'en trouve ainsi menacée.

La biodiversité apparaît dès lors comme un patrimoine global, mais représente également un ensemble de ressources possibles pour le développement local. Elle permet de diversifier les opportunités économiques, à savoir la commercialisation des activités extra-agricoles, ainsi que des nouvelles productions. La diversité biologique est également un élément clé de la diminution de la vulnérabilité des terres face aux changements aussi bien climatiques qu'anthropiques (CSFD (b) : 5). En outre, les interrelations existantes entre la prévention de la dégradation des sols, le développement rural durable et la conservation de la biodiversité conduisent à une synergie et à une coordination entre les programmes spécifiques mis en place au niveau des bailleurs de fonds et de l'Etat. Il s'agit également d'associer la plupart des acteurs, notamment les communautés agricoles qui jouent un rôle essentiel, aux stratégies de conservation de la diversité biologique et à la valorisation de ce potentiel (CORNET, 2001 : 16-17).

## 2. Les changements climatiques

Un réchauffement affecte la terre depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et a conduit à une élévation globale moyenne de la température de l'air de 0,5°C. Il semble ne pas être identique dans les deux hémisphères et varie avec la latitude. Concernant la région sahélienne, les climatologues estiment qu'un lien existe entre l'évolution globale des températures et la pluviosité (CORNET, 2001 : 14 et CSFD (b) : 10). Il apparaît que les changements climatiques affectent les terres arides par leur impact sur l'approvisionnement en eau, la production agricole, les extrêmes de température, l'humidité et la température des sols. Ils représentent également une menace pour la diversité biologique maritime et terrestre. Ainsi, *« le déplacement progressif des zones climatiques vers les pôles [engendre] la modification rapide de la composition et de la répartition géographique des écosystèmes »*. De la sorte, les espèces incapables de migrer sont condamnées à disparaître rapidement. De la même façon, *« le déboisement et la dégradation des terres arides ont une incidence sur les climats locaux, le cycle global du carbone et l'albédo<sup>82</sup> (la réflectivité) de l'écorce terrestre »* (BRICEN, 1998 : 69). De plus, *« le brûlage périodique de formations herbueses [...] contribue de manière significative à l'émission de CO<sub>2</sub> et de particules »*. Malgré les incertitudes, le réchauffement global aboutit, en zones sèches, à une augmentation des conditions d'aridité, une réduction de l'évapotranspiration. Cela alourdit la pression humaine sur les ressources et renforce la dégradation des sols (CORNET, 2001 : 14-15).

---

<sup>82</sup> Albédo : [...] ♦ Fraction du flux total de particules incidentes renvoyée par réflexion diffuse à la surface de séparation de deux milieux => magnitude (ROBERT, 2000b : 59b).

Comme nous l'avons mentionnée dans ce chapitre, la consommation intensive de bois de chauffage pour survivre à pour résultat des défrichements accrus. Il apparaît que plus cette pression sera accrue, plus la contribution aux émissions de CO<sub>2</sub> augmentera. Il semble également que « *les sols jouent un rôle significatif dans le stockage du carbone. Le contrôle de la dégradation et des pertes en sol peut être important pour lutter contre le réchauffement global* ». Cependant, des recherches supplémentaires sur le cycle du carbone paraissent être essentielles (CORNET, 2001 : 15). En outre, « *il faut savoir que les changements climatiques, la biodiversité et la désertification ont également des solutions communes. Ainsi par exemple, la lutte contre le déboisement limite les émissions nettes de dioxyde de carbone, la dégradation des terres et la perte de biodiversité* » (BRICEN, 1998 : 69). Notons cependant que certaines questions concernant les espèces replantées ont été soulevées. Il se peut qu'elles soient de grandes consommatrices des ressources en eau disponibles, au détriment des besoins des végétaux aux alentours. Le résultat obtenu est donc contraire à l'intention de départ.

En ce qui concerne les pratiques de conservation des eaux et des sols, telles que « *les techniques de lutte contre l'érosion des sols peuvent être valorisées au titre d'une adaptation aux effets potentiels du changement climatique sur les évolutions de la pluviométrie et sur les cycles hydrologiques* » (CSFD (b) : 9). Cela permet une utilisation adaptée et conservatrice des ressources naturelles, et plus particulièrement par la conservation d'un sol humide dans les zones cultivables. Toutefois, afin que les émissions de carbone soient contrebalancées par son stockage dans la biomasse, il faut que la pression humaine sur le milieu soit modérée et que l'équilibre entre les surfaces cultivées et en jachères soit maintenu.

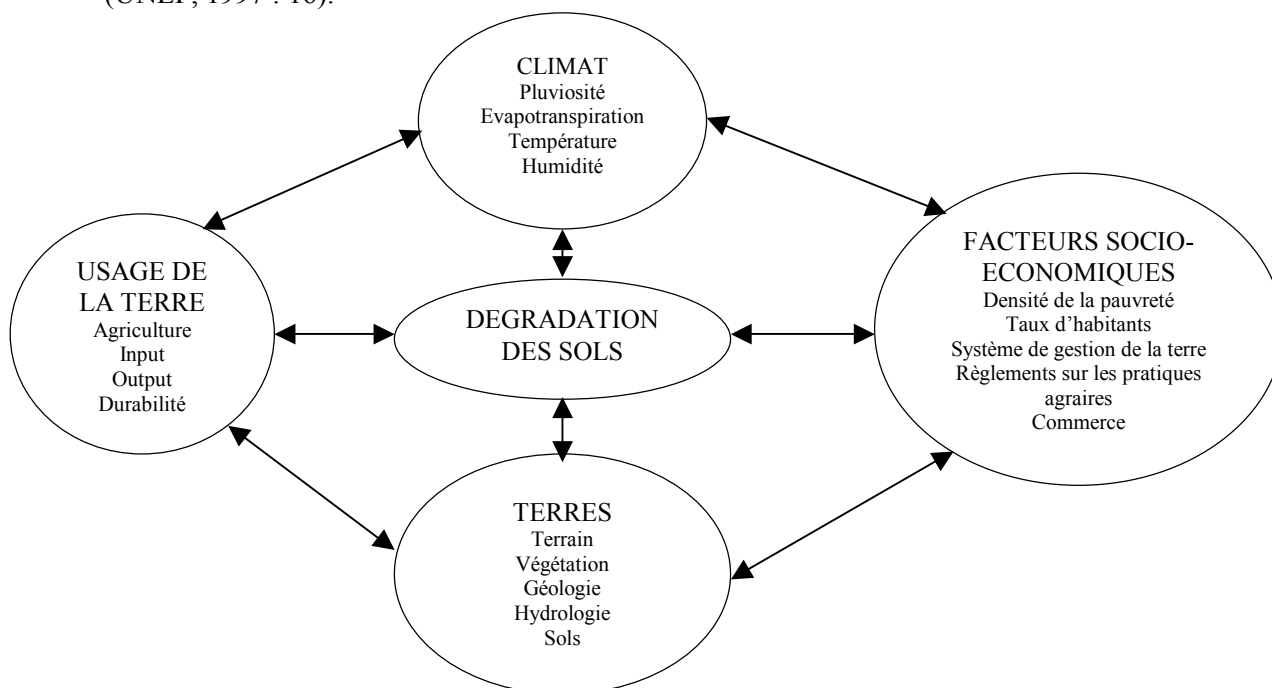
D'un autre point de vue, l'introduction des technologies basées sur les énergies renouvelables permet de réduire les émissions de gaz responsables de l'effet de serre tout en allégeant les contraintes exercées sur les terres et les forêts. Il s'agit de proposer une « *solution alternative aux combustibles non durables dérivés de la biomasse* » (BRICEN, 1998 : 69). En ce qui concerne la problématique de la désertification et l'importante consommation de bois de chauffage, une solution proposée a été l'utilisation de fours améliorés avec des panneaux solaires. Néanmoins, cette technique n'a pas été acceptée par les femmes de certains villages du Burkina Faso, malgré l'allègement du travail de la recherche de bois : « *elles se trouvaient dans l'obligation de porter des lunettes de soleil, car les panneaux solaires reflétaient trop de lumière et les empêchaient de voir ce qu'elles cuisinaient* » (TOTTE, 09 mai 2005). Ce type de four a ainsi été abandonné, mais il existe d'autres prototypes mieux intégrés aux conditions de vie locale. Remarquons également que la mise en place de systèmes fonctionnant avec de l'énergie renouvelable demande des moyens financiers qui ne sont pas toujours disponibles. Toutefois, l'introduction de ce potentiel doit faire l'objet de futures recherches en vue de son intégration dans les pays en développement.

Par ailleurs, l'affirmation du lien entre la croissance économique et la qualité de l'environnement devient une priorité afin d'assurer le développement durable. A cette fin, il s'agit, notamment, de mettre en relation les arrangements institutionnels (législation, organisations et programmes) qui sous-tendent les divers processus impliqués. En outre, malgré l'intensification « *des interactions, de la coopération et du travail en réseau, il convient de reconnaître que ces liens restent, dans la plupart des cas, très superficiels* », et exigent « *une approche nouvelle conduisant à de meilleures synergies entre les programmes et les organisations (et leur personnel) [...]* » (BRICEN, 1998 : 69). En effet, il est probable que la dégradation des terres en zones sèches participe au réchauffement global. Néanmoins, « *l'importance relative de cette contribution n'est pas connue. S'il était reconnu et vérifié que la dégradation des terres [...] exerce une influence sur le climat global, la lutte contre la désertification prendrait une importance accrue pour la communauté internationale et notamment pour les pays développés* » (CORNET, 2001 : 15). Ces derniers y trouveraient un nouveau facteur modifiant le climat global, dont les effets ont des répercussions mondiales. Ils se verraient dans l'obligation d'allouer les ressources nécessaires pour combattre les causes de ce processus de désertification.

## H. Les conséquences

Afin de mieux cerner la multidimensionnalité de la problématique de la désertification, le PNUE reprend dans le schéma ci-dessous différents facteurs qui causent la dégradation des sols et leurs interactions.

**Figure 2 : Les facteurs qui causent la dégradation des sols et leurs interactions**  
(UNEP, 1997 : 16).



Remarquons que le lien entre « Usage de la terre » et « Facteurs socio-économiques » n'est pas indiqué. Pourtant, ce lien est essentiel pour une bonne compréhension du problème. En effet, les diverses manifestations du processus de désertification ont été évoquées, à savoir une diminution de la surface de sol couverte de végétation, une érosion et un appauvrissement de la fertilité du sol et la formation de zones dénudées et de terres stériles. De la sorte, il est facile de penser que les conséquences de la désertification se traduisent par une diminution des rendements agricoles, pastoraux et sylvicoles ; la dégradation des bassins versants ; des problèmes de crues, d'inondation et de comblement des barrages ; l'ensablement de zones, des infrastructures et parfois des villes ; la destruction des conditions de vie et des ressources des populations ; l'accélération et aggravation des problèmes migratoires et de pauvreté ainsi qu'une plus grande difficulté d'insertion dans l'économie mondiale.

Or, ce raccourci est inadéquat : ces conséquences ne peuvent être imputées à la seule dégradation des sols. Il s'agit de mettre en évidence que c'est justement cet usage inapproprié de la terre, les facteurs socio-économiques inadaptés et les interactions entre eux qui ont comme conséquence la dégradation des terres. En effet, l'écosystème naturel, généralement, ne se dégrade pas sans l'introduction d'une activité externe, telle que celle de l'homme. Ce terme « activité anthropique » est relativement large et peut non seulement inclure des techniques inadaptées et des prélèvements excessifs, mais également des choix de développement, des mécanismes économiques et politiques inadaptés et des incompréhensions entre différents modes de fonctionnement, tels que les lois coutumières et les législations actuelles. En outre, en ce qui concerne le facteur climatique, suite aux différents débats actuels sur les changements climatiques et la biodiversité, il semble difficile de ne pas y voir également une conséquence d'activités anthropiques néfastes.

## *I. Conclusion*

Dans ce chapitre, plusieurs points ont été développés. Nous avons vu qu'au fil du temps la définition de la désertification a alloué un poids différent aux facteurs climatiques et anthropiques pour finalement accepter les deux termes dans la définition de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification. Puis, les explications sur la manifestation de la problématique et sa localisation nous ont permis de cerner l'étendue de ce sujet, et plus particulièrement au Sahel. Nous avons ensuite souligné certains points-clés qui ont des conséquences sur la gestion de ce problème. Il s'agit, d'une part, des facteurs physiques, tels les méthodes culturales, pastorales, sylvicoles ou d'irrigation inadéquates, mais également les techniques d'amélioration et de régénération de l'environnement inadaptées. D'autre part, nous avons montré que des causes plus difficiles à délimiter ont une grande implication dans le processus de la désertification. Il s'agit des choix et des inégalités socio-économiques, tels que les différents modes de gestion et de mise en valeur, ainsi que des législations foncières mal intégrées aux lois coutumières, mais encore un contexte international qui rend les changements institutionnels et politiques difficiles. Enfin, les aléas climatiques, dont les longues périodes de sécheresse, viennent s'ajouter à ce tableau et renforcent la dégradation. Par ailleurs, nous pouvons noter que les données chiffrées mentionnées dans l'introduction de ce chapitre n'intègrent pas ces différentes causes directes, sous-jacentes et fondamentales.

Nous retiendrons donc que tous les facteurs présentés sont interdépendants et s'aggravent mutuellement. Le processus de la désertification se comprend dès lors comme le résultat d'un déséquilibre entre l'homme, le climat et le milieu physique. Mais il est aussi le résultat, et non la cause, d'une surexploitation des ressources, de techniques inadaptées et d'une mauvaise gestion des écosystèmes fragiles. Il est également l'aboutissement de choix socio-économiques mondiaux et nationaux se préoccupant trop peu ou trop récemment de leurs impacts sur les ressources naturelles en général, et sur les sols et la végétation en particulier.

Dès lors, il nous semble que les apports techniques sont à améliorer, car ils représentent un potentiel non négligeable de moyens de lutte contre la dégradation des terres. Il s'agit également de mieux les intégrer dans les pratiques locales. De cette façon, il est important d'accorder une attention particulière aux systèmes d'évaluation et de suivi. Ceux-ci, en plus d'affiner les connaissances actuelles, peuvent prévenir des situations d'urgence et aider à la prise de décision.

En outre, il nous paraît important de souligner que ce sont particulièrement les causes socio-économiques, législatives et politiques de la désertification qu'il s'agit de prendre en considération dans le développement des pays sahéliens. En effet, les dispositions et les pratiques adoptées par les pouvoirs publics, notamment, semblent être à approfondir afin d'améliorer l'avenir de l'agriculture, le bien-être social, le développement économique et les conditions de vie, et ce d'une manière durable. Parmi les thèmes intéressants, nous pouvons soulever la décentralisation, le renforcement des capacités, l'accès au crédit rural, le partenariat et la coordination entre tous les acteurs.





### III. De la Convention internationale aux actions sur le terrain

#### A. Introduction

Dans ce chapitre, nous appréhenderons la mise en œuvre, les institutions, les avancées et les limites de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD). En effet, la CNULD est le premier instrument juridique contraignant dans ce domaine. Un bon aperçu de ses implications et de son fonctionnement est nécessaire afin de mieux cerner le contexte et l'état de la lutte contre la désertification. Nous aborderons également quelques caractéristiques des programmes nationaux de lutte contre la désertification<sup>83</sup> des gouvernements du Niger et du Burkina Faso. Ainsi que certaines limites de ce type d'actions.

#### B. La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD)

##### 1. Sa création

Lors du Sommet de Rio en 1992, il a été demandé à l'Assemblée Générale de l'ONU (Organisation des Nations Unies) de mettre en place un comité intergouvernemental afin d'élaborer un instrument juridiquement contraignant sur le problème de la désertification (UNCCD (b)). En effet, lors de la préparation du Sommet de Rio, les pays africains ont estimé que leurs besoins spécifiques avaient été négligés et qu'une trop grande priorité avait été accordée aux préoccupations écologiques des pays riches<sup>84</sup>. Tout cela portait préjudice aux besoins de développement des pays pauvres (TOULMIN, 1998 : 66). La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD) figure parmi les trois conventions destinées à sauvegarder l'environnement mondial<sup>85</sup>. La CNULD a été adoptée, à Paris, le 17 juin 1994. Elle est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. Par la ratification de la Convention, les gouvernements des pays concernés et les donateurs la reconnaissent comme un texte ayant force de loi. Cela oblige les signataires à concrétiser leurs engagements.

Pour justifier son caractère planétaire et ne pas se concentrer uniquement sur les pays africains, malgré la résolution sur la nécessité d'une action urgente en Afrique<sup>86</sup>, la CNULD a élargi ses compétences à l'ensemble des pays menacés par la désertification. De ce fait, les quatre annexes régionales couvrent l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et la Méditerranée septentrionale. Cette diversité géographique accrue « a entraîné la juxtaposition des régions les plus diverses, nécessitant par conséquent des moyens de lutte différents » (ROGNON, 2000 : 21). Vu les nombreuses réticences de la part des pays du Nord, la Convention a été adoptée avec difficulté. Cela s'explique par le fait que les victimes de la désertification sont situées aux quatre coins du monde et les pays donateurs ont déjà été fort sollicités depuis la crise du Sahel (ROGNON, 2000 : 21). En 2000, lors de la quatrième session de la Conférence des Parties, une cinquième annexe a été ajoutée. Elle concerne les pays d'Europe centrale et Orientale. Ces cinq annexes contiennent des éléments relatifs à la préparation des programmes d'action nationaux. Elles en précisent le champ d'activité et le contenu suivant les régions et les sous-régions concernées, en tenant respectivement compte des facteurs socio-économiques,

<sup>83</sup> Le chapitre suivant explicitera l'implication des Organisations Non-Gouvernementales (ONG) dans ce domaine.

<sup>84</sup> Par le biais de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique (TOULMIN, 1998 : 66).

<sup>85</sup> Les deux autres conventions étant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique (TOULMIN, 1998 : 66).

<sup>86</sup> Pour rappel, l'intitulé exact de la CNULD est la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

géographiques et climatiques (UNCCD (b)). Actuellement, la CNUCLD compte 190 pays qui sont Parties de la Convention (IISD (a)) sur les 226 pays dans le monde (L'ETAT DU MONDE (a)).

## 2. Sa mise en œuvre aux différents niveaux

### a) L'objectif de la Convention

En ratifiant le texte de la Convention, **les pays Parties s'engagent** à « *lutter contre la désertification et à atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique* ». Selon le texte de la Convention, le terme **lutter contre la désertification** définit « *les activités qui relèvent de la mise en valeur intégrée des terres dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches, en vue d'un développement durable et qui visent à : (i) prévenir et /ou réduire la dégradation des terres, (ii) remettre en état les terres partiellement dégradées, (iii) restaurer les terres désertifiées.* ». La locution **atténuation des effets de la sécheresse** représente « *les activités liées à la prévision de la sécheresse et visant à réduire la vulnérabilité de la société et des systèmes naturels face à la sécheresse dans le cadre de la lutte contre la désertification* » (Article 1 (a) et (d)) (UNCCD, 1994 : 5). Cela est possible par l'élaboration de mesures efficaces à tous les niveaux. Elles sont « *appuyées par des arrangements internationaux de coopération et de partenariat, dans le cadre d'une approche intégrée compatible avec le programme Action 21 [...]* ». Son intention est de soutenir l'établissement d'un développement durable dans les zones touchées. Afin d'atteindre cet objectif, la Convention encourage l'application de stratégies intégrées à long terme. Elles doivent être orientées vers « *l'amélioration de la productivité des terres ainsi que sur la remise en état, la conservation et une gestion durable des ressources en terres et en eau* ». Cela afin d'aboutir à l'amélioration des conditions de vie, et plus spécifiquement au niveau des collectivités (Article 2) (UNCCD, 1994 : 6).

Par ailleurs, dans les articles suivants, le texte ajoute que les pays qui prennent part à la Convention (les Parties<sup>87</sup>) « (a) *adoptent une approche intégrée* visant les aspects physiques, biologiques et socio-économiques de la désertification et de la sécheresse ; (b) *prêtent dûment attention à la situation des pays touchés Parties du point de vue des échanges internationaux, des arrangements de commercialisation et de l'endettement, afin de créer un environnement économique international porteur, de nature à promouvoir un développement durable* ». Les Parties adoptent (c) « *des stratégies d'élimination de la pauvreté dans l'action menée pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse [...]* » Dans un esprit de **solidarité** et de **partenariat** internationaux, les pays améliorent (e) « *la coopération et la coordination aux niveaux sous-régional, régional et international* ». Pour ce faire, il importe qu'elles « (f) *coopèrent au sein des organisations intergouvernementales compétentes* » et « (g) *arrêtent des mécanismes institutionnels, s'il y a lieu, en gardant à l'esprit la nécessité d'éviter les doubles emplois* » (Article 4). Il s'agit également de « *créer un environnement porteur en renforçant, selon qu'il convient, la législation pertinente* ». Si elle n'existe pas, les pays y remédient « *en adoptant de nouvelles lois, et en élaborant de nouvelles politiques à long terme et de nouveaux programmes d'action* » (Article 5 (e)) (UNCCD, 1994 : 7-8)<sup>88</sup>. La CNUCLD mentionne également qu'il existe une corrélation entre les migrations, les déplacements de populations et la dynamique démographique ainsi que la désertification. Ce point ne sera pas plus approfondi (UNCCD, 1994 : 2).

De plus, les Parties sont encouragées à coordonner les activités menées dans le cadre de la Convention et « *si elles y sont Parties, en vertu d'autres accords internationaux pertinents, notamment*

---

<sup>87</sup> « L'expression "pays touchés Parties" désigne les pays Parties dont la totalité ou une partie des terres sont touchées » (Article 1(i)) (UNCCD, 1994 : 6-8). Cette dénomination officielle est issue de la traduction de "affected country Parties" de la Convention en version anglaise.

« L'expression "pays développés Parties" désigne les pays développés Parties et les organisations d'intégration économique régionale composées de pays développés » (Article 1(k)) (UNCCD, 1994 : 6). Cette dénomination officielle est issue de la traduction de "developed country Parties" de la Convention en version anglaise.

<sup>88</sup> Nous reviendrons sur l'ensemble de ces points au cours du présent chapitre, et plus particulièrement dans le point D.

*la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique, afin de tirer le meilleur profit des activités prévues par chaque accord tout en évitant les doubles emplois [...] » (Article 8.1) (UNCCD, 1994 : 9-10). En effet, comme mentionné au chapitre précédent, ces deux Conventions sont intrinsèquement liées à la problématique de la dégradation des terres.*

b) Au niveau national : les Programmes d'Action Nationaux (PAN)

La CNULD est mise en oeuvre au moyen de Programmes d'Action Nationaux (PAN). L'objectif avoué est que les pays développés Parties et les pays touchés Parties se consultent au sujet de leurs rôles respectifs en matière d'appui à ces programmes. Ces PAN constituent la pierre angulaire de la Convention et en forment le cadre conceptuel et juridique aux niveaux national et local. Ils ont pour mission de recenser les différents facteurs favorisant la désertification et les mesures qui permettront d'atteindre l'objectif de la Convention (Article 10.1). Les PAN précisent les attributions respectives de l'Etat, des collectivités locales et des exploitants des terres. Ils en déterminent également la distribution des ressources disponibles et nécessaires (Article 10.2). En outre, ils doivent s'intégrer aux autres programmes de développement, tels que des politiques nationales de développement durable<sup>89</sup> (Article 10.2(a)). La CNULD est ainsi un des accords environnementaux qui associe étroitement l'environnement avec le développement : « *elle pose en termes clairs la nécessité de synergie entre les politiques économiques, les plans de développement et les programmes nationaux de préservation de l'environnement* » (CORNET, 2001 : 28-29). De cette façon, il n'est pas nécessaire que les gouvernements créent une nouvelle organisation ou rassemblent de nouveaux effectifs (TOULMIN, 1998 : 67). De plus, la CNULD encourage les pays africains Parties à poursuivre et à intensifier les réformes en matière de décentralisation et d'amélioration du régime d'exploitation des ressources. Et ce, afin de renforcer la participation des populations et des collectivités locales (Annexe I – Article 4.2(b)) (UNCCD, 1994 : 38).

De cette façon, la Convention stipule que les PAN prévoient la participation des organisations non-gouvernementales et des populations locales (les cultivateurs, les pasteurs, les organisations qui les représentent et les femmes) à la prise des décisions, à l'élaboration et à l'examen régulier des PAN, et ce aux niveaux local, régional et national (Article 10.2(f)). Ces programmes doivent être suffisamment souples pour pouvoir être adaptés et modifiés en fonction de l'évolution des conditions socio-économiques, biologiques et géophysiques (Article 10.2(b)). Des rapports sur l'état d'avancement des travaux seront ainsi établis (Article 10.2 (g)) (UNCCD, 1994 : 11-12). Notons que si le suivi des projets est assuré par la prise de décisions, la gestion des ressources naturelles dans les écosystèmes arides sera plus globale et plus intégrée. Cela permet de « *construire sur la base des connaissances et des priorités locales et de garantir que les programmes et les interventions correspondent au contexte local. Elle offre donc une chance de maintenir un intérêt et une viabilité à longue échéance* ». La CNULD souligne ainsi la « *nécessité de changer les stratégies d'action à l'échelon national et international plutôt que de se contenter d'un simple financement de projet* » (TOULMIN, 1998 : 67).

En outre, en tenant compte de la situation des pays en développement et de leurs propres besoins, les PAN envisagent, notamment, l'amélioration du cadre économique national. Ceci dans l'intention de renforcer la gestion durable des ressources naturelles, la dynamique démographique, les politiques de sécurité alimentaire et d'élimination de la pauvreté, les pratiques agricoles écologiquement durables, la mise en valeur et l'utilisation efficace des sources d'énergie, les cadres institutionnels et juridiques, l'amélioration des moyens d'évaluation et d'observation systématique (avec notamment la mise en place de services météorologiques et hydrologiques), le renforcement des capacités et l'amélioration de l'éducation et de la sensibilisation du public (Article 10.4) (UNCCD, 1994 : 12). En ce qui concerne ce dernier point, il permet la décentralisation et le partage des connaissances. Cette consolidation des institutions, de la formation et du développement des capacités

---

<sup>89</sup> Par développement durable, la Convention entend : « *les politiques de développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux besoins de demain* ». (UNCCD (b)).

locales et nationales est possible par la pleine participation de la population locale à tous les niveaux. Pour ce faire, il s'agit de renforcer les capacités de formation et de recherche au niveau national ; de créer ou de renforcer des services d'appui et de vulgarisation afin de diffuser les technologies et les méthodes pertinentes ; et de former des vulgarisateurs et des membres des organisations rurales aux méthodes participatives de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles (Article 19.1) (UNCCD, 1994 : 19-20). Il s'agit de faire comprendre au public concerné les causes et les effets de la désertification et de la sécheresse, ainsi que l'importance d'atteindre les objectifs de la Convention. Afin d'entreprendre et d'appuyer ces programmes d'éducation et de sensibilisation, les Parties coopèrent les unes avec les autres par l'intermédiaire des organisations intergouvernementales compétentes et des ONG (Article 19.3).

Par ailleurs, les PAN prévoient notamment les mesures, reprises ci-après, pour prévenir et atténuer les effets de la sécheresse. Cela comprend : la création de systèmes d'alerte précoce ; l'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des situations de sécheresse (dont notamment des plans d'intervention d'urgence et la prise en compte des prévisions climatiques saisonnières et des prévisions d'une année à l'autre) ; l'élaboration ou le renforcement de systèmes de sécurité alimentaire spécifiquement en milieu rural (y compris d'installations d'entreposage et de commercialisation). Mais aussi, la mise en place de projets encourageant des nouveaux moyens d'existence afin d'assurer des revenus dans les zones sujettes à la sécheresse et l'élaboration de programmes d'irrigation durables pour les cultures et l'élevage (Article 10.3) (UNCCD, 1994 : 12).

#### c) Aux niveaux régional et sous-régional

Dans le cadre de la Convention, les pays touchés Parties d'une même région se consultent et coopèrent pour élaborer les Programmes d'Action Sous-Régionaux ou Régionaux (PASR et PAR). Ceux-ci visent à harmoniser, compléter et rendre plus efficaces les PAN. Au niveau de l'Afrique, il existe six organisations sous-régionales qui élaborent des PASR. Elles sont réparties suivant les régions du continent : l'Afrique du Nord, l'Afrique Centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Australe. Les PAR, quant à eux, correspondent aux différentes annexes définies par région, à savoir, dans ce cadre-ci, les différents continents<sup>90</sup>.

Les dispositions relatives aux PAN s'appliquent aux PASR et PAR. Néanmoins, les PASR et PAR agissent dans des domaines prioritaires. Il s'agit de la gestion durable des ressources naturelles transfrontalières ; la mise en valeur de sources d'énergie de substitution ; la lutte contre les ravageurs<sup>91</sup> ainsi que contre les maladies des plantes et des animaux ; le renforcement des capacités, d'éducation et de sensibilisation du public et la coopération scientifique et technique. De plus, les PASR et PAR recherchent des moyens permettant de partager les expériences, en particulier au sujet de la participation des populations et des collectivités locales, et création d'un environnement favorable à une meilleure gestion des terres et à l'utilisation de technologies appropriées. Enfin, ils élaborent des politiques dans des domaines qui, tel le commerce, ont des conséquences sur les zones et les populations touchées. Il s'agit notamment de coordonner les relations commerciales régionales et de mettre en place des infrastructures communes (Article 11) (UNCCD, 1994 : 44-45).

De plus, les organisations intergouvernementales sous-régionales peuvent aider les pays de leur région dans, notamment, la mise en place des PAN, l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire (Annexe I -Article 10.1) (UNCCD, 1994 : 43-44).

Pour l'Afrique de l'Ouest en particulier (PASR-AO), il existe deux organisations sous-régionales. Il s'agit de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). Ces deux

---

<sup>90</sup> Il s'agit donc de la mise en œuvre de la Convention pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes, la Méditerranée septentrionale, et l'Europe centrale et orientale.

<sup>91</sup> Ravageurs : ♦ [...] AGRIC. *Les ravageurs des cultures* : oiseaux, rongeurs, insectes, parasites [...] (ROBERT, 2000a, 2102a).

organisations ont élaboré leur PARS-AO ensemble et doivent émettre des rapports régulièrement (UNCCD (b)). La CEDEAO (ECOWAS en anglais) a été créée en 1975. Elle a pour mission d'encourager « *la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité économique* ». A cette fin, elle abolit les restrictions au commerce, élimine les obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des biens, et accorde les politiques sectorielles régionales (IZF (a)). Pour sa part, le CILSS est mandaté pour « *s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification* » et ce, en vue de l'équilibre écologique du Sahel. Le CILSS travaille dans une approche globale, pluridisciplinaire et participative. L'institution examine les facteurs (alimentaire, démographiques et écologiques) qui empêchent la croissance économique et le développement durable de la région. Le CILSS, créé en 1975, est structuré en trois organes : le Secrétariat Exécutif, l'Institut du Sahel<sup>92</sup> et le Centre Régional Agro-Hydro-Météorologique AGRHYMET<sup>93</sup> (CILSS (a)).

#### d) Le Réseau de Programmes Thématiques et les Réseaux de Coopération Régionale

Ces réseaux sont mis en place au niveau régional par les pays touchés Parties et « *traitent de matières spécifiques ayant un rapport avec la mise en œuvre de la Convention* » (UNCCD (a)). La région africaine travaille sur six réseaux thématiques. Il s'agit de programmes de gestion intégrée des fleuves, des lacs et des bassins hydrogéologiques internationaux ; de promotion de l'agroforesterie et la conservation des sols ; d'utilisation rationnelle des parcours et de promotion des cultures fourragères ; de surveillance écologique, de cartographie des ressources naturelles, de télédétection et de systèmes d'alerte précoce ; de promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et des technologies faisant appel à ces sources ; et de promotion des systèmes d'exploitation agricole durables (UNCCD (a)).

Nous n'avons pas trouvé d'informations supplémentaires dans le texte de la Convention, ou sur son site, au sujet d'un contenu plus précis des Réseaux de Coopération Régionale (RCR), et des Réseaux de Programmes Thématiques (RTP). Néanmoins, nous touchons ici à des domaines concrets et nous pensons que les pays Parties définissent ces thématiques selon leurs nécessités. De plus, ces thèmes sont peut-être trop vastes et trop complexes pour être définis pour chaque continent. Notons également que ces domaines font référence à des actions mécaniques et biologiques, et ne questionnent pas les causes fondamentales de la désertification.

### 3. Les institutions de la Convention

Nous distinguons cinq institutions majeures.

#### a) La Conférence des Parties (CdP)

La Conférence des Parties est l'organe suprême de la Convention. Elle est l'organe directeur, chargée de prendre des décisions au nom des Parties à la Convention. Ces décisions, prises dans le cadre de son mandat, ont pour objectif de promouvoir la mise en œuvre effective de la Convention. (Article 22.1) (UNCCD, 1994 : 25). La CdP tient des sessions ordinaires tous les deux ans afin de faire le point sur sa mise en œuvre. Sa première session se déroula à Rome (Italie) en septembre 1997 et sa prochaine et septième session se tiendra à Nairobi (Kenya), en octobre 2005 (UNCCD (a)).

---

<sup>92</sup> L'Institut du Sahel (INSAH) est chargé de la coordination, de l'harmonisation et de la promotion de la recherche scientifique et technique (CILSS (a)).

<sup>93</sup> Le Centre Régional Agro-Hydro-Météorologique AGRHYMET est chargé de l'information et de la formation dans les domaines de la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles, la lutte contre la désertification et le suivi de l'environnement (CILSS (a)).

Parmi les attributions de la CdP, nous pouvons souligner qu'elle encourage et facilite l'échange d'informations entre les pays Parties, examine les rapports et formule des recommandations à leur sujet. Elle approuve les programmes d'activités des pays et leur budget et prend les mesures nécessaires pour leur financement. De plus, elle se consacre à établir des liens avec les autres conventions pertinentes et à les renforcer, tout en évitant les doubles emplois (Article 22.2) (UNCCD, 1994 : 25-26).

Parmi les participants, une distinction est faite entre les Parties et les observateurs. Les Parties sont constituées à la fois des Etats et des organisations d'intégration économique régionale<sup>94</sup> ayant ratifiés la Convention. Sont considérés comme observateurs, les Etats (ou organisations d'intégration économique régionale) encore non Parties à la Convention, ainsi que sous certaines conditions, les institutions spécialisées des Nations Unies, les Organisations Non-Gouvernementales (ONG) et les Organisations Communautaires de Base (OCB) (UNCCD (b)). De cette façon, de nombreuses ONG concernées participent aux réunions intergouvernementales en qualité d'observateurs. Cela leur permet de rencontrer des délégués et de fournir des informations. Elles « *disposent du même temps de parole que les membres à part entière au cours de deux séances plénières, au moins, de la Conférence des Parties* » (UNCCD (b)). Il est déplorable qu'elles ne puissent intervenir dans le processus de prise de décision au même titre que les Parties signataires. A ce propos, selon Willem Van Cotthem<sup>95</sup>, les ONG nationales dans les pays du Sud et les Organisations Paysannes (OP)<sup>96</sup> sont souvent mal vues par leur gouvernement, car « *elles se sont créées dans un contexte de mécontentement et leur gouvernement ne souhaite pas leur accorder l'accréditation et donc le droit de vote. Il va donc à l'encontre du partenariat et de la concertation* ». Néanmoins, d'autres constatent qu'il « *faut reconnaître les efforts exceptionnels qui ont été faits en termes de consultation, de réflexion et d'élaboration de programme d'action* », malgré le temps réduit et les faibles moyens concédés par la Conférence des Parties. Les mobilisations « *est réelle, mais le travail effectué n'est peut-être pas allé assez loin. [...] Il faut bien se rendre compte qu'auparavant, il n'y avait personne pour discuter avec l'Etat. Aujourd'hui, un réel dialogue, avec les différents acteurs très différents les uns des autres, est engagé* » (COURRIER DE LA PLANETE, 2000 : 44-45). Nous noterons donc que ce manque de temps et de moyens alloués à la concertation entre les acteurs de la société civile et les ONG ne permettent pas une réelle négociation. En effet, il ne s'agit pas seulement de savoir comment les techniques ont évolué et où elles sont appliquées, mais plutôt de donner la parole et écouter divers acteurs dont les arguments peuvent concerner des facteurs socio-économiques, politiques ou organisationnels, et qui demandent, de la sorte, de longues réflexions.

#### b) Le Secrétariat permanent de la Convention

Le Secrétaire exécutif et son personnel sont en charge de l'organisation administrative des conférences. Il dépend administrativement des Nations Unies. Le siège du secrétariat permanent de la CNULD est situé à Bonn, en Allemagne (UNCCD (b)).

---

<sup>94</sup> Une organisation d'intégration économique régionale désigne une « *organisation constituée par des Etats souverains d'une région donnée, qui a compétence à l'égard des questions régies par la présente Convention et qui a été dûment habilitée, selon ses procédures internes, à signer, ratifier, accepter ou approuver la Convention ou à y adhérer* » (Article 1 (j)) (UNCCD, 1994 : 5). Par exemple, la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC) est une organisation d'intégration économique régionale.

<sup>95</sup> Comme mentionné au début du mémoire, le Docteur Willem Van Cotthem est Professeur Honoraire à l'Université de Gand, membre du Comité de la Science et de la Technologie (CST) de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (CNULD), Président de TC-Dialogue Foundation et Président du Comité de Concertation pour la Convention pour la Lutte contre la Désertification - Belgique.

<sup>96</sup> Une organisation paysanne est « *une organisation représentative des paysans. Elle revêt une importance capitale pour le développement. Elles assument, en effet, un rôle de représentation politique et professionnelle, interviennent dans le système de production et sont actives dans le domaine social (caisses mutuelles, solidarités...). Mais malgré cette importance, leur reconnaissance externe demeure faible* » (CSA (a)).

### c) Le Comité de la Science et de la Technologie (CST)

Le Comité de la Science et de la Technologie est un organe subsidiaire de la Conférence des Parties. Il a pour mission de lui fournir des informations et des avis concernant des questions technologiques relatives à la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse. Toutes les Parties peuvent participer à ce comité qui est composé de représentants des gouvernements faisant autorité dans leur domaine de compétence (Article 24.1). Afin de répondre à ses besoins, le CST peut faire appel à des experts indépendants possédant des connaissances spécialisées, ainsi qu'une expérience pertinente dans les domaines concernés. Pour ce faire, le CST tient à jour un Fichier des experts pouvant répondre à ses demandes (Article 24.2 & Article 25.1). Selon les besoins, le CST a la possibilité de nommer des groupes spéciaux, qui devront lui fournir des informations et avis concernant l'état des connaissances scientifiques et technologiques sur des questions particulières (Article 24.3) (UNCCD, 1994 : 27-28). Ainsi, lors de la CdP-3, en 1999, le comité désigna un groupe spécial pour le suivi de ses débats sur « *les liens entre les connaissances traditionnelles et modernes* » et un autre sur les « *systèmes de prévention précoce* » (IISD (a)).

Pour ce faire, dans le domaine de la recherche et du développement, l'ensemble des pays Parties s'engagent en fonction de leurs capacités respectives, à favoriser la coopération technique et scientifique. Ceci s'effectue par l'intermédiaire des institutions compétentes aux niveaux national, sous-régional, régional et international (Article 17.1) (UNCCD, 1994 : 16-17). A cette fin, elles soutiennent les activités de recherche qui :

- ✓ aident à mieux comprendre les processus qui aboutissent à la désertification et à la sécheresse (facteurs naturels ou humains) ;
- ✓ visent à satisfaire les besoins des populations locales et permettent de trouver et d'appliquer des solutions qui améliorent leurs conditions de vie ;
- ✓ valorisent les connaissances, pratiques et savoir-faire locaux et traditionnels et en confirment la validité ;
- ✓ améliorent les capacités de recherche nationales, sous-régionales et régionales dans les pays en développement. Et ce, y compris le développement des compétences locales et le renforcement des capacités appropriées, en accordant une attention particulière à la recherche socio-économique pluridisciplinaire et participative ;
- ✓ considèrent les rapports entre la pauvreté, les migrations (dues à des facteurs écologiques) et la désertification ;
- ✓ incitent la mise en oeuvre de programmes de recherche de meilleures technologies, peu onéreuses et accessibles en vue d'un développement durable ; et
- ✓ permettent d'accroître la disponibilité des ressources en eau (Article 17.1) (UNCCD, 1994 : 16-17).

La science et la technologie constituent des instruments essentiels dans la lutte contre la désertification. Ses causes et ses effets sont loin d'être entièrement compris et il « *convient de renforcer la coopération internationale en matière de recherche et d'observation scientifique* ». Il ne suffit pas seulement de demander aux populations de se responsabiliser en prenant part aux programmes d'action. Il s'agit également d'élaborer une approche transversale où tous les acteurs, à leurs niveaux respectifs et entre ces différents échelons du pouvoir, partagent leurs connaissances et compétences. Ces outils doivent pouvoir être mobilisés afin de répondre aux besoins réels des populations. Une stratégie de prévention et de lutte contre la désertification doit ainsi reposer sur l'élaboration de projets concrets « *susceptibles d'apporter des solutions adaptées aux problèmes majeurs rencontrés localement* » (CORNET, 2001 : 27). De ce fait, la Convention admet que les technologies, connaissances, pratiques et savoir-faire traditionnels et locaux doivent être protégés et valorisés. Leur adaptation aux techniques modernes doit donc être facilitée afin de pouvoir être largement utilisés et intégrés par les populations (Article 18.1 (c) et d)) (UNCCD, 1994 : 17-18).

Néanmoins, à l'inverse des deux autres conventions nées à Rio, la CNUCLD « *ne repose pas sur une prise de position forte de la communauté scientifique* ». Le CST n'est pas indépendant des

gouvernements. Il est un « *organe subsidiaire de la convention qui regroupe les représentants des pays* ». De par sa composition, le nombre de ses membres et son mode d'organisation de travail, le CST est « *peu efficace et contribue peu à la mise en œuvre des programmes nationaux* » (CORNET, 2001 : 28). Les thèmes des multiples réunions d'experts semblent se limiter à une attitude passive d'observation des progrès de la désertification ou la recherche de solutions très locales et rarement transposables, voire à la prévision des quelques mois ou quelques années, à l'avance des risques de grande sécheresse ou de désertification. « *On est ainsi frappé par le double langage tenu par la CNULD. Elle tend à dramatiser les risques de désertification quand il s'agit de convaincre les bailleurs de fonds de financer les PAN, mais se refuse à se doter de vrais moyens de lutte quand il s'agit de fixer des objectifs prioritaires* » (ROGNON, 2000 : 21).

Soulignons que le CST ne peut être indépendant des gouvernements étant donné que, d'une part, ses experts doivent représenter le pays qui les a nommés et, d'autre part, lors de la création de groupes thématiques, les nouveaux experts sont choisis par leurs collègues déjà nommés par les gouvernements. Selon Willem Van Cotthem, lors des réunions du CST, « *on ne parle presque jamais des méthodes et expériences, mais toujours des relations internationales. Un tel comité politisé est presque mort, car l'intérêt pour la science n'est plus assez fort. Et malgré une amélioration, la stratégie de développement basé sur les bonnes pratiques est loin d'être définie* » (VAN COTTHEM, 14 juillet 2005). Par ailleurs, il ajoute qu'il « *trouve déplorable que de nombreux experts aient publié de nombreux dossiers et, qu'au niveau belge, il n'y ait pas de synthèse, ni de synergie de toute cette connaissance, non seulement entre les instituts de recherches, mais aussi entre les ONG* » (VAN COTTHEM, 14 juillet 2005). Les problèmes de double emploi ne se rencontrent donc pas seulement dans les pays touchés. De la sorte, les différents instituts de recherches et les divers experts de tous les pays devraient collaborer plus grandement, afin de partager leurs connaissances et expériences.

#### d) Le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC)

Le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) est un autre organe subsidiaire. Il a été institué par la Conférence des Parties, lors de sa cinquième session, tenue à Genève en 2001. Son rôle est d'examiner et d'analyser les rapports nationaux qui décrivent l'état de mise en œuvre de la Convention. Ces rapports peuvent être fournis par les Parties ou les observateurs et sont transmis à la CdP. L'intention du CRIC est d'améliorer la cohérence, l'impact et l'efficacité des politiques et programmes mis en œuvre afin de rétablir l'équilibre agroécologique des terres sèches. Le CRIC présente des recommandations concrètes à la CdP, concernant les étapes subséquentes de la mise en œuvre (IISD (a)).

## 4. Description des mécanismes financiers de la Convention

Dans ce point, nous tâcherons de mettre en évidence la manière dont les fonds sont rassemblés et quelles sont les agences qui en ont la mission. Il s'agit de noter, comme mentionné ci-dessus, que la Convention cherche à éviter les doubles emplois et à optimiser les efforts des pays, « *elle part donc du principe que les sources actuelles de financement pourraient être beaucoup mieux allouées* » (TOULMIN, 1998 : 67). En outre, nous verrons qu'une place est réservée aux ONG dans le rassemblement de ces fonds.

#### a) Le rôle des pays Parties

La Convention souligne que ce sont les pays développés Parties qui s'engagent à fournir des ressources financières importantes, à favoriser la mobilisation de fonds nouveaux et additionnels et à encourager les fonds provenant du secteur privé et d'autres sources non-gouvernementales. Pour ce faire, les Parties ont recours aux mécanismes et arrangements financiers multilatéraux et bilatéraux existants (UNCCD, 1994 : 7 à 9).



En ce qui concerne les pays en développement Parties, ils établissent ou renforcent « *des mécanismes nationaux de coordination intégrés dans les programmes nationaux de développement* ». De la sorte, ils assurent un emploi rationnel des ressources financières déjà disponibles. Ils font également appel aux ONG, aux groupes locaux et au secteur privé afin de rassembler d'autres fonds (Article 21.3) (UNCCD, 1994 : 23).

Par ailleurs, il semble que le budget du fonctionnement du Secrétariat et des organes de la Convention soit un point de discorde entre les pays du Nord et les pays du Sud, notamment parce que : « *le mécanisme complexe des organisations des Nations Unies conduit à la prolifération des réunions et atelier dont les résultats sont souvent faibles par rapport aux moyens humains et matériels engagés* ». De plus, le coût du fonctionnement du secrétariat est considéré comme démesuré (CORNET, 2001 : 28). Ainsi, une grande partie des fonds est consacrée à l'élaboration et au fonctionnement de son secrétariat et des différents organes, ainsi qu'à l'organisation des différents rassemblements qui étudient sa mise en œuvre et son évolution. Et, de la sorte, moins de moyens sont disponibles afin que les PAN des pays touchés soient financés et réellement effectifs sur le terrain.

#### b) Le Mécanisme mondial (MM)

Dans le but d'amplifier l'efficacité des instruments financiers existants, un Mécanisme mondial (MM) a été créé. Il « *fonctionne sous l'autorité et la conduite de la Conférence des Parties et est responsable devant elle* » (Article 21.4) (UNCCD, 1994 : 23-24). La première session ordinaire, en 1997, a défini « *les modalités institutionnelles de coopération* » entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque mondiale (BM) à l'appui du Mécanisme mondial (MM) (GM (a)).

Un point important est le lien reconnu par le MM entre le problème de la désertification et d'autres problèmes économiques et de développement. De cette façon, le MM accorde une importance singulière aux aspects du développement rural durable et à l'atténuation de la pauvreté, et plus particulièrement en ce qui concerne l'accès aux ressources naturelles et leur gestion, ainsi que le soutien à des modes de subsistance alternatifs en zone rurale et l'accès aux équipements et services socioéconomiques (GM (a)).

Le MM mobilise les ressources financières et en canalise le flux afin d'en garantir l'optimalisation financière. De la sorte, le MM aide les Parties à mettre en œuvre la Convention. A cette fin, ses interventions prennent les formes suivantes : l'appui à l'élaboration des PAN, PASR, PAR ; le renforcement des capacités locales de gestion des ressources naturelles et le partage des connaissances (échange, formation, surveillance) ; l'organisation de réunions pour la création de partenariats ; l'étude des approches novatrices de financement, les services d'information et leur diffusion. Pour ce dernier point, il va s'agir, d'une part, « *d'entrer en contact avec ses différents groupes cibles, c'est-à-dire avec les institutions de la société civile, les ONG, le secteur privé et les organisations communautaires* ». Et d'autre part, « *de mettre en place un système participatif et décentralisé de gestion des connaissances pour la recherche, la mise à jour et la diffusion d'informations concernant le financement de la Convention* ». Cela se réalise par le biais du système FIELD (« *Financial Information Engine on Land Degradation* ») qui est un moteur de recherche d'informations financières sur la dégradation des terres (GM (a)).

Soulignons que de nombreux pays en développement souhaitent que ce mécanisme finance les projets, « *mais les pays développés y étaient totalement opposés, estimant qu'il ferait double emploi avec les modes actuels de financement et qu'il échapperait trop à leur contrôle* » (TOULMIN, 1998 : 68). Cependant, il s'agit d'une convention autant tournée vers la lutte contre la dégradation des terres que vers l'environnement. « *Cet enjeu n'a malheureusement pas les dimensions économiques et les implications financières aussi importantes que la convention climat et biodiversité* », même si la lutte contre la désertification est très importante pour les pays pauvres. Et cela peut s'expliquer par le fait que la Convention « *n'a pas été conçue pour créer un nouveau guichet de coopération* », mais

plutôt pour encourager la mobilisation des ressources financières par le biais de programmes existants. Par conséquent, elle ne « *prévoit pas de nouveau financement, contrairement à d'autres conventions environnementales* » (COURRIER DE LA PLANETE, 2000 : 46). De plus, le MM, qui doit jouer un rôle de facilitateur, rencontre « *beaucoup de difficultés à trouver sa place entre les financements bilatéraux et multilatéraux et à préciser ses champs d'actions* » (CORNET, 2001 : 28).

#### c) Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

Il est important de noter que le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) est une des agences d'exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). En conséquence, le FIDA travaille avec les gouvernements afin de développer, d'exécuter et de lier des projets concernant les problématiques environnementales, traitant de la pauvreté et de la gestion durable des terres et de l'eau (IFAD (a)).

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) a été créé en 1991, lors du Sommet de la Terre à Rio. Il a été désigné comme le mécanisme financier des Conventions internationales sur la biodiversité, les changements climatiques et les polluants organiques persistants. En 2003, lors de la CdP-5, le FEM est devenu le nouveau mécanisme financier pour la CNULD et a ouvert un programme sur la Gestion durable des terres. Cela signifie que les pays affectés par la dégradation des terres ont un accès direct à ses fonds (IFAD (a)). D'une part, « *l'ouverture de cette fenêtre de financement marque la reconnaissance de la CNULD comme un problème d'environnement global* ». D'autre part, lors du sommet de Johannesburg, la CNULD a été désignée comme un des moyens de réaliser un développement durable. Elle obtient ainsi « *une légitimité et devient un domaine d'action incontournable autant pour les bénéficiaires potentiels que pour les bailleurs concernés* » (C.A.R.I. (a)).

Dans cet objectif, les projets du FEM soutiennent la collaboration à l'intérieur des pays, aidant les agences du gouvernement à travailler ensemble. Les types de projets sur lesquels se concentrent le FEM tentent d'améliorer les moyens d'existence des populations et de restaurer la santé de l'écosystème. Ces projets se rapportent :

- ✓ à l'agriculture durable par la diversification des cultures et leur rotation, ainsi que les systèmes d'irrigation de petite taille qui peuvent aider à la productivité d'agriculture pluviale et irriguée ;
- ✓ aux techniques d'amélioration de la conservation de l'eau et des sols qui, à travers un système de gestion traditionnel et d'autres mesures, participent à l'utilisation durable de la biodiversité ;
- ✓ à la gestion des forêts par la préservation d'essences indigènes.

Par conséquent, le FEM prévoit des synergies entre ses différents domaines de financements. Cela nécessite une approche intégrée tenant compte de divers facteurs qui influencent les décisions concernant l'utilisation des terres à un niveau local, national et régional. Le FEM s'associe en outre avec la communauté scientifique, les ONG, les agences bilatérales, entre autres, pour combattre la complexité de la problématique de la dégradation des terres. En général, le travail du FEM est complémentaire à celui du Mécanisme mondial, lequel repère les cofinancements pour les projets en dehors du mandat du FEM (GEF (a))<sup>97</sup>.

#### d) L'initiative TerrAfrica

La Banque Mondiale (BM), le Secrétariat de la CNULD et le Mécanisme mondial (MM) ont élaboré des travaux de réflexions sur l'initiative TerrAfrica. Elle résulte de consultations entre divers partenaires, à savoir : les gouvernements d'Afrique Subsaharienne, les organismes multilatéraux, régionaux et sous-régionaux comme le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique), les bailleurs de fonds bilatéraux, la société civile et des scientifiques. En s'appuyant sur des

---

<sup>97</sup> C'est nous qui traduisons.

expériences passées, son intention est de fournir une approche coordonnée, ainsi que de démontrer les bénéfices potentiels d'investissement dans une gestion durable des terres. Les principes de TerrAfrica sont les suivants : « *le partage des priorités et des économies d'échelle ; des méthodologies et stratégies communes ; des objectifs et résultats précis à produire et le suivi et évaluation conjointe des projets* ». Cette approche aidera à mobiliser de nouveaux moyens financiers et « *à attirer de nouveaux investissements plus innovateurs, plus programmatiques et plus orientés vers les résultats en Afrique, ce à quoi l'approche actuelle ne répond pas, et dont il n'est plus possible d'en augmenter l'échelle* ». TerrAfrica a été liée officiellement au CRIC en ce début 2005 et fera objet d'un rapport de mise en œuvre à la CdP-7 en octobre 2005 (WB (a)).

Toutefois, plusieurs ONG ont émis de nombreuses critiques quant à TerrAfrica, telles que la mise à l'écart de l'approche ascendante (« bottom-up »), le manque d'analyse des échecs de mécanismes précédents, le manque d'explications sur les méthodes participatives, les politiques de la Banque Mondiale dans d'autres secteurs tels des mesures de privatisation de l'agriculture, etc. (ENID, 2004 & BOTH ENDS (a))<sup>98</sup>.

#### e) Conclusion

La Convention a été signée le 17 juin 1994, c'est-à-dire il y a plus de dix ans, et « *malgré les exhortations des uns et des autres à la mettre en œuvre et le consensus général sur l'énormité des besoins, l'échelle, la portée et les impacts des investissements sont restés limités* » (WB (a)). En effet, nous pouvons souligner, d'une part, une lenteur à mettre en place les mécanismes de financement de la Convention, pourtant essentiels à sa mise en œuvre. Il aura fallu neuf ans pour que le FEM adopte un volet concernant la gestion durable des terres, et encore aujourd'hui, ce mécanisme est insuffisant, ce qui fait que d'autres projets voient le jour, comme le montre l'initiative TerrAfrica.

D'autre part, les types de projets financés par le FEM semblent être exclusivement des projets d'améliorations environnementales biophysiques. Le MM propose essentiellement des services d'informations. Par conséquent, l'accès au crédit pour des projets concernant les causes fondamentales de la désertification<sup>99</sup> ne trouverait pas sa place auprès de ces organismes. Un problème d'accessibilité des financements semble se poser s'il ne s'agit que de fonds pour des actions techniques. De plus, comme nous le verrons au chapitre suivant, très peu d'ONG belges ont des actions spécifiques de lutte contre la désertification et très peu connaissent la CNULD. Notons également qu'une « *plus grande implication des bailleurs de fonds multilatéraux, [...] ou l'exploitation des synergies avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les autres conventions environnementales devraient constituer un effet de levier non négligeable* » (COURRIER DE LA PLANETE, 2000 : 46).

Soulignons également qu'il semble difficile d'avoir une vision exhaustive des projets et de leurs impacts. Cela est dû, d'un côté, à l'absence d'indicateurs fiables sur les impacts, et de l'autre, à la difficulté de recenser des projets qui concernent indirectement la lutte contre la désertification. Dès lors, « *sur quoi se base-t-on pour dire que le nombre de projets financés est suffisant ou non ? Il existe certainement un manque de lisibilité quant à la mise en œuvre de la Convention* » (COURRIER DE LA PLANETE, 2000 : 46).

---

<sup>98</sup> Cependant, dans un souci de respect des limites données à ce mémoire, nous n'approfondirons pas davantage l'initiative TerrAfrica.

<sup>99</sup> Le chapitre II donne de plus amples informations concernant l'explication de ces causes fondamentales.

## C. Les programmes d'action des gouvernements du Niger et du Burkina Faso

Nous tâcherons de cerner plus concrètement, dans cette partie, ce que les PAN de deux pays africains, le Niger et le Burkina Faso, contiennent. Ces deux états ont été choisis, parmi d'autres de la région du Sahel, car ce sont les pays où nous avons cerné le plus d'activités des ONG belges<sup>100</sup>. Le Niger et le Burkina Faso ont tous les deux ratifié la CNULD en janvier 1996, mais s'étaient déjà attaqués à la lutte contre la désertification depuis les grandes sécheresses des années 70.

### 1. Le Programme d'Action National de la République du Niger

En 2000, le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification et de Gestion de Ressources Naturelles (PAN-LCD/GRN) a été publié par le Niger. Après avoir présenté les données géographiques et écologiques, les contextes socio-économique et politique du Niger, le PAN-LCD/GRN établit un bilan sur la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles. Ces actions ont eu lieu avant l'entrée en vigueur de la CNULD et recherchaient la sécurité alimentaire par le développement des cultures vivrières, ainsi que par des stratégies de prévision et de gestion des sécheresses.

Il définit le climat, la pression démographique et les modes d'exploitation du milieu (l'agriculture, l'élevage et la déforestation) comme les facteurs déterminants de la désertification. Afin d'améliorer le développement rural et socio-économique du pays. Les objectifs de ce PAN-LCD/GRN consistent en :

- ✓ *« la recherche d'une sécurité alimentaire dans un contexte où les conditions climatiques sont défavorables ;*
- ✓ *la recherche de la gestion rationnelle des ressources naturelles en relation avec la pression démographique et des modes d'exploitation peu respectueux de l'environnement ;*
- ✓ *la lutte contre les effets de la sécheresse face à la récession économique que connaît le pays et l'état de pauvreté de la population ;*
- ✓ *la lutte contre la pauvreté et le faible niveau des productions agro-sylvo-pastorales, principales sources de revenus des populations »* (UNCCD, 2000(a) : 18).

Il mentionne également que d'importantes ressources financières (internes et externes) ont été attribuées dans le cadre de la lutte contre la désertification et la protection de l'environnement (entre 1985 et 1997). Toutefois, il souligne *« qu'une bonne partie des ressources allouées dans le cadre des projets est consacrée au fonctionnement au détriment des actions concrètes sur le terrain »*. Il explique également que la mobilisation financière au plan national a été limitée par un certain nombre d'obstacles. Il s'agit entre autres de : *« la faible compétitivité de l'économie nationale et le poids de la dette extérieure, la faible mobilisation des ressources internes [...], la faible capacité d'autofinancement au niveau local et national, la faible capacité d'absorption des crédits, la faible capacité d'élaboration et ou de gestion des projets [...] »* (UNCCD, 2000(a) : 24).

Ensuite, le Gouvernement nigérien indique que les stratégies adoptées par le passé, dans le cadre de lutte contre la désertification, relèvent d'une vision relativement sectorielle et dirigiste. De la sorte, il adopte désormais des méthodes d'intervention plus participatives et donc responsabilisantes pour les populations. Ainsi, malgré des résultats mitigés, il souligne un succès dans la prise de conscience des populations concernant les effets de la désertification sur leur terroir<sup>101</sup> (UNCCD, 2000(a) : 27).

<sup>100</sup> Le chapitre IV donne de plus amples informations concernant la méthodologie choisie.

<sup>101</sup> Terroir : [...] ♦ 1. Etendue limitée de terre considérée du point de vue de ses aptitudes agricoles [...] (ROBERT, 2000(b) : 2505a). Néanmoins, le PNUD en donne une définition plus large : *« espace rural et physique, correspondant au territoire d'un village ou de quelques villages liés par des relations de solidarité, des intérêts communs et par une organisation pour*

Cependant, il note que la sécurité alimentaire n'est toujours pas acquise malgré l'élaboration de projets visant à lutter contre la désertification et à accroître la productivité. Le PAN cite également d'autres manques qui ont encouragé la précarité de l'équilibre alimentaire, à savoir :

- ✓ la libéralisation mal gérée de l'agriculture qui n'a pas permis une véritable croissance des productions agricoles ;
- ✓ les techniques qui sont parfois mal appliquées ;
- ✓ un partenariat inadapté entre les structures de développement et de recherche ;
- ✓ une faiblesse en matière d'évaluation d'impacts ;
- ✓ une faiblesse des bases de données sur l'évolution de la désertification et la dégradation des ressources naturelles ;
- ✓ l'absence d'un mécanisme organisé de financement des actions de LCD et GRN (UNCCD, 2000(a) : 27).

C'est dans ce contexte et dans l'esprit de la CNULD que le Niger a élaboré son PAN LCD/GRN. De la sorte, nous retrouvons les principes fondamentaux fixés par la CNULD, à savoir :

- ✓ une approche globale et intégrée ;
- ✓ une cohérence des interventions et une cohésion entre les acteurs ;
- ✓ une implication et une participation active des populations, avec une importance particulière accordée aux femmes et aux jeunes, à travers des structures décentralisées ;
- ✓ un partenariat renforcé entre les acteurs et une prise en compte des acquis ;
- ✓ une vision à long terme et une répartition harmonieuse des actions (UNCCD, 2000(a) : 28 à 30).

Plus particulièrement, de nombreuses et diverses stratégies sont proposées dans la continuité de celles déjà effectuées par le passé. Il s'agit essentiellement d'abondantes orientations et d'actions présentées brièvement dans plusieurs tableaux. En plus des propositions techniques, nous y notons quelques lignes sur la promotion d'une sécurité foncière, l'accès équitable aux ressources et un cadre juridique institutionnel favorable au développement des activités agro-sylvo-pastorales. (UNCCD, 2000(a) : 30 à 38). Le Gouvernement nigérien résume ces actions en cinq points prioritaires, tels que :

- ✓ en matière de gestion durable des ressources naturelles : (i) la conservation et restauration des terres dégradées et la maîtrise des eaux, (ii) la lutte contre l'ensablement des terres, (iii) la foresterie communautaire et la gestion des ressources naturelles (multiples reboisements, lutte contre les feux de brousse et les plantes envahissantes, valorisation des sous-produits forestiers, etc.) ;
- ✓ en matière de lutte contre les effets climatiques et les contraintes environnementales : (iv) le renforcement des capacités des services d'observation et de suivi de la désertification, axé sur la sensibilisation, l'information et la formation et le renforcement des capacités des services d'observation et de suivi ;
- ✓ en matière de suivi-évaluation du PAN en lui-même : (v) la définition des indicateurs physiques, biologiques, socio-économiques et culturels pertinents, et l'élaboration d'un système national de suivi (UNCCD, 2000(a) : 48).

Ces programmes visent « *la satisfaction des besoins réels pressants exprimés par les populations* ». Elles seraient « *conçues et réalisées localement à l'aide de technologies appropriées et des budgets à dimension supportables, dans des délais réduits* ». Par ces actions, le Gouvernement nigérien cherche à « *sensibiliser et former les populations bénéficiaires et acteurs du programme par des actes concrets* » (UNCCD, 2000(a) : 51-52). En effet, la création de petites retenues d'eau, la fixation de dunes et la récupération de terres dégradées par des techniques traditionnelles, telles le zaï,

---

*l'exploitation des ressources qui s'y trouvent localisées, et occupés selon les règles coutumières par les habitants de ce(s) village(s), et dont les communautés dépendent pour leur survie et les échanges* » (PNUD, 1994 : 12).

les bassins en demi-lunes ou les diguettes, par exemple, sont des actions très visuelles et dont la réalisation demande une mobilisation rapide du village concerné<sup>102</sup>.

Le PAN-LCD/GRN soulève ensuite un point concernant les cadres juridique, réglementaire, institutionnel et organisationnel. Il souligne qu'en vue de la durabilité des actions, une priorité a été donnée au développement à la base, selon une approche participative. De la sorte, il « *remarque, depuis quelques années, l'émergence d'environ 250 ONG, dont 131 interviennent dans le domaine de l'environnement aux côtés des communautés rurales* » (UNCCD, 2000(a) : 23). Plus de la moitié des nouvelles ONG sont ainsi actives dans l'environnement. Néanmoins, le Gouvernement n'explique pas quels sont leurs projets et ne donne pas l'évolution de cette participation sur les deux dernières décennies, par exemple. Cela ne nous permet donc pas d'en évaluer la pertinence.

Par la suite, dans un souci de décentralisation des pouvoirs, le Gouvernement nigérien définit différents acteurs qui participeront à la mise en œuvre du PAN, à savoir : le secteur public, le secteur privé, les collectivités territoriales (niveaux régional et sous-régional), les communautés rurales, les ONG et les associations (UNCCD, 2000(a) : 54-55).

## **2. Le troisième rapport national de la République du Niger**

Ce troisième rapport a été élaboré en 2004. Il est donc intéressant par son actualité sur l'état d'avancement du PAN LCD/GRN. Il souligne l'accréditation de 11 ONG auprès du Secrétariat de la CNULD sur les 250 ONG et associations nigériennes participant à la lutte contre la désertification. Il note également la décentralisation de l'organe national de coordination, le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), par la création de structures de relais décentralisées et la définition de leurs missions environnementales (UNCCD, 2004(b) : 11 à 19). Par ailleurs, le troisième rapport développe que le CNEDD a mis en place un groupe d'experts nationaux. Cette association vise à « *obtenir des données assez fiables sur l'environnement nécessaires à l'adaptation du PAN, à la conception et à la mise en œuvre des projets qui tiennent compte de la situation évolutive du pays et des exigences internationales* » (UNCCD, 2004(b) : 24). Par la suite, il explique que différents textes juridiques sur l'environnement ont été révisés ou complétés afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité environnementale (UNCCD, 2004(b) : 19-20).

En outre, malgré ses difficultés à mobiliser des ressources financières, il souligne le démarrage d'un programme de petites subventions avec l'appui du FEM, l'institutionnalisation et le développement des micro-finances (UNCCD, 2004(b) : 35). Néanmoins, les projets financés par le FEM ne sont que de l'ordre technique. Ceci s'explique lorsque le Gouvernement développe que « *l'élaboration de grands dossiers de projets dans les domaines du reboisement, de l'aménagement des bassins versants du Fleuve Niger et de l'aménagement et de la construction des grands barrages constituent certainement de nouveaux moyens permettant de mobiliser des ressources intérieures et extérieures* » (UNCCD, 2004(b) : 26). De plus, des projets résultant dans des constructions concrètes, visant à améliorer des commodités particulières, satisfont plus les exigences des bailleurs de fonds. En effet, « *leur tâche se réduit souvent à gérer des intérêts individuels, à permettre qu'une certaine redistribution de l'aide puisse se faire, mais il n'y a pas de mise en place de règles de gestion collective des ressources* ». Ces intervenants devraient concevoir les problèmes différemment et appréhender les projets dans leur globalité (TOTTE, 1998 : 37). Par ailleurs, « *le fait d'investir dans un développement progressif du bien-être social plutôt que de prendre des mesures techniques à court terme, peut n'être que faiblement rentable dans l'immédiat* » (MABBUT & FLORET, 1983 : 290). De cette façon, il semble que les projets techniques donnent plus d'assurance aux bailleurs de fonds que des projets plus politiques. Il en est de même en ce qui concerne la durée : un projet réalisé rapidement sera plus encouragé qu'un projet qui doit être envisagé dans le long terme et sans garantie totale de réussite (TOTTE, 1998 : 27).

---

<sup>102</sup> Nous approfondirons ce commentaire dans le point D de ce chapitre.

### 3. Le Programme d'Action National du Burkina Faso

Le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) a, comme celui de la République du Niger, été rédigé en 2000. Ce document présente, tout d'abord, un bref aperçu des données physiques et socio-économiques, suivi d'un développement sur l'état des ressources naturelles et les conséquences de la désertification. Il s'attaque, ensuite, au bilan de la lutte contre la désertification au Burkina Faso, pour s'engager dans un exposé sur la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et l'élaboration du PAN/LCD. Enfin, il termine sur les éléments constitutifs de ce programme.

Le Gouvernement burkinabé définit les conséquences de la désertification, à savoir : la dégradation accélérée du potentiel productif, la dégradation de la diversité biologique, la dégradation du cadre de vie et la paupérisation des populations. Selon le Gouvernement, l'approche productiviste des années 70 et 80 se traduit, aujourd'hui, dans une approche de plus en plus axée vers la recherche d'un partenariat en milieu rural. Les différentes stratégies nationales de développement économique et social se résumeraient en la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire; la protection et la sauvegarde de l'environnement en termes de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles et l'accroissement des revenus des populations (UNCCD, 2000(b) : 33). Notons que ces deux pays soulignent l'importance de la sécurité alimentaire et de l'accroissement des revenus. Ils ajoutent ainsi clairement la dimension contre la pauvreté dans leurs PAN, intégrant par ce biais une des causes fondamentales<sup>103</sup> de la désertification.

Le PAN/LCD mentionne les différents programmes d'actions qui permettent la protection et la sauvegarde de l'environnement, à savoir : le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), la Politique Forestière Nationale, le Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA), le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT), le Programme de Recherche, le Programme d'éducation, etc. Nous pouvons noter qu'il s'agit en grande partie de stratégies d'amélioration et de restauration de l'environnement, par le biais de nombreux projets de conservation des eaux et des sols, de gestion et d'aménagement des forêts et de participation des communautés villageoises (UNCCD, 2000(b) : 46). Les actions sont donc orientées vers des aspects biophysiques, comme le Gouvernement le mentionnera lui-même quelques paragraphes plus loin (UNCCD, 2000(b) : 50).

Par la suite, le Gouvernement burkinabé présente toute une série d'objectifs et de résultats attendus par le biais du PAN. On notera que, malheureusement, ces stratégies restent trop générales, mais complètent néanmoins le contenu de l'annexe I de la CNULD, concernant l'Afrique. En effet, pour chacun des domaines prioritaires, une courte analyse des expériences antérieures est retracée. Les sept domaines d'actions sont :

- ✓ la gestion durable des ressources naturelles (sols, eau, végétation, faune, ressources halieutiques) ;
- ✓ l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et semi-urbaines ;
- ✓ la création d'un environnement politique, législatif et institutionnel porteur ;
- ✓ le développement des compétences ;
- ✓ la coopération scientifique et technique ;
- ✓ le renforcement des capacités économiques et de négociation des groupes défavorisés ;
- ✓ la coopération sous-régionale (UNCCD, 2000(b) : 62).

En ce qui concerne le cadre institutionnel, le Gouvernement du Burkina Faso mentionne le démarrage d'un processus de décentralisation. Il signale aussi un recensement de 62 programmes de lutte contre la désertification, dont les noms ne sont même pas mentionnés. Ils sont repartis dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, la gestion des terroirs, le développement local et le développement intégré (UNCCD, 2000(b) : 46). Cet état des lieux succinct permet au Gouvernement d'en évaluer l'expérience et ainsi d'envisager une meilleure mise en œuvre et coordination des moyens

---

<sup>103</sup> Le chapitre II donne de plus amples informations sur ce point.

afin de réaliser le PAN. Nous notons, dès lors, que ces actions semblent avoir été plutôt sectorielles que transversales.

Au niveau législatif et réglementaire, le Gouvernement souligne la révision de diverses lois, telles que la révision de la loi portant sur la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF), la loi sur le Code de l'Environnement, la loi sur le Code Forestier, la loi sur le Code de l'Eau, la loi sur le Code Pastoral, etc. (UNCCD, 2000(b) : 39-40).

En ce qui concerne les mécanismes financiers, le Gouvernement burkinabé explique que l'essentiel des financements est d'origine extérieure grâce aux coopérations bilatérales<sup>104</sup> et multilatérales<sup>105</sup> (UNCCD, 2000(b) : 44). Il développe que dans le domaine du crédit, les expériences des banques de villages ou des groupements de crédit mutuel informels ont montré que des solutions existaient. Mais, d'une façon générale, *« elles n'ont apporté que des réponses partielles et elles n'ont pas encore permis de créer des systèmes stables permettant de répondre aux divers besoins de financement du développement local »* (UNCCD, 2000(b) : 45). En outre, il ajoute que les financements extérieurs encouragent la promotion de la capacité d'action locale. Néanmoins, cette contribution financière pose des problèmes de fragmentation des financements et des problèmes d'attribution de ces financements à l'échelle locale. Le Gouvernement propose la correction de cette situation par une mise en commun de toutes les ressources affectées par l'aide extérieure. Cela consiste en la création de fonds locaux de développement (UNCCD, 2000(b) : 54). Ensuite, le Gouvernement burkinabé remarque que *« la plupart des Stratégies, Plans et Programmes de lutte contre la désertification, n'ont pas encore pu échapper, en profondeur, à une logique de programmation administrative ou technique ou à celle d'une approche sectorielle »*. De cette manière, la plupart des projets sont restés peu intégrés aux activités de développement et ils tendent à demeurer dans le domaine de la biophysique (UNCCD, 2000(b) : 50).

Le Burkina Faso reconnaît également un chevauchement et un double emploi dans ses projets avec, comme effet, des difficultés de coordination et de concertation (UNCCD, 2000(b) : 50). De plus, il note aussi que la législation est mal connue. Il explique cette méconnaissance par une mauvaise diffusion, une trop grande complexité dans le nombre de textes effectivement en vigueur, un contenu désuet, une non-mise à jour et un manque de recueils des textes juridiques (UNCCD, 2000(b) : 52). Par le biais de ces autocritiques, le PAN du Burkina Faso démontre une certaine prise de recul, mais sans pour autant proposer de solution.

Ensuite, le Gouvernement présente également les différents acteurs de la mise en œuvre de la CNULD et les mécanismes de suivi et d'évaluation, dont nous n'apprenons rien de neuf. Le PAN/LCD termine par la désignation des risques liés à sa mise en œuvre. Il s'agit de risques juridiques (les textes relatifs au statut juridique de certaines associations villageoises ou les textes d'application de la RAF ne sont pas disponibles), institutionnels (le rôle de la coordination/concertation entre les différents intervenants), financiers (capacités de mobilisation des ressources de plus en plus limitées), socio-économiques (renforcement de l'individualisme, perte des valeurs communautaires et de la cohésion sociale), organisationnel et de gestion par les organisations rurales (manque de partenariat avec les organisations externes) et, enfin, de coordination régionale des programmes (UNCCD, 2000(b) : 80-87).

---

<sup>104</sup> La coopération bilatérale peut être directe ou indirecte. Si elle est directe, elle est organisée d'État à État. Le cadre des actions est défini, par exemple, entre l'État belge, représenté notamment par la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD), et un des pays partenaire, le Niger. La coopération bilatérale indirecte, quant à elle, est organisée avec les Organisations Non Gouvernementales de Développement (ONG), les universités, les institutions scientifiques, etc. Les programmes sont cofinancés par l'État, mais préparés et exécutés par ces acteurs dits indirects (DGCD(a)).

<sup>105</sup> La coopération multilatérale détermine la collaboration entre un État et une organisation internationale, par exemple les Nations Unies, la Croix Rouge Internationale, etc., et/ou avec l'Union Européenne (DGCD(a)).



#### 4. Le troisième rapport national du Burkina Faso

Le Gouvernement burkinabé, à travers ce document récent, analyse la mise en œuvre de la CNULD, sur la période 2000-2004. Dans le domaine des cadres institutionnel, juridique et réglementaire, des avancées significatives ont été notées « *en vue de rationaliser les multiples mécanismes de mise en œuvre et de suivi des activités de développement rural* ». Dans ce but d'efficacité, la répartition des rôles entre l'État et les autres acteurs du développement a été définie afin de renforcer la coordination et la mise en œuvre des programmes relevant de la convention. Il note sans entrer dans les détails que des résultats satisfaisants aux niveaux provincial et villageois ont été notés, malgré sa non-fonctionnalité au niveau national (UNCCD, 2004(a) : 1-4). Nous regrettons que le Gouvernement ne détaille pas plus les raisons de cet échec.

Par ailleurs, il développe que l'avancée moins significative du cadre juridique s'explique par l'absence des instruments de mise en place de la RAF. Ce manque a été « *préjudiciable à la bonne coordination des actions de développement en général, et de lutte contre la désertification en particulier* ». Cette insuffisance a incité une occupation « anarchique » de l'espace disponible par l'établissement de nouvelles activités découlant des récentes politiques de développement agricole. Cette situation, qui compromet le développement cohérent des régions du Burkina Faso, a poussé le gouvernement et ses partenaires à prendre des dispositions afin d'accélérer l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) et des Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire (SPAT) à partir de 2005 (UNCCD, 2004(a) : 3-4). Au-delà de ces lacunes, le Gouvernement burkinabé se félicite de certaines initiatives déjà prises ou en cours de réalisation. Il fait référence aux expériences locales de sécurisation foncière qui ont permis, d'une part, de « *clarifier des droits d'occupation et des droits de propriété sur les ressources naturelles* », d'autre part, de « *faciliter l'accès équitable des populations aux ressources naturelles ou aux avantages qui en sont tirés* », mais également de favoriser « *un accroissement de la responsabilisation des populations dans le contrôle de l'exploitation des ressources naturelles* » (UNCCD, 2004(a) : 4).

En outre, le Gouvernement souligne que le cadre de la coopération bilatérale intervenant dans les mécanismes de la CNULD a bien fonctionné pendant la phase d'élaboration du PAN/LCD, alors qu'il a connu des difficultés lors de la phase de mise en œuvre. Cela s'explique par le fait que « *les partenaires bilatéraux estiment qu'ils participent déjà à la lutte contre la désertification à travers le financement des projets classiques et ont de ce fait, des réticences à financer spécifiquement l'exécution du PAN/LCD* » (UNCCD, 2004(a) : 4-5).

Dans le cadre des mesures prises pour améliorer le climat économique, protéger les ressources naturelles et développer la connaissance du phénomène de la désertification, le Gouvernement explique qu'il a atteint des résultats encourageants. Il met en relief des efforts :

- ✓ au plan écologique : une restauration des sols, du couvert forestier, de la faune, des pâturages, des ressources en eau, etc ;
- ✓ au plan socio-économique : un nombre croissant d'Organisations Paysannes (OP) qui gèrent les ressources naturelles de leurs terroirs, génèrent des revenus pour les investir dans la gestion des ressources naturelles et dans d'autres secteurs sociaux ;
- ✓ au plan du renforcement des capacités locales, une augmentation des capacités d'intervention des OP, « *grâce notamment à leur reconnaissance juridique, à leur organisation, ainsi qu'à la prise en compte et à l'intégration de leur savoir-faire dans les pratiques intégrées de la gestion des ressources naturelles* » (UNCCD, 2004(a) : 5-6).

Malgré cela, le PAN/LCD souligne que des insuffisances existent toujours. Elles concernent entre autres :

- ✓ la poursuite de la dégradation des écosystèmes et de la pauvreté rurale ;
- ✓ la faiblesse de la diffusion des mesures réussies de gestion des ressources naturelles ;

- ✓ l'insuffisance de textes législatifs nationaux qui sécurisent des investissements en matière de gestion des ressources naturelles ;
- ✓ la difficulté d'appropriation par les populations rurales des modèles de gestion des ressources naturelles ;
- ✓ les lenteurs dans les transferts des pouvoirs et des ressources aux collectivités locales dans le cadre de la décentralisation. Cela a comme résultat une faible participation des populations aux décisions concernant la gestion des ressources naturelles ;
- ✓ l'insuffisance des mesures et moyens d'évaluation et de surveillance du phénomène de la désertification (UNCCD, 2004(a) : 5-6).

#### ***D. Les limites des analyses des programmes officiels de lutte contre la désertification***

Lors de l'étude de la CNULD, nous avons noté que les aspects socio-économiques, tels le commerce international, la sécurité alimentaire, les politiques de gestion durable des terres, etc. sont mentionnés dans la Convention, mais qu'ils ne sont pas davantage précisés, étant donné le caractère consensuel et international d'une convention. Celle-ci a donc mis en exergue les points-clés, mais sans proposer de solutions ou définir un cadre de mesures, qui permettraient de suivre son évolution au cours du temps. Nous supposons donc qu'elle laisse aux pays signataires le soin de les interpréter et de les intégrer le plus justement possible, selon leur propre contexte socio-économique, environnemental et politique. Et ce, afin de rassembler sous un même consensus le plus grand nombre de Parties possibles. Nous noterons également que la définition adoptée par la CNULD, d'une part, reste très large et imprécise quant aux causes anthropiques. Et que d'autre part, l'implication des facteurs climatiques est étroitement liée à l'intention de prévision et d'évaluation des actions de lutte contre la sécheresse<sup>106</sup>. Nous considérons ces deux points comme un ensemble afin de favoriser le développement de systèmes d'observation et d'information englobant les deux. En effet, les objectifs d'amélioration des indicateurs et des mesures, bien que peu développés dans ce mémoire, occupent une grande place dans le texte de la CNULD, ainsi que dans ceux des PAN.

Suite à l'examen de ces PAN et de leurs rapports respectifs, nous notons que les gouvernements du Niger et du Burkina Faso montrent leur motivation en vue d'intégrer les PAN dans leurs stratégies environnementales : des projets de restauration ou de conservation des ressources naturelles sont entrepris ou planifiés, des textes législatifs sont révisés ou en cours de modification, la décentralisation du pouvoir s'organise petit à petit, le nombre de communautés rurales actives dans le domaine environnemental s'accroît, etc. Toutefois, nous pouvons regretter que ces PAN restent essentiellement de longues listes d'actions biophysiques à entreprendre ou de réformes, révisions et réorganisations à mettre en place. Nous aurions souhaité que plus de précisions soient données concernant les résultats des points réalisés et des actions effectuées par le passé (dont l'impact doit normalement être connu). L'analyse des échecs et des réussites aurait donc pu être plus élaborée. Il en est de même en ce qui concerne l'intégration des différentes réformes, révisions et réorganisations. En effet, celles-ci représentent les clés vers l'analyse des causes fondamentales de la désertification et sont donc à mettre en avant, malgré leur complexité. Nous déplorons également que les gouvernements ne mentionnent pas plus amplement les liens avec d'autres programmes, tels que, par exemple, le commerce, le développement rural ou les affaires étrangères. L'intégration de la CNULD parmi les stratégies environnementales est une chose, sa mise en œuvre coordonnée avec d'autres politiques nationales en est une autre. Ce dernier point est à encourager afin que les effets sur la sécurité alimentaire et l'accroissement des revenus soient réels et durables. En effet, si les gouvernements souhaitent harmoniser une meilleure gestion des ressources naturelles (et de ce fait la lutte contre la désertification) et la lutte contre la pauvreté, les liens entre ces deux programmes

---

<sup>106</sup> Pour rappel, l'intitulé de la Convention est explicite sur ce point : Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (UNCCD, 1994 : 1).

doivent être plus clairement établis et approfondis<sup>107</sup>. Néanmoins, « *la complexité du problème de la désertification est un facteur négatif pour la facilité d'une prise de décisions dans le sens du développement. Les problèmes quotidiens de ces peuples, la question de la position des femmes ou de l'exode rural, etc. ne plaisent pas aux gens. Il est plus facile de se concentrer sur les problèmes de l'eau, du sol, de la faune ou de la flore, plutôt que sur ces questions transversales. Or, ces facteurs sont interdépendants et il est essentiel de les conjuguer dans des actions intégrées* » (VAN COTTHEM, 14 juillet 2005).

Cependant, la préparation de ces PAN a représenté un fort exercice de mobilisation et de sensibilisation au sein des pays touchés. Même si les résultats « *restent décevants en termes de diagnostic de la situation et de définition de stratégie de lutte* », leur mise en place a débouché sur de « *vrais processus participatifs qui ont amené les différentes couches de la population à prendre la parole, à exprimer leurs vues et leurs besoins* » (CORNET, 2001 : 29). Tous ne sont cependant pas du même avis. Dans de nombreux pays, la CNULD est « *à peine connue par quelqu'un d'autre que les officiels qui ont participé au processus de négociation. Les Ministères de l'Environnement préparaient les PAN pendant que d'autres changements législatifs et politiques - telles que la décentralisation et les réformes agraires - qui sont d'une très grande pertinence pour le programme de la désertification avaient lieu, et pourtant aucun lien n'a été établi avec ces changements* » (TOULMIN (a)). De plus, les programmes nationaux « *posent le problème de leur négociation avec la société civile. C'est toute une culture administrative à créer, sans que les moyens soient forcément disponibles. La concertation est soit instrumentalisée, soit trop ponctuelle. Elle n'est pas pensée dans la durée pour être un peu plus structurelle* » (TOTTE, 09 mai 2005). Au Burkina Faso, de grosses tensions entre le Ministère de l'Agriculture et les Organisations Paysannes (OP) n'ont pas facilité le dialogue, « *ce Ministère a eu tendance à favoriser certaines OP, en particulier celles qui étaient les moins revendicatives. Il y a toujours des enjeux très politiques. Dans une concertation réelle, il faut des moyens, mais aussi une façon de concevoir la politique et d'accepter la critique. Ce qui n'est pas toujours évident. Toutefois, globalement, par rapport à d'autres conventions ou d'autres pays, cela se passe plutôt bien* ». Dès lors, il faut que les gouvernements se laissent suffisamment de temps pour négocier les PAN avec la société civile<sup>108</sup> (TOTTE, 09 mai 2005).

Quant à la participation de la société civile, nous ne disposons pas d'une vision exhaustive de sa présence. Il n'en reste pas moins que « *des ONG ont déploré ne pas avoir été associées à l'élaboration du PAN de leur pays ou qu'au final ce PAN ne reflète pas l'état de leurs réflexions* ». En ce qui concerne la participation des ONG aux négociations internationales, « *une certaine désaffection semble se dessiner au fil des Conférences des Parties. Il est vrai que celles-ci se sont souvent enlisées dans des problèmes de procédures* » (COURRIER DE LA PLANETE, 2000 : 46). Néanmoins, lors de la dernière CdP, en 2003, « *les ONG ont été fortement visibles dans la plupart des débats soit par leur force de proposition, soit par leurs revendications pour être considérés comme des interlocuteurs, soit encore par leur refus d'en rester au clivage stérile entre Nord et Sud* » (IISD (a)).

Par ailleurs, le Comité de la Science et de la Technologie (CST) chargé, entre autres, de la mise en commun et du recensement des techniques et des bonnes pratiques, doit permettre la diffusion de la connaissance parmi les agriculteurs, les éleveurs et les organismes d'appui (TOULMIN, 1998 : 67). Ces innovations scientifiques ont été inévitablement en évolution avant l'élaboration de la CNULD. Mais, « *ces acquis scientifiques resteront infructueux s'ils ne sont pas acceptés, intégrés et assimilés par le monde rural lui-même, dans les systèmes socio-économiques locaux de gestion des ressources et dans les systèmes de production du milieu* » (MAINGUET, 1998 : 24). En effet, de nombreux projets entrepris par le passé ont montré ces limites. Il semble que « *les actions de développement en Afrique occidentale sont remarquablement identiques et répétitives. Elles sont pour la plupart calquées sur des schémas qui privilégient les critères techniques et s'attachent finalement très peu à rechercher les causes des problèmes en dehors d'aspects purement physiques [...]* »

<sup>107</sup> Ce point pourrait faire l'objet de plus amples recherches, par le biais d'un autre Mémoire de Fin d'Etudes par exemple.

<sup>108</sup> La société civile représente « *l'ensemble des rapports interindividuels, des structures familiales, sociales, économiques, culturelles, religieuses, qui se déploient dans une société donnée, en dehors du cadre et de l'intervention de l'État* ». (ENCYCLOPÉDIE DE L'AGROA (a)).

(TOTTE, 1998 : 27). Nous notons ici que si les PAN ne s'attachent qu'aux aspects biophysiques, malgré les mentions concernant les autres causes de la désertification et le caractère intégré incité par la CNUCLD, les résultats peuvent être similaires aux actions antérieures. Celles-ci semblent n'avoir permis une amélioration de la productivité des terres et une augmentation des revenus que de façon limitée. De plus, il semble que « *même des projets qui se présentent comme intégrés ne sont généralement que la superposition d'actions dont les effets ne sont pas reliés entre eux* » (TOTTE, 1998 : 33-34). Ces pratiques de lutte contre la désertification se définissent de trois manières :

- ✓ par des actions menées sur le plan **physique** (puits, barrages, maraîchage, lutte anti-érosive, ...) cherchant directement ou indirectement à accroître la production. Il s'agit dès lors d'un apport essentiellement technique ;
- ✓ par des actions généralement **sectorielles**, reflétant les différentes affinités professionnelles des « développeurs » ;
- ✓ par des **délais d'intervention** relativement courts (TOTTE, 1998 : 33-34).

Dans les années 60, la lutte contre la désertification consistait essentiellement à reboiser et à protéger les forêts. Au départ, les gouvernements les exécutaient directement par le biais de leurs services de foresterie, « *quand les populations n'étaient pas de simples spectateurs assistant au reverdissement de leurs terroirs, elles participaient au projet et étaient rétribuées. Après leur mise en place, ces plantations n'étaient pas entretenues et disparaissaient rapidement* » (ZERBO, 07 juillet 2005). Au fil du temps, les techniciens se sont aperçus qu'il fallait prendre en compte d'autres actions n'ayant pas nécessairement de lien direct de cause à effet avec la désertification. En général, « *ces actions entraînent dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, à travers l'intensification de la production agricole au sens large et le développement d'activités génératrices de revenus* ». Remarquons que les objectifs des PAN examinés sont similaires. Toutefois, les actions de reboisement n'ont pas été abandonnées, elles ont été mises en œuvre d'une autre façon (ZERBO, 07 juillet 2005). Effectivement, le problème de la gestion des terres est venu se greffer sur ces reboisements. Ces forêts ont été plantées sur des territoires appartenant à l'Etat, et donc personne n'a osé « y toucher ». Il n'y a donc pas eu de gestion active et économique du bois. L'effet a uniquement été visuel. (BUXANT, 19 mai 2005 et DUBUISSON, 27 juin 2005 et TOTTE, 09 mai 2005). Il est pratiquement impossible de trouver des traces de projets de reboisement qui auraient réussi (BUXANT, 19 mai 2005 et DUBUISSON, 27 juin 2005). A présent, il semble que les populations soient responsables des actions de reboisement dans leurs localités. Le taux de réussite de ce type de projet est relativement meilleur (30 à 40%). Il faut cependant faire attention à ce type de données, car les gouvernements ne s'attardent pas sur les taux de réussite des plantations : « *dans leurs rapports, on rencontre surtout le nombre de plants mis en terre sans pour autant parler de l'état des plantations des années précédentes. Il arrive d'ailleurs que des plantations s'effectuent plusieurs années successives sur un même site* » (ZERBO, 07 juillet 2005). De plus, certaines actions dites de reboisement incluent un déboisement préalable, visant à substituer aux essences anciennes de nouvelles espèces d'arbres. Le but du reboisement n'est donc pas de contrecarrer le déboisement (CEC, 1985 : 16). En effet, certains projets prévoient le remplacement des espèces traditionnelles par des espèces importées dont les besoins en eau, en nutriment, en lumière, etc. sont plus grands et ce, au détriment de la biodiversité aux alentours, par exemple l'eucalyptus qui acidifie le sol (BUXANT, 19 mai 2005). Mais encore, « *certaines activités tels que le maraîchage et le reboisement voient leur développement compromis par le manque d'eau dû à la profondeur de la nappe phréatique et la panne des forages* » (ENDA (a)). Notons qu'un volet d'aménagement et de gestion des ressources forestières, même si le contenu n'en est pas détaillé, est présent dans les PAN du Burkina Faso et du Niger.

Prenons un autre exemple : la construction d'un barrage. Une ONG ou un gouvernement a comme objectif de lutter contre l'exode rural, tandis que le village essaye de retenir ce développeur en montrant sa motivation. Et ce, afin qu'il s'investisse, par la suite, dans la construction d'une école qui permettra, notamment, aux enfants de quitter le village et d'obtenir un emploi stable en ville. Ce type d'action permet de rassembler les intérêts divergents des différents acteurs du développement dans un projet collectif. L'intention initiale d'un tel programme est de répondre au besoin immédiat d'un apport en eau et correspond bien à une intervention purement technique et financière. Néanmoins, « *ce type de projets ne fait, dans beaucoup de cas, que retarder les problèmes. Leur durée de vie moyenne*

*n'est, en effet que d'une dizaine d'années (ensablement rapide, entretien quasi inexistant faute d'animation et d'organisation dans ce sens). De plus, il inonde les bas-fonds qui constituent les dernières zones fertiles et n'offre pas de solutions aux problèmes de déboisement ou d'érosion* » (TOTTE, 1998 : 33-34). De plus, certains autres aspects techniques sont négligés, « *on semble peu prendre en compte la sauvegarde des terres [autour de ces grandes retenues d'eau] et surtout le drainage sérieux des eaux usées notamment dans les bassins fermes* » (MAINGUET, 1998 : 25), mais encore : « *trop de barrages en aval sont asséchés ou emportés par la construction d'un barrage en amont. Une concertation inter-villageoise est nécessaire* » afin d'éviter ce type d'incident. De plus, « *les barrages ne font l'objet d'aucune protection anti-érosive de leur bassin et sont rapidement ensablés. Il appartient aux techniciens d'expliquer ces risques et comment les combattre* » (MARCEAU ROCHETTE, 1989 : 465). Effectivement, la poursuite et l'extension des actions entreprises sont confrontées à certains problèmes, notamment : l'insuffisance d'outils et de moyens de transports qui permettent d'alléger le travail d'acheminement de pierre, de sable ou de végétation ; une assistance qualifiée pour toutes les questions plus techniques et les réparations peut faire défaut ; ainsi qu'un suivi-conseil régulier qui n'est pas prévu (MARCEAU ROCHETTE, 1989 : 505 et BUXANT, 19 mai 2005). Des coûts élevés de réparation et d'entretien du matériel peuvent également s'avérer prohibitifs pour la durabilité des actions entreprises (PNUD, 1999 : 14).

Un autre problème qui émerge parallèlement à ces grands projets est l'aspect participatif. Il y a eu de grandes théories prétendant que la participation de la population à des projets la poussait, par la suite, à se l'approprier, d'une certaine manière, et à mieux les gérer pour pouvoir profiter des résultats. Cela ne s'est pas révélé convaincant lorsque « *dans des pays qui sont quasi totalitaires, les gens participent parce qu'ils n'ont pas vraiment le choix* ». Une gestion locale des problèmes permet un meilleur ajustement par rapport à la réalité vécue localement et une meilleure appropriation locale de cette politique. Mais ce n'est pas garanti, car cela dépend de la façon dont cette décision est prise. « *Si le maire décide de façon autoritaire que l'on va faire telle ou telle chose, les gens vont suivre parce qu'ils n'ont pas le choix. Mais s'il y a tout un processus de discussion locale et qu'il y a un groupe de travail qui réfléchit à la question, on peut arriver à des résultats intéressants* » (DUBUISSON, 27 juin 2005). Ce genre de travaux doit être adapté en fonction des contextes des régions et des raisons sociales ou d'organisation des villageois (BUXANT, 19 mai 2005). Dans d'autres cas, afin de faire participer la population au chantier, il est fréquent d'échanger le travail effectué contre des repas sur le chantier (« *food for work* »), voire de l'argent (« *cash for work* »). D'une part, « *les quantités distribuées sont importantes et constituent pour la population, et les femmes en particulier, une garantie alimentaire en saison sèche, jusqu'à la fin de la période de soudure. Les hommes précisent que, avec le chantier, ils partent tranquilles en migration, car ils savent que la famille sera nourrie* ». Mais d'autre part, « *la dépendance de la population vis-à-vis du projet est devenue très forte : par lui, la vie est devenue supportable, sans lui il ne reste qu'à fuir* » (MARCEAU ROCHETTE, 1989 : 295 à 321). Ce type de projet permet une grande mobilisation, mais ne garantit pas son avenir, car il n'y a pas eu d'analyse globale du problème avant d'entamer l'action (BUXANT, 19 mai 2005).

Par conséquent, ces expériences passées n'ont donc pas été assez intégrées dans un cadre global de gestion à long terme. Elles n'ont pas considéré d'emblée les problèmes de fond, autrement dit les problèmes socio-économiques, culturels et politiques. « *Ces interventions ne font au mieux que temporiser les effets de la désertification. Au pire, elles contribuent à accentuer les différences socio-économiques au sein des populations* ». Il semble, en effet, que « *les paysans les plus réceptifs aux changements techniques proposés par les interventions extérieures sont généralement ceux qui possèdent au départ certains moyens leur permettant de prendre des risques, d'essayer de nouvelles méthodes, d'investir en force de travail pour intensifier leurs pratiques. Au contraire, les paysans les plus défavorisés n'arrivent pas à suivre le mouvement* » (TOTTE, 1998 : 36 et DUBUISSON, 27 juin 2005). Il est donc primordial que les PAN diagnostiquent la totalité des processus en cause et intègrent cette globalité au plus vite, et à tous les niveaux, afin que leurs objectifs de lutte contre la dégradation des terres et contre la pauvreté deviennent réellement durables.

En outre, les ONG et le secteur privé peuvent jouer un rôle important par leur relation avec les communautés rurales. Néanmoins, ce partenariat « *gagne en efficacité lorsqu'il est établi au stade de*

*la conception du projet, à défaut lors de l'élaboration des plans initiaux ». Le projet bénéficierait alors de l'expertise des ONG « au lieu de les inscrire dans un programme pré-établi. Cette sous-estimation du rôle joué par les ONG dans les projets peut diminuer leur volonté de poursuivre les activités éventuelles au-delà de la fin du projet » (PNUD, 1999 : 10). De plus, il arrive régulièrement « que les responsables de planification adoptent une approche consultative au stade de l'identification des projets, mais l'abandonnent [au stade de] l'étude de faisabilité, pour y revenir au moment de l'évaluation. [Or,] il est impératif que la concertation soit assurée à toutes les étapes » (POTTIER & VIEGAS, 1998 : 82). Il faut également que les gouvernements réagissent « contre la tendance de compétition entre les structures gouvernementales et les ONG (et parfois avec les autorités traditionnelles), par la création d'un cadre législatif approprié ». Celui-ci valoriserait les avantages de la responsabilité partagée (PNUD, 1999 : 11).*

## *E. Conclusion*

Dans ce chapitre, le contexte et le processus d'élaboration de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (CNULD) ont été soulignés. Nous avons noté que la définition adoptée par la CNULD, d'une part, reste très large et imprécise quant aux causes anthropiques, et que, d'autre part, l'implication des facteurs climatiques est étroitement liée à l'intention de prévision et d'estimation des actions de lutte contre la sécheresse. Ensuite, nous avons vu que les gouvernements du Burkina Faso et du Niger ont montré leur volonté politique de chercher des solutions aux problèmes des pressions foncières et de dégradation du capital de production. Néanmoins, il nous est très difficile d'en apprécier le résultat actuellement, étant donné l'état d'avancement exposé dans les rapports nationaux des deux pays sahéliens. Nous avons déploré que les gouvernements ne mentionnent pas plus amplement les liens avec d'autres programmes, tels que ceux concernant commerce, le développement rural, les affaires étrangères ou encore la lutte contre la pauvreté. Les gouvernements ne devraient pas se limiter à améliorer l'intégration des politiques environnementales et la CNULD, ils devraient également élargir leurs perspectives avec les autres politiques nationales et internationales. Et ce, afin de répondre durablement à leurs objectifs d'amélioration de la sécurité alimentaire, d'accroissement des revenus et d'augmentation du bien-être de leur population. Cela aurait probablement comme résultat une meilleure gestion des ressources naturelles et de ce fait, une meilleure gestion de l'état de la désertification.

Par ailleurs, la principale difficulté de la CNULD consiste en l'obtention de fonds pour la mise en œuvre des Programmes d'Action Nationaux (PAN). Néanmoins, nous notons certains progrès dans le rassemblement des moyens financiers, bien que nous ne disposions pas encore de résultats à ce sujet. En outre, nous remarquons que ces PAN représentent des projets très ambitieux de gestion des ressources naturelles et de réformes institutionnelles et législatives, mais aussi de recherche, d'éducation et de formation. Afin de répondre à ces projets, les PAN doivent être pensés dans une optique à long terme. Ils doivent également considérer comme prioritaire l'optimisation des moyens financiers, humains et environnementaux disponibles. Mais encore, assurer les synergies nécessaires avec d'autres Conventions internationales, ainsi qu'avec les politiques nationales ou régionales afin d'éviter les doubles emplois. Précisons que bien que la CNULD a été élaborée suite au Sommet de la Terre à Rio, il ne s'agit pas seulement de l'intégrer dans les programmes environnementaux. Afin de pouvoir travailler sur les causes fondamentales de la désertification, la CNULD et donc les PAN doivent réellement être rapprochés avec des stratégies de réduction de la pauvreté, d'échanges et accords commerciaux nationaux et internationaux, de décentralisation, etc.

En ce qui concerne l'exposé sur les limites des expériences passées, il n'est pas exhaustif et nous ne pouvons pas établir de liens directs de cause à effet par rapport aux ambitions développées dans les PAN, car ils ont été élaborés postérieurement et n'affichent pas encore beaucoup de résultats. Toutefois, si les projets actuels visent l'amélioration et la restauration de l'environnement par le biais d'actions biophysiques nécessaires mais sectorielles, leurs résultats seront limités et leur continuité ne sera pas assurée. Il s'agit donc pour les PAN de donner une priorité à la transversalité, aussi bien pour des projets biophysiques que pour des réformes institutionnelles, organisationnelles, législatives et socio-économiques. Les gouvernements doivent d'aller dans le sens du partenariat, incité par la CNULD, afin de saisir les potentialités dont disposent les différentes communautés rurales. Cependant, nous notons que le processus de décentralisation en est à ses débuts et qu'il est difficile d'en calculer les effets.

Enfin, nous pouvons noter la présence des ONG, malgré leurs faibles responsabilités et intégration dans les débats relatifs à la CNULD. Néanmoins, il semble que la CNULD considère, de manière assez claire et nouvelle, l'importance de mettre en synergie les différents acteurs dans le cadre de la lutte contre la désertification. Effectivement, les ONG, par leur expérience, peuvent enrichir les PAN.





## IV. Comment les ONG belges s'insèrent-elles dans la lutte contre la désertification ?

### A. Introduction

Dans ce chapitre, nous tenterons de cerner quelle est l'implication des Organisations Non-Gouvernementales (ONG) dans la lutte contre la désertification et par rapport à la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (CNULD). Après avoir défini ce qu'est une ONG, nous expliquerons la méthodologie utilisée afin de choisir les ONG qui ont été contactées dans le cadre de notre sujet. Ensuite, nous développerons leurs moyens d'actions par rapport à la lutte contre la désertification par le biais des projets que les ONG ont mis en place, mais surtout au travers des entretiens réalisés.

### B. Qu'est-ce qu'une ONG ?

Les Organisations Non-Gouvernementales (ONG) puisent leurs racines dans la société civile. Elles ne poursuivent pas de but lucratif et elles travaillent en faveur du développement humain. Elles sont, dès lors, actives dans des domaines variés, à savoir : la lutte contre la pauvreté et les inégalités, la protection de l'environnement, le développement durable et la paix, la défense des Droits de l'homme, etc. (ACODEV (a)).

En Belgique, les ONG sont régies par la loi du 27 juin 1921, modifiée en 2002, qui décrit le statut d'« Association sans but lucratif » (Asbl). Les principes de leur agrément et de leur cofinancement sont définis par l'Arrêté Royal du 18 juillet 1997 et par l'Arrêté Ministériel du 25 août 1998, modifiés en 2002. Sans vouloir rentrer dans les détails de ces Arrêtés, l'ONG qui souhaite être agréée doit en faire la demande auprès du ministère de la Coopération au Développement, et plus particulièrement la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD)<sup>109</sup>. Si cette demande est acceptée, l'ONG pourra, par la suite, bénéficier de subsides sous certaines conditions. Habituellement, les ONG sont subsidiées par la DGCD à hauteur de 75 % maximum (ACODEV (a)). Toutefois, certaines ONG ne souhaitent pas recevoir de subsides du Gouvernement belge. Elles fonctionnent alors avec leurs fonds propres ou trouvent d'autres formes de cofinancement, par exemple, à travers la Banque Mondiale, les agences onusiennes ou l'Union Européenne. D'autres peuvent être financées, par la DGCD, et également par le Fonds belge de Survie (FBS). Celui-ci finance des projets, exclusivement dans les pays d'Afrique, « dont les objectifs sont d'assurer les chances de survie des personnes menacées par la faim, la sous-alimentation, la pauvreté et l'exclusion dans des pays confrontés de manière chronique à un déficit alimentaire » (DGCD (a)). Ce Fonds est une initiative du Parlement belge et « associe la DGCD, la Loterie Nationale, des ONG belges, des organismes internationaux et nombre d'organisations et pouvoirs locaux » (DGCD (a)).

---

<sup>109</sup> La loi du 25 mai 1999 définit ce qu'est la Coopération Internationale belge. Elle en précise les objectifs, les stratégies, les pays, les secteurs et les thèmes de travail. De plus, elle développe les principes de base de la subvention des ONG (ACODEV (a)).

## C. Méthodologie du choix des ONG belges

### 1. Les spécificités de ces ONG

Il nous a semblé essentiel d'avoir une vue d'ensemble des ONG belges et de déterminer leurs spécificités. Pour cela, nous avons consulté les sites Internet et les annuaires d'Acoddev et de Coprogram, fédérations belges des associations de coopération au développement. Cela nous a permis de déterminer quelles ONG belges pourraient avoir des activités en relation avec notre sujet et dans quels pays ou régions.

Nous avons tout d'abord recoupé les informations fournies par les ONG afin d'en sélectionner une vingtaine qui ont des activités dans les pays d'Afrique et selon une dizaine de mots-clés de la base de données : développement rural, alimentation, sécurité alimentaire, agriculture, élevage, foresterie, irrigation, approvisionnement en eau potable, eau, environnement et lutte contre l'érosion. Il est important de noter que « la lutte contre la désertification » n'existe pas en tant que mot-clé. Il nous a donc semblé pertinent de choisir les ONG qui rassemblent le plus de critères, mais aussi à ne pas exclure l'une ou l'autre qui aurait une spécificité presque unique (élevage, lutte contre l'érosion, etc.) dans un domaine important pour la lutte contre la désertification. Nous avons ainsi obtenu :

- ✓ 13 ONG semblant couvrir les différents domaines qui ont un impact sur la désertification ;
- ✓ 8 ONG supplémentaires semblant pouvoir nous apporter des éléments grâce à leur spécificité (élevage, lutte contre l'érosion, offre de services, etc.), bien que leurs activités ne couvrent pas la majorité des domaines choisis au préalable.

Nous arrivons donc à un total de 21 ONG (voir le tableau 1, en annexe). Nous les avons contactées par mail et par téléphone afin d'approfondir leur lien direct et indirect avec le thème de la désertification. Etant donné le taux probable de non-réponses, nous avons choisi les régions après avoir reçu un « feedback » des ONG contactées.

### 2. Les pays où ces ONG sont actives

Suite à nos lectures, nous avons pu relever que les zones plus particulièrement affectées par la désertification sont les régions sahélienne et soudano-sahélienne, l'Afrique Australe et l'Afrique Méditerranéenne. De la sorte, après avoir regardé dans quels pays travaillent ces ONG, nous les avons regroupées par région (voir le tableau 2, en annexe). En concentrant différentes ONG belges sur un même territoire, nous avons l'intention d'établir des parallèles entre leurs expériences.

Trois territoires se dessinent :

- ✓ **l'Afrique Centrale** : Rwanda, République Démocratique du Congo et Cameroun ;
- ✓ **l'Afrique de l'Ouest** : Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Mali et Niger ;
- ✓ **l'Afrique Australe et de l'Est** : Afrique du Sud, Ethiopie et Kenya.

Parmi les trois régions où les ONG sont actives, nous remarquons que, d'une part, l'Afrique Centrale se trouve dans un état de conflit assez profond et difficile et qu'il ne fait pas partie des zones les plus affectées par la désertification. Il ne nous sera pas possible de le traiter dans ce mémoire. D'autre part, suite aux réponses des ONG belges, les territoires de l'Afrique Australe et de l'Est ne se voient consacrer qu'un faible intérêt en comparaison avec l'Afrique de l'Ouest. Ce dernier territoire se situe dans la région du Sahel, là où les sécheresses ont été importantes dans les années septante. Dès lors, il nous a semblé approprié de choisir des ONG qui exercent leurs activités dans cette région. Le Sahel est composé de neuf pays (Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad). Cela nous laissait ainsi un plus grand spectre pour analyser les activités des ONG contactées. Un des autres pays de l'Afrique de l'Ouest, à savoir le Bénin ne se trouvent pas dans la région du Sahel. Nous n'avons pas ainsi jugé pertinent de l'étudier dans ce mémoire.

**Carte 6 : Carte de l'Afrique de l'Ouest et pays limitrophes**  
(UN (a)).



Dans la région du Sahel, les **pays partenaires** que 15 **ONG** ont **en commun** sont les suivants :

- ✓ 11.11.11 : Sénégal ;
- ✓ Aquadev : Sénégal, Niger ;
- ✓ Autre Terre : Burkina Faso ;
- ✓ Broederlijk Delen : Burkina Faso, Sénégal ;
- ✓ DELIPRO : Burkina Faso, Niger, Sénégal ;
- ✓ Défi Belgique – Afrique : Burkina Faso, Sénégal ;
- ✓ Iles de Paix : Burkina Faso, Guinée-Bissau ;
- ✓ KBA-FONBACA : Burkina Faso, Mali, Sénégal ;
- ✓ Oxfam Solidarité/Solidariteit : Burkina Faso, Mali, Sénégal, Guinée-Bissau, Cap Vert ;
- ✓ Plan België : Burkina Faso ;
- ✓ Protos : Mali, Sénégal ;
- ✓ SOS Faim : Burkina Faso, Mali, Sénégal ;
- ✓ Vétérinaires sans Frontières : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad ;
- ✓ Vredeseilanden : Sénégal ;
- ✓ VIC- Vlaamse Internationaal Centrum : Mauritanie.

Dans l'ordre décroissant, les pays où les ONG sont les plus présentes sont : le Sénégal (11), le Burkina Faso (10), le Mali (6), le Niger (4), la Guinée-Bissau (2), la Mauritanie (2), le Cap Vert (1) et le Tchad (1).

### 3. Les projets étudiés

Sur les 21 ONG contactées, 10 ont accepté de collaborer. Dans ce groupe, nous avons choisi de ne pas rencontrer Caritas International et Association Belgique-Rwanda, car leurs actions ne se situent pas en Afrique de l'Ouest. Elles avaient été contactées, car nous pensions, au début de notre recherche, comparer deux régions africaines qui sont également touchées par la dégradation des terres. Le caractère toutefois extrêmement vaste de cette idée, ainsi que l'ampleur de ce travail dans le cadre du mémoire, nous ont fait revenir sur notre décision. Nous nous sommes donc prioritairement concentrés sur la région sahélienne.

En ce qui concerne les huit autres ONG, nous leur avons demandé de nous envoyer au préalable leur(s) projet(s) en rapport avec la lutte contre la désertification. Malheureusement ces documents n'existant pas en tant que tel, nous avons reçu quelques documents de projets ayant un lien indirect avec la désertification. De plus, lorsque le projet est trop récent ou lorsque les dossiers sont

encore confidentiels, nous n'avons pas reçu de documents de projets spécifiques. Notons, par ailleurs, que deux des dix personnes de contact ont accepté de discuter du thème de la désertification, bien que les ONG pour lesquelles elles travaillent n'aient pas de projets spécifiques en rapport avec mon mémoire. Il s'agit de Monsieur Marc Totté, géographe - hydrologue, Chargé d'études – Consultant au Collectif d'Echange pour la Technologie Appropriée (COTA) et de Monsieur Eddy Timmermans (entretien téléphonique et échange de courriers électroniques), coordinateur des programmes pour l'Afrique francophone, Vétérinaires sans Frontières (VSF). Nous avons ensuite rencontré Madame Anne Buxant, gestionnaire de programme pour le Burkina Faso, Oxfam Solidarité/Solidariteit ; Monsieur Denis Dubuisson, responsable de projets, Iles de Paix (IdP) ; Monsieur Christophe Brismé, responsable des projets, Aquadev. Les contacts avec Monsieur Geert Vanderstichele, responsable du service gestion de connaissances, Protos et Madame Catherine Limpens, coordinatrice de l'équipe permanente, Défi Belgique Afrique (DBA) ont consisté en l'envoi de courriers électroniques. En ce qui concerne la dernière ONG, Broederlijk Delen (BD), les agendas de Madame Mingelers, représentant Broederlijk Delen au Burkina Faso et Monsieur Luc Verbeke, représentant Broederlijk Delen au Sénégal et le nôtre n'ont pas pu se coordonner. En outre, Monsieur Dubuisson nous a aiguillé vers un de ses collègues de terrain que nous avons contacté par courrier électronique, il s'agit de Monsieur Vincent Zerbo, responsable de projets au Burkina Faso, Iles de Paix. (Un récapitulatif des réponses des 21 ONG belges contactées en disponible dans le tableau 3, en annexe)

Enfin, il reste le choix final des pays analysés. La décision de ne retenir que le Burkina Faso et le Niger a été influencée par le lien entre les activités des ONG et notre sujet, le type de projet terminé ou en cours et aussi par la disponibilité et la spécificité des personnes contactées. Suite à la lecture de tous les documents, il en ressort une difficulté à établir des parallèles entre les projets des différentes ONG, notamment sur le thème de leurs actions dans la lutte contre la désertification. Outre les objectifs généraux tels que l'amélioration des conditions de vie des populations, il faut garder à l'esprit que chaque ONG représente un organisme complexe, avec un mode de fonctionnement ou d'implication dans les pays développés qui peuvent être différents. Mais aussi que chacun des projets présentent des objectifs, des budgets et des durées de mise en oeuvre hétérogènes. De plus, les régions et les peuples peuvent parfois être difficilement comparables. Toutefois, les interviews en elles-mêmes nous ont permis de mieux cerner les enjeux de notre sujet et ce, grâce à l'apport de l'avis de personnes expérimentées<sup>110</sup>.

En résumé, parmi les sept ONG choisies, nous avons étudié cinq projets, la note stratégique d'Iles de Paix pour l'Afrique de l'Ouest, et nous avons consulté les sept sites Internet des ONG. Le document envoyé par IdP est moins précis que les cinq autres en ce qui concerne les actions au Burkina Faso et au Niger. Par ailleurs, Défi Belgique Afrique n'a pas pu nous envoyer de document pour raison de confidentialité, nous nous référons donc aux informations disponibles sur leur site Internet.

**Tableau 4 : Liste des projets envoyés par les ONG belges**

<u>ONG belge</u>	<u>Titre du projet</u>
<b>Aquadev</b>	« Niger XII, Document de projet »
<b>Broederlijk Delen (BD)</b>	« Programme triennal 2005-2007 (Burkina Faso) »
<b>Défi Belgique Afrique (DBA) – Action Micro-Barrage (AMB)</b>	Documents confidentiels, explications disponibles sur leur site Internet (Action Micro-Barrages au Burkina Faso).
<b>Iles de Paix (IdP)</b>	« Stratégie d'Intervention d'Iles de Paix en Afrique de l'Ouest »
<b>Oxfam Solidarité/Solidariteit</b>	« Etude d'impact des activités de conservation des

<sup>110</sup> Nous avons cherché à examiner, dans la mesure du possible, la validité de leurs propos par le biais de nos lectures présentées dans les deux chapitres précédents.

	eaux et des sols (CES) sur les aspects socio-fonciers » (Burkina Faso)
<b>Protos – CISV</b>	Rapport d'évaluation projet « Programme hydro-agricole de Zougoungou en appui à l'Union Naam de Gomponson » - (Burkina Faso) - ONG CISV
<b>Vétérinaires sans Frontières (VSF)</b>	« Rapport annuel d'activités (année 2004) - Projet de mise en œuvre d'un réseau de santé animale et de conseils de proximité en élevage (Proxel) » - Niger

Avant de nous entretenir avec les personnes de contact de ces ONG, une analyse des projets reçus a été réalisée. Nous avons cherché à savoir si les différentes causes de la désertification sont présentées dans les projets envoyés, tout en sachant que leur objectif principal n'est pas la lutte contre la désertification. Ensuite, nous avons mis en évidence les moyens d'action envisagés qui pourraient encourager la lutte contre la désertification des pays concernés. Enfin, nous avons noté les résultats escomptés lorsque le projet touche à sa fin. Cet examen est disponible en annexe sous forme de trois tableaux. Néanmoins, nous en avons intégré les résultats les plus pertinents dans le point suivant.

#### ***D. L'entretien avec ces ONG***

Parmi les questions posées aux sept ONG (trois personnes rencontrées et cinq personnes contactées par téléphone ou/et par échange de courriers électroniques), nous en retiendrons quelques-unes :

1. Quelles sont les causes de la désertification ?
2. Quels sont vos moyens d'action ?
3. Comment s'inscrivent les actions de lutte contre la dégradation des terres ou de désertification dans vos programmes ?
4. N'y a-t-il pas des moyens financiers qui soient disponibles si vous présentiez vos projets comme « luttant contre la désertification » ?
5. Connaissez-vous la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification ?
  - Si oui, sur quels points êtes-vous en accord ou/et en désaccord avec le contenu des programmes nationaux ?
  - Si non, quelle en est la raison ?

Ces questions nous serviront de fil conducteur dans cette partie du mémoire. De plus, nous y avons intégré les points les plus pertinents des projets reçus, ainsi que des informations récoltées sur les sites Internet de ces ONG.

#### **1. Le point de vue des ONG sur les causes de la désertification**

Concernant les problèmes de désertification au Burkina Faso, Broederlijk Delen (BD) mentionne que les causes de la désertification sont : les feux de brousse, la divagation des animaux, la coupe abusive du bois, l'utilisation de foyers à trois pierres (traditionnels) et l'exploitation anarchique de l'espace. BD ajoute que les problèmes de dégradation des sols sont dus au ruissellement des eaux, aux mauvais labours, à l'insuffisance pluviométrique, aux cultures sur brûlis et à l'érosion éolienne (BD (b)). Nous notons que ces facteurs ne permettent pas de cerner la totalité du processus et ne mentionnent pas les causes fondamentales<sup>111</sup> de la désertification.

<sup>111</sup> Le contenu précis des causes indirectes (surpâturage, mise en culture inappropriée, prélèvements excessifs en bois et en eau), sous-jacentes (pratiques inadaptées et variations climatiques) et fondamentales (mouvements démographiques, accès aux terres, crise économique et pauvreté, cadre institutionnel et choix de développement) est développé dans le chapitre II.

Protos expose qu'au Burkina Faso la dégradation hydrique et terrestre est un facteur renforçant le processus de désertification et ce, plus particulièrement dans un milieu naturel caractérisé par : de faibles ressources naturelles et une dégradation de l'environnement de plus en plus prononcée (érosion et baisse de fertilité des sols, baisse de la nappe phréatique et assèchement des cours d'eau). L'ensemble menace la durabilité des systèmes de production des familles d'agriculteurs (PROTOS (b)). Nous notons que l'ONG ne fait pas référence aux pratiques inadaptées, ni aux causes fondamentales.

Défi Belgique Afrique (DBA) explique, qu'au Burkina Faso, la désertification est due aux combinaisons de facteurs humains, souvent méconnus, et de facteurs climatiques. Parmi les facteurs humains, l'ONG note que la hausse démographique va avoir deux conséquences importantes : la diminution puis la suppression de la jachère et la hausse des besoins en bois de chauffe. Parmi les facteurs climatiques, l'ONG recense : le réchauffement général du climat de la planète, les pluies plus rares et souvent très violentes, l'accentuation du phénomène par la disparition du couvert végétal qui se combine avec le facteur humain (DBA (a)). Comme Protos et BD, DBA ne fait pas référence aux causes fondamentales de la désertification.

Iles de Paix et Oxfam sont plus exhaustifs concernant l'ensemble des causes de la désertification au Burkina Faso.

Iles de Paix explique que la désertification est liée à « *la non-évolution des pratiques culturelles, alors que le climat a évolué vers une diminution de la pluviométrie et un espacement plus important entre les pluies* ». En effet, la désertification ne résulte pas uniquement de la modification des facteurs climatiques, il y a aussi une aggravation liée au facteur humain. Des dizaines de programmes de lutte contre la désertification sont mis en œuvre, par l'Etat, par les ONG ou par les Nations Unies. Mais, « *ce sont des programmes physiques de conservation des eaux et des sols, de cordons pierreux, de reboisement, de gestion de pâturage, etc. Ils sont souvent réalisés de manière totalement déconnectée avec les réalités humaines* ». Le travail se fait de manière très mécanique ou normative : telle zone va être dédiée au pâturage, telle autre sera une zone de réserve dans laquelle on ne fera pas paître le bétail. Mais pour l'éleveur, cela n'évoque pas grand chose, ses bêtes évolueront n'importe où, « *tant qu'il ne sera pas confronté à un problème de ressources naturelles, il ne se préoccupera pas de la question* ». De la même manière, des arbres vont être plantés et les populations vont participer aux programmes de reforestation parce qu'elles sont rétribuées pour le faire, mais il n'y aura pas de questionnement sur la raison d'être de cette action. Ces projets « *ne sont pas articulés correctement entre, d'une part, la dimension humaine, et donc les habitudes et les pratiques et, d'autre part, la dimension physique* ». Effectivement, il est plus facile de travailler sur les aspects physiques que sur les changements de comportement et de mentalité, par exemple concernant les feux de brousse ou la culture sur brûlis. On peut également noter que l'introduction de la culture du coton a contribué à l'appauvrissement des terres et à un défrichage important de surfaces étendues (DUBUISSON, 27 juin 2005).

Oxfam Solidarité a des arguments similaires à ceux d'Iles de Paix, « *le processus de désertification est multidimensionnel. Parmi les différentes causes, il y a la pression de l'agriculture ou d'utilisation de mauvaises techniques. Le climat et, plus particulièrement, la sécheresse accentuent la dégradation des terres* ». La démographie est certes une cause de déséquilibre, mais elle peut également être un moteur. Elle permet de récupérer des terres non-cultivées afin de satisfaire cette hausse de la demande et ainsi de profiter de l'occasion pour mettre en place des nouvelles techniques qui amélioreraient la durabilité des terres. Toutefois, « *il faut également réfléchir aux politiques actuelles et se demander si celles qui sont déjà mises en place ne vont pas à l'encontre de ce que l'on devrait faire en matière de réparation* ». Il ne faut pas voir la lutte contre la désertification qu'en terme de moyens techniques, il y a aussi le contexte macro-économique, tel que notamment les problèmes fonciers, les problèmes de politique d'appui du secteur vivrier ou encore l'immigration. « *La désertification n'est ainsi pas le problème* » (BUXANT, 19 mai 2005). Dans son étude d'impact des activités de conservation des eaux et des sols sur les aspects socio-fonciers, Oxfam spécifie

d'autres causes fondamentales de la dégradation des sols, à savoir : la réintégration de rapatriés burkinabés suite au conflit en Côte d'Ivoire ; l'invasion de criquets au Niger, au Mali et dans une moindre mesure au Burkina ; les cours mondiaux de certains produits agricoles, tels que le coton, le café et le riz qui restent bas ; et la hausse du prix du pétrole se répercutant sur l'ensemble des produits et services de base, tels que les transports, le ciment, l'acier, etc. (OXFAM SOLIDARITE (b)).

En ce qui concerne le Niger, nous noterons qu'il a développé l'élevage de façon plus importante qu'au Burkina Faso. De cette manière, Aquadev et Vétérinaires sans Frontières mentionnent les effets de la désertification sur le cheptel. Cependant, nous ne pouvons pas souligner de différences entre les causes de la désertification mentionnées dans les projets au Niger et ceux au Burkina Faso.

Le programme de sécurité alimentaire Niger IV d'Aquadev expose la dégradation des terres de façon précise, sans néanmoins rentrer dans les causes fondamentales comme le fait Iles de Paix et Oxfam Solidarité. Aquadev souligne que les contraintes climatiques, la forte pression démographique, la baisse de fertilité des sols, les difficultés d'accès aux intrants et aux équipements ruraux ont conduit à un dédoublement des surfaces cultivées, à une remontée des cultures vers les terres marginales du nord et une diminution des espaces pastoraux. L'ensemble de ces facteurs a conduit à une situation quasi-généralisée d'appauvrissement du capital terre, de diminution ou de disparition de la jachère, de surexploitation des ressources ligneuses et de surpâturage. Le processus de désertification se trouve ainsi renforcé (AQUADEV (b)). De plus, « *on remarque que les isohyètes se déplacent vers le sud et que les pluies sont réparties de façon inégale* » (BRISME, 18 mai 2005). De cette façon, les sécheresses successives, en décimant le cheptel, se sont traduites par une baisse des rendements de l'activité pastorale et, par conséquent, par une baisse de part dans le PIB. En outre, la pression démographique entraîne la déforestation par défrichage de nouvelles terres de culture et les feux de brousse. De cette façon, les ressources naturelles sont sérieusement menacées dans un écosystème fragilisé (AQUADEV (b)).

VSF explique que la sécheresse est perçue comme une contrainte par les éleveurs qui voient la taille de leur cheptel diminuer. Si le bétail est en transhumance, il n'amorce pas le processus de désertification étant donné que ces déplacements permettent aux ressources végétales de se régénérer. Toutefois, une destruction est engendrée par la charge du bétail. Deux solutions se présentent alors : soit les troupeaux restent moins longtemps, soit ils sont réduits. Ce sont les seules explications qui nous ont été fournies par VSF étant donné que l'ONG n'est pas active dans ce type de projet. Néanmoins, VSF reconnaît l'importance de l'environnement et l'intègre de façon transversale dans ses projets (TIMMERMANS, 26 avril 2005).

Nous pouvons donc noter que la plupart des ONG étudiées n'ont pas une définition exhaustive de la désertification. Si leur connaissance des causes de la problématique n'est pas précise, les ONG présente généralement les facteurs climatiques et anthropiques, sans en décrire les facteurs fondamentaux. Par ailleurs, si elles travaillent dans un cadre plus global, elles ont une connaissance multidimensionnelle des causes de la désertification.

## **2. Les moyens d'action des ONG**

Tout d'abord, nous pouvons souligner que l'ensemble des ONG traitées dans le cadre de ce mémoire travaille en vue d'améliorer les conditions de vie des communautés rurales. En général, les projets émanent d'initiatives du sud. Les ONG, selon leurs spécificités, collaborent avec ces populations en vue d'un objectif commun. Le développement rural, le renforcement des capacités et de la position de la femme, le partenariat, la réflexion et le dialogue sont des thèmes récurrents dans les actions des ONG. Ces points sont donc intégrés dans les projets selon les thèmes traités.

Certaines ONG semblent s'orienter vers des projets de développement plus techniques que politiques, tels que la construction d'une retenue d'eau, la production animale ou des projets de

conservation des eaux et des sols. Toutefois, ces actions paraissent être resituées dans le contexte global du problème, car elles laissent toujours la place au dialogue et à la réflexion avec les populations concernées par le projet. Parmi ces ONG nous pouvons citer Protos, Défi Belgique Afrique et Vétérinaires sans Frontières.

Protos appuie les ONG locales dans leur travail d'intermédiation sociale : « *il s'agit d'un accompagnement au processus d'auto-développement des communautés pour la réalisation de l'infrastructure de l'eau potable et d'irrigation* ». Protos travaille avec les collectivités locales autour de la planification du secteur de l'eau potable. « *Elles sont considérées comme les maîtres d'ouvrage des infrastructures d'eau potable et ce, surtout suite à la politique de décentralisation* » (VANDERSTICHELE, 27 avril 2005). Protos est spécialisée dans l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement ainsi que l'utilisation de l'eau à des fins agricoles. L'ONG soutient les groupes locaux qui souhaitent travailler à leur auto-développement. Ces processus d'accompagnement sont intégrés à la culture locale et sont adaptés aux conditions sociales. L'ONG encourage la population à se réunir afin de trouver des solutions appropriées à leurs problèmes. Elle incite aussi la collaboration de ces groupes avec les autorités locales. De plus, elle stimule le débat sur la gestion de l'eau. Cette gestion doit être équitable, tenir compte de tous les consommateurs de la région et prendre en compte les contraintes de l'environnement. Enfin, elle prône, avec ses partenaires et les acteurs locaux, les principes d'une gestion de l'eau durable et équitable dans la politique de l'Etat (PROTOS (a)).

Défi Belgique Afrique vise un travail de formation, d'éducation et d'information des jeunes aux problèmes du Tiers-Monde et du Quart-Monde. Un des objectifs de DBA est le montage et le financement de projets visant à améliorer les conditions de vie, d'hygiène, de santé ou d'éducation des populations défavorisées belges et africaines (DBA (a)). Les demandes de projets, notamment de construction d'un barrage, viennent toujours des populations et ce sont elles qui les exécutent. A cette fin, elles sont encadrées par des équipes de professionnels qui supervisent les travaux. Chaque étape se caractérise par une concertation entre l'ONG partenaire qui représente DBA sur place et les comités villageois. « *Le village s'approprie ainsi le projet et est conscientisé quant à sa bonne maintenance. C'est un gage de réussite* » (LIMPENS, 21 avril 2005).

Les activités de Vétérinaires sans Frontières (VSF) visent directement le développement de l'élevage dans les pays en développement. Il est étroitement lié au contexte écologique, social et sanitaire. VSF aide les éleveurs locaux à reprendre toute la gestion des projets. Quand c'est possible, VSF travaille avec un partenaire local existant. Dans d'autres régions, VSF aidera à la mise sur pied d'associations d'éleveurs (VSF (a)). L'ONG se concentre sur la production. Ce volet concerne l'alimentation du bétail, la production de lait et de viande et la gestion des stocks. En effet, dans beaucoup de pays, le bétail est une source essentielle de nourriture de qualité. Cependant, la médecine vétérinaire est souvent inexistante, le danger d'épidémie est donc présent. VSF incite également la commercialisation, le marketing, les partenariats et le renforcement des capacités locales, afin que les programmes se poursuivent après son départ (VSF (a)). En outre, VSF promeut la réduction de la pauvreté, le développement de l'eau, la santé publique en général, la problématique du sida et la position de la femme. De plus, pour les situations de crise, par exemple une sécheresse ou un conflit, VSF dispose d'une série de programmes prêts à l'emploi : vaccinations d'urgence, campagnes de vermifugeage ou constitution de nouvelles réserves alimentaires (VSF (a)). En Afrique de l'Ouest, VSF cherche à améliorer les conditions de vie (revenu rural et sécurité alimentaire) des (agro)éleveurs. A cette fin, VSF vise à accroître les productions du cheptel à travers, d'une part, le renforcement de la santé animale et, d'autre part, l'augmentation de l'alimentation des animaux principalement en période de soudure. VSF cible également l'augmentation des revenus issus des activités de la production laitière (VSF (a)).

Certaines travaillent d'une part sur un côté très technique, et d'autre part sur des thèmes relatifs à la décentralisation. Comme, par exemple, semble le faire l'ONG Aquadev.

Aquadev cherche à limiter ses secteurs d'intervention, afin de se spécialiser dans certains domaines. Ses trois axes d'intervention sont : la microfinance (secteur financier décentralisé et appui



aux entreprises), l'amélioration de la sécurité nutritionnelle (selon une approche planificatrice et multisectorielle incluant, notamment, l'appui à la décentralisation) et l'environnement en milieu urbain (orienté vers la planification et la préservation de l'eau) (AQUADEV (a)). De la sorte, Aquadev tente d'intégrer l'action et la réflexion par le travail de recherches appliquées en continu aux actions, et plus particulièrement orientées vers l'amélioration des outils. Sa structure prévoit que les résultats des actions soient capitalisés systématiquement, non seulement par les individus, mais aussi par l'institution. De plus, Aquadev accorde une grande importance à la participation des bénéficiaires (au diagnostic, à la planification, à la réalisation et au suivi des actions) et au partenariat de renforcement entre les acteurs de la vie sociale et politique porteurs d'intérêts collectifs (les ONG, les universités, les bénéficiaires regroupés en associations, mutuelle ou coopérative et les pouvoirs publics, particulièrement à l'échelon décentralisé) (AQUADEV (a)).

D'autres ONG semblent s'orienter davantage vers un travail de réflexion global et des actions de renforcement des capacités, de décentralisation, d'accès au crédit ou de gestion socio-foncière. Cependant, suite aux demandes des populations leurs actions peuvent également être plus techniques. Nous pouvons mentionner Broederlijk Delen, Iles de Paix et Oxfam Solidarité.

Broederlijk Delen offre la possibilité aux groupes locaux du Sud de réaliser leurs propres projets et soutient les initiatives déjà présentes. L'ONG encourage ces communautés à prendre leur situation en main et ce, en vue de réaliser des projets durables et de développer leurs capacités. BD a choisi de travailler avec les groupes-cibles qui souffrent de la mondialisation (notamment, les petits paysans, les femmes, les enfants et les jeunes) dans des régions rurales. BD incite le dialogue avec ses partenaires sur des thèmes tels que la dette, le commerce des matières premières brutes, l'Organisation Mondiale du Commerce, les droits de l'homme, etc. Au Burkina Faso, l'ONG développe essentiellement des programmes de développement rural (BD (a)).

Iles de Paix collabore avec les agriculteurs « *sur base des initiatives des populations et n'en est donc pas promoteur* ». Certains villageois souhaitent travailler à la gestion des ressources naturelles, à l'amendement des sols, et ce dans une dynamique productive de protection des champs. D'une certaine manière, c'est un moyen de lutter contre la désertification, car il est possible de cultiver et d'avoir une activité économique et en même temps d'effectuer une amélioration physique des terres. Néanmoins, « *même si des initiatives sont prises dans ce sens par les gens, je ne pense pas qu'ils aient une vision plus globale de l'interaction entre l'homme et l'environnement* » (DUBUISSON, 27 juin 2005). Les Iles de Paix travaillent en partenariat avec des populations défavorisées du Sud. L'objectif du travail commun est de renforcer la capacité des populations partenaires à valoriser le potentiel de développement socio-économique pour une meilleure sécurité alimentaire. L'approche des Iles de Paix vise un travail à long terme, le respect profond de l'identité et des aspirations des populations locales et la responsabilité de ces populations dans leur propre processus de développement (« self help »). L'action des Iles de Paix au Burkina Faso encourage, d'une part, la dynamisation de l'économie rurale en garantissant aux groupes sociaux vulnérables un accès équitable aux biens et services. D'autre part, IdP incite le renforcement des capacités des acteurs de la société civile. En effet, la dynamisation de l'économie rurale ne peut se concevoir sans une dynamique locale de développement (IdP (b)). Ses activités en Afrique de l'Ouest peuvent être scindées en trois grands axes : les investissements (en capital physique ou humain), les actions de renforcement des capacités et le plaidoyer<sup>112</sup> (qui fait le lien entre les réalités de terrain et les enjeux macro-économiques). En outre, au sein de chaque activité se retrouvent divers thèmes, à savoir : la protection des groupes vulnérables et la lutte contre la pauvreté, l'initiative individuelle et la responsabilisation privée, la bonne gouvernance<sup>113</sup> et la protection de l'environnement (IdP (b)).

---

<sup>112</sup> Le plaidoyer « s'inscrit dans le cadre d'une meilleure articulation entre les aspects micro des interventions d'Iles de Paix et le contexte macro dans le sens de la promotion des intérêts des populations rurales et d'une amélioration de la durabilité des effets des actions d'IdP. A cet effet, il repose directement sur des thématiques ou problématiques vécues sur le terrain par les populations avec lesquelles IdP travaille » (IdP (b)).

<sup>113</sup> La bonne gouvernance, considérait les éléments suivants : identité, structure de décision où l'ensemble des groupes sociaux sont représentés, prise en charge des activités à la base et efficacité financière en vue d'une durabilité des actions, transparence, redevabilité (rendre des comptes) (IdP (b)).

Oxfam Solidarité privilégie les partenariats avec les Organisations Paysannes (OP). Ces OP sont un regroupement de paysans en une fédération. Il s'agit d'acteurs appartenant au monde rural, donc de villageois. Par le passé, Oxfam a entrepris des programmes de Conservation des Eaux et des Sols (CES), ainsi que de Gestion des Ressources Naturelles (GRN). Ils ont permis la réhabilitation et la conservation de l'environnement de ces populations. Toutefois, « nous n'entreprendrons probablement plus de programmes CES/GRN, car nous savons que d'autres sont plus orientés vers ce type d'appui, et cela reste nécessaire. De plus, nous cherchons une cohérence et nos priorités se situent maintenant vers un soutien à des actions de changements de politique ». Les OP maîtriseraient les connaissances techniques et, après analyse, il ressort que ce sont les problèmes sous jacents qui constituent des obstacles. De cette façon, Oxfam engage avec elles un débat sur les modèles de production et les politiques agricoles en vigueur dans leurs pays. Elle va ainsi travailler sur l'aspect foncier, ainsi que sur les accès aux crédits. L'ONG a adopté une ligne de conduite du « double impact », à savoir « une action centrée à la fois sur les gouvernements, au niveau mondial, mais aussi local, sans pour autant qu'Oxfam soit trop présente sur le terrain » (BUXANT, 19 mai 2005). Oxfam Solidarité cherche à changer les rapports de force Nord-Sud dans le sens de la solidarité, de la justice, de la libération des peuples, de la coexistence pacifique et de l'égalité des chances entre hommes et femmes. Pour ce faire, Oxfam soutient ses partenaires à accroître et à défendre l'ensemble des droits sociaux, économiques, politiques et culturels. Les projets sont considérés comme un contrat entre les parties, avec des droits et des obligations réciproques. Oxfam cherche à faire pression sur les décideurs politiques et économiques et à faire respecter plusieurs grands axes par la communauté internationale, les Etats, les organisations nationales et internationales. Cette philosophie se divise en plusieurs droits à l'intention des peuples : le droit à la souveraineté alimentaire<sup>114</sup>, le droit à un emploi et au travail, le droit à la vie, le droit à la paix et à la sécurité, le droit d'être respecté et le droit à la participation et à la concertation aux prises de décisions politiques (OXFAM SOLIDARITE (a)). Depuis les grandes sécheresses des années 1983-1984, Oxfam soutient des programmes d'urgence pour lutter contre la famine et des projets agricoles et hydrauliques. L'ensemble de ces appuis cherchait à atteindre une plus grande souveraineté alimentaire. A côté des facteurs physiques, considérés comme prioritaires par les agences de développement (sécheresse et dégradation des terroirs villageois), Oxfam se consacre aussi au contexte géopolitique. (OXFAM SOLIDARITE (a)). Nous noterons également qu'Oxfam est présente actuellement au Niger, au Mali et en Mauritanie dans le cadre de son plan d'urgence suite à la famine qui a débuté, il y a quelques mois, au Niger.

Cette description des différents moyens d'actions des ONG est loin d'être exhaustive et ne peut être généralisée. Dans ce point, nous avons fait part d'une tendance remarquée suite à nos lectures et nous ne souhaitons pas classer les ONG en trois catégories bien délimitées. Nous pensons que cette façon de les présenter permet d'avoir une vision plus claire sur les actions possibles en vue de combattre les causes de la désertification.

### **3. Programmes des ONG et actions de lutte contre la désertification**

Parmi les ONG rencontrées, aucune n'est spécialisée dans la lutte contre la désertification. Néanmoins, leurs actions, si elles sont bien menées, peuvent contribuer à lutter contre les causes de la désertification. Pour rappel, la question qui leur a été posée est « Comment s'inscrivent les actions de lutte contre la dégradation des terres ou de désertification dans vos programmes ? ». Nous avons choisi de spécifier « lutte contre la dégradation des terres » afin d'obtenir une plus grande association d'idées entre leurs actions et la lutte contre la désertification. En effet, la désertification se manifeste tout d'abord par une dégradation des terres<sup>115</sup>.

---

<sup>114</sup> La souveraineté alimentaire est « le droit des populations et des Etats à définir leurs propres politiques agricoles et alimentaires, sans que celles-ci causent préjudices aux agricultures d'autres pays » (OXFAM SOLIDARITE (a)).

<sup>115</sup> Le chapitre II donne de plus amples informations concernant la manifestation de la désertification.

Parmi ces actions, Protos, DBA et VSF travaillent à l'amélioration de l'accès aux ressources hydriques, l'aménagement du périmètre irrigué, et quelques fois le reboisement. Dans ces projets, nous notons également l'un ou l'autre système de conservation de l'eau ou des denrées en vue de vivre au mieux la période de soudure ou une période de sécheresse.

En ce qui concerne le Burkina Faso, Protos travaille en partenariat avec l'ONG italienne CISV<sup>116</sup>. Par cette collaboration, des périmètres irrigués, des barrages et des digues sont mis en place. Cela permet la conservation, la récupération et la mise en valeur des sols. L'ONG y prévoit également des interventions en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement (construction de puits et de latrines), ainsi que le renforcement des groupements et communautés à travers la formation et l'accès au crédit (PROTOS (a) et VANDERSTICHELE, 27 avril 2005).

Au Burkina Faso, DBA travaille en collaboration avec son partenaire burkinabé, l'ONG « Action Micro-Barrages » (AMB). L'objectif de ce projet est d'assurer des réserves d'eau, d'augmenter le rendement des cultures et de diminuer le phénomène de désertification (DBA (a)). DBA travaille par village puisque chacun d'entre eux présente des besoins et des caractéristiques propres : « *nous ne travaillons pas de la même façon dans un village qui fait de l'élevage que dans celui qui fait du maraîchage* ». La construction d'un micro-barrage dans chacun des villages demeure une action constante. Les autres actions se décident avec les populations, en fonction des besoins. De la sorte, la dimension environnementale est souvent présente dans les projets DBA par le biais du reboisement, d'une meilleure gestion de l'eau, de la limitation du ravinement, du forage, de la régénération du couvert végétal, etc. (LIMPENS, 21 avril 2005).

Selon VSF, tous les aspects de leurs projets concernent l'amélioration et la diversification de l'alimentation animale (par exemple, une meilleure ration qui évite les gaspillages de nourriture) et des techniques d'alimentation (par exemple, le fauchage et non l'arrachage du fourrage, ou la lutte contre les feux de brousse). VSF encourage aussi la création de banques fourragères : certaines zones ne sont pas pâturées et ainsi préservées pour faire du foin. D'autres projets consistent en la construction d'un forage dans l'intention de créer des points d'abreuvement pour le bétail. Les points d'eau seront établis dans un rayon de 15 kilomètres, car c'est la distance maximale que le cheptel peut parcourir sur une journée. Cela permet d'assurer la subsistance des nomades. En plus, un système de rotation pour l'utilisation des points d'eau sera mis en place avec l'accord préalable des populations. Pour ce faire, VSF « *conscientise les populations à ne pas scier la branche sur laquelle elles sont assises* ». Cette gestion des ressources naturelles permet de préserver l'environnement et de satisfaire les besoins des gens. C'est une dimension transversale. En outre, « *tous les projets touchent à l'organisation paysanne et au renforcement de leurs capacités, même si le sujet abordé n'est pas la désertification. Au niveau paysan, toute lutte ne pourra se faire individuellement, mais de manière organisée et concertée* » (TIMMERMANS, 26 avril 2005).

D'autres ONG se concentrent plus sur la récupération ou la conservation des terres et le reboisement, telles qu'Aquadev et Broederlijk Delen.

Dans son projet au Burkina Faso, Broederlijk Delen cherche à accroître la production agricole par le biais de l'augmentation des superficies cultivables à travers l'amélioration de la fertilité des sols, la reconstitution et la protection du couvert végétal, le renforcement des capacités opérationnelles et les actions de restauration des sols, de conservation des eaux, de protection de l'environnement (BD (b)). Nous ne pouvons pas entrer plus en détail dans leurs actions étant donné que nous n'avons pas pu rencontrer les responsables de projet. En effet, selon ce qui est mentionné sur leur site Internet, BD semble mener un travail de réflexion sur des thèmes tels que la dette, le commerce des matières premières brutes, etc. Si l'ONG travaille ces thèmes sur le terrain, cela pourrait rentrer dans les différents moyens de lutte contre la désertification.

---

<sup>116</sup> Depuis 1992, l'ONG Comunità Impegno Servizio Volontariato (CISV) travaille avec le Burkina Faso. La CISV met en œuvre un projet de lutte contre l'érosion et de conservation des eaux. Elle promeut l'autodéveloppement par les communautés locales, et encourage le dialogue. CISCV est devenue un des partenaires de Protos en 1995 (CISV (a)).

En ce qui concerne le Niger, Aquadev organise de temps en temps des projets de reboisement ou de récupération des terres. Les réalisations de cordons pierreux, par exemple, se déroulent pendant la période de soudure, entre les récoltes (de mars à juin). « *A ce moment-là, il y a un exode relativement important qui fait que les bras valides ont quitté le village. Et donc, on manque de main d'œuvre* ». Les projets sont généralement combinés avec une action de « food for work » pour arriver à mobiliser les populations. « *Si l'on ne souhaite pas les payer directement pour le placement de cordons pierreux, on fait alors appel au PAM qui distribue des vivres en échange d'heures de travail* ». Pour chaque activité, Aquadev essaie de mettre en place un comité de gestion. Mais, « *je suis plus pessimiste pour la pérennité des projets tels que l'aménagement de cordons pierreux ou de demi-lunes que pour ceux d'organisation de banques céréalières ou d'ouvrages hydrauliques* ». Pour ces derniers l'intérêt est immédiat et non pas à long terme. D'ailleurs, chez nous, même si les questions environnementales commencent à être intégrées, « *elles restent relativement timides. Alors dans des pays où les principaux besoins ne sont pas satisfaits, les considérations environnementales passent évidemment au second plan* » (BRISME, 18 mai 2005). Nous rappelons qu'il ne nous semble pas que les actions de « food for work » permettent la durabilité des projets étant donné la faible implication<sup>117</sup> des populations. En outre, Aquadev est active dans le domaine de la décentralisation, mais ce transfert de compétences important de l'Etat central vers les communautés rurales n'a pas été accompagné d'un transfert de moyens. De cette façon, « *elles doivent faire mieux avec moins, alors qu'elles n'avaient pour ainsi dire rien au départ. Je suis donc assez pessimiste sur les résultats de cette décentralisation* » (BRISME, 18 mai 2005).

Les autres ONG étudiées travaillent tout d'abord en vue d'un renforcement de l'appropriation des moyens par les populations locales ou les Organisations Paysannes en vue d'atteindre la sécurité alimentaire. Le soutien de ces populations dans des projets de restauration des sols vient en second lieu. Il s'agit d'Iles de Paix et d'Oxfam Solidarité.

Pour Iles de Paix, les actions au Burkina Faso permettent « *d'atteindre une meilleure sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification n'est pas un objectif à part entière* ». Ensuite, « *nos actions sont basées sur base d'une appropriation préalable des acteurs locaux de ces enjeux de conservation des ressources naturelles* » (DUBUISSON, 27 juin 2005). A présent, la lutte contre la désertification est menée directement par les producteurs à travers l'approche de développement local adoptée par les projets dans le contexte de la décentralisation. De la sorte, il s'agit de prévoir dans les budgets des lignes de financement d'activités entrant dans la lutte contre la désertification. Ces activités peuvent être en amont (sensibilisation, éducation environnementale) et/ou en aval (plantation, récupération physique des terres dégradées, utilisation de techniques respectueuses de l'environnement, etc.) : « *même si les résultats ne sont pas toujours spectaculaires, les acteurs pensent que des actions, aussi petites soient-elles, ont des impacts contre la désertification* » (ZERBO, 07 juillet 2005).

En ce qui concerne le Burkina Faso, Oxfam Solidarité travaille avec les Organisations Paysannes. Ces partenariats s'inscrivent dans un objectif de souveraineté alimentaire. Les actions entreprises sont notamment : une politique permettant d'accroître la demande de produits locaux à un prix rémunérateur, l'investissement de l'Etat en terme d'encadrement agricole, un choix de politique de crédit rural adapté aux besoins des petits agriculteurs, l'amélioration de la commercialisation et des infrastructures qui la permettent, une politique foncière favorable à la sécurité et à l'investissement fonciers, le développement de synergie entre l'agriculture et l'élevage, etc. Ces différentes mesures « *permettent de renforcer les exploitations familiales. Cela se répercute sur les possibilités qu'ont ces acteurs ruraux d'investir en terme d'aménagement* », tels que les cordons pierreux, les fosses fumières, le reboisement, l'élevage, etc., et de prendre soin des sols. De cette façon, les producteurs conservent leurs terres qui constituent leur principal moyen de production. Et si le climat leur est favorable, elles sont sources de revenus. Néanmoins, des projets de restauration des eaux et des sols ont été développés, « *mais, ces actions se sont toujours construites sur base d'une analyse du contexte*

---

<sup>117</sup> Ce point a été soulevé dans le point D du chapitre III.

qui dépasse les causes climatiques et techniques des problèmes de dégradation des terres ». Cette orientation se traduit par un renforcement de ces partenaires : « ils sont acteurs et défenseurs d'une vision, d'un modèle de production qui va au-delà des actions propres de restauration des eaux et des sols ». Ces programmes s'inscrivent dans une vision à long terme, car « les changements au niveau structurel sont lents à se faire et demandent une pression constante et une revendication forte des producteurs. Cela demande qu'ils apprennent à se faire entendre, et là aussi se situe un volet de notre travail ». Cette optique plus politique date de 2000 en ce qui concerne le Burkina Faso. Elle est donc récente et il n'est donc pas encore possible d'évaluer comment les mouvements paysans influencent les politiques dans un sens plus favorable à la sauvegarde de leur environnement et de leur terre (BUXANT, 19 mai 2005).

Nous voyons donc que les moyens d'actions des ONG peuvent être combinés de plusieurs façons. Lorsque les ONG sont actives dans des projets physiques de conservation, de restauration ou d'amélioration de l'accès aux ressources naturelles terrestres et hydriques, il nous est difficile d'estimer si ces actions sont menées de façon adaptée ou non et si elles sont intégrées dans une perspective globale de protection des ressources naturelles. En effet, la durée de mise en œuvre des projets (de quelques années à une dizaine), la confidentialité des évaluations de projets ou la non-existence de ces documents ne nous ont pas permis de trouver d'informations significatives sur ces points. Suite à nos interviews, nous avons noté qu'Iles de Paix et Oxfam visent une action politique et accordent ainsi une importance moins grande à ce type de projets. Toutefois, il nous semble que les actions d'Iles de Paix et Oxfam s'intègrent dans une lutte contre les causes fondamentales de la lutte contre la désertification. En effet, les sujets mentionnés, tels que le développement des capacités locales et économiques ou la politique socio-foncière, ont un impact considérable sur notre problématique.

Par ailleurs, nous pouvons souligner que le responsable d'Aquadev reste très pessimiste quant à la réussite de ce type d'action technique. De cette façon, l'ONG a recours au « food for work » pour rassembler la main d'œuvre. Cependant, ce pessimisme ne transparaît pas dans les documents de projets Aquadev examinés, bien au contraire, ces actions techniques sont encouragées et même reconduites. Le responsable de projet Aquadev ne nous a pas donné de réponse satisfaisante à ce sujet.

#### **4. Utilisation par les ONG des sources de financement**

Nous avons présenté dans le chapitre précédent les différentes sources de mobilisation des fonds établis par le biais de la CNULD (le Mécanisme mondial, le Fonds pour l'Environnement Mondial, etc.). Ces agences expliquent qu'elles travaillent en collaboration avec les ONG afin de rassembler les moyens financiers. Dès lors, une des questions à poser aux ONG était d'établir si elles connaissent ces organismes et si elles les utilisent comme instruments afin d'obtenir des fonds supplémentaires pour leurs projets. Nous leur avons donc demandé si des moyens financiers sont disponibles si elles présentent leur projet comme « luttant contre la désertification ». Les réponses ont été assez claires et montrent que les ONG ne connaissent et n'utilisent pas ces sources de financements car elles ne mènent pas d'actions spécifiques de lutte contre la désertification.

Protos se concentre sur les thèmes de l'eau potable, l'assainissement et l'irrigation, et « nous ne voulons pas trop élargir cela ». Ainsi Protos ne travaille pas sur des sujets tels que la pauvreté ou la sécheresse, mais sur le développement des capacités, et plus particulièrement sur les usages où l'eau joue un rôle clé (VANDERSTICHELE, 27 avril 2005).

« Ces moyens sont probablement disponibles, mais VSF intègre le thème de la lutte contre la désertification dans une logique transversale. Ce point rentre dans un thème plus large de respect de l'environnement comme cela est indiqué dans les statuts de VSF ». Autrement dit, VSF « ne mène pas des projets spécifiques d'environnement, mais peut avoir dans ses divers projets des composantes de préservation et de valorisation des ressources naturelles et ce, dans la mesure où elles touchent et concernent nos groupes cibles : les éleveurs et les agroéleveurs » (TIMMERMANS, 26 avril 2005).

*« Ces moyens financiers existent certainement, mais nous ne l'avons jamais fait car nos projets sont avant tout des projets de sécurité alimentaire et gestion de l'eau. La lutte contre la désertification n'est qu'une infime partie du travail de DBA » (LIMPENS, 21 avril 2005).*

*« Ces moyens existent certainement, mais Iles de Paix ne travaille pas comme cela, nous envisageons les problématiques dans leur ensemble et pas de façon ciblée » (DUBUISSON, 27 juin 2005).*

En terme de moyens financiers, Anne Buxant de Oxfam Solidarité tient le discours suivant : *« je ne pense pas qu'Oxfam ait joué une carte de la lutte contre la désertification afin de faciliter l'obtention de fonds du gouvernement belge ou de l'Union Européenne »*. A présent, *« je ne sais pas s'il existe de ligne de financement particulière pour des actions de lutte contre la désertification »*. Oxfam ne soutient pas cette approche dans ses objectifs stratégiques développés récemment. *« Cela découle du fait que nous privilégions des partenaires qui cherchent à avoir une influence au niveau des politiques agricoles »*. En effet, *« nous estimons que des goulots d'étranglement sont prioritaires à lever et que la réponse aux problèmes de dégradation/désertification des terres en découlera. Cette vision est déterminée par notre analyse des causes et des réponses à apporter afin d'y faire face »*. Le problème climatique est révélateur d'autres déséquilibres et les solutions à envisager sont loin d'être uniquement techniques (BUXANT, 19 mai 2005).

Par conséquent, nous pouvons noter que les mécanismes de la CNUCLD sont mal connus et ne sont dès lors pas utilisés par les ONG belges, mais également que celles-ci ne cherchent pas spécifiquement à lutter contre la désertification. Leurs objectifs semblent être ciblés, même s'ils traitent de problématiques mondiales et elles préfèrent s'y tenir. Néanmoins, nous pensons que si ces ONG souhaitaient réellement collaborer avec les organismes partenaires de la CNUCLD, elles en trouveraient le temps. De plus, il est probable que d'autres organismes, dont nous n'avons pas pris connaissance dans le cadre de ce mémoire, soient disposés à financer des projets de lutte contre la dégradation des sols. Par ailleurs, il nous apparaît que la lutte de la désertification ne se résume pas à des actions techniques et que le financement d'autres projets, tels ceux cherchant à influencer les politiques agricoles, sont possibles et peuvent avoir des retombées significatives sur la lutte contre la désertification. Une limite sur l'intégration de la complexité des causes de notre problématique est donc à noter pour quelques ONG, telles que Protos, VSF ou DBA. De plus, un manque de publicité de la CNUCLD est aussi à déplorer. Nous pouvons aussi nous demander à quel point les agences de mobilisation des fonds répondent aux demandes des ONG, mais également si les critères de détermination des thèmes à financer correspondent aux programmes des ONG et si ces agences sont efficaces dans leur mission.

## **5. Connaissance de la Convention par les ONG**

Il a été demandé aux ONG si elles connaissent la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et d'exposer les points d'accord ou de désaccord avec le contenu des programmes nationaux des pays où elles sont actives. Si elles n'en avaient pas connaissance, nous leur avons demandé de nous expliquer pourquoi. Les réponses ont été les suivantes :

IdP : *« Malheureusement non » (DUBUISSON, 27 juin 2005).*

DBA : *« Non, probablement parce que nous n'en avons jamais entendu parlé et que nos projets sont surtout des projets de sécurité alimentaire et de gestion de l'eau, plus que des projets de lutte contre la désertification » (LIMPENS, 21 avril 2005).*

VSF : *« Pas précisément, mais je me doute qu'elle devait bien exister. C'est le style des conventions des Nations Unies » (TIMMERMANS, 26 avril 2005).*

Aquadev : « *Je sais qu'elle existe, mais je ne l'ai jamais lue* » (BRISME, 18 mai 2005).

Protos : « *Oui, mais je ne la connais que trop vaguement pour en dire quelque chose de consistant* » (VANDERSTICHELE, 27 avril 2005).

Oxfam Solidarité : « *Personnellement, je n'ai jamais pris connaissance de cette Convention dans le cadre de mon travail. Je suis arrivée à Oxfam lorsque les différents partenariats étaient en route dans ce domaine là. Nous nous basions sur notre propre connaissance du terrain, notre analyse du contexte pour apprécier la pertinence des actions entreprises* ». Il semble que « *les programmes nationaux, à ce moment là du moins, n'abordaient la question que d'un point de vue climatique (dans les causes) et techniques (dans les réponses) et sans réflexion sur les modèles de production et d'organisation, ni remise en cause d'un contexte plus macro-économique* ». L'existence d'une Convention internationale permet « *de rendre lisible le problème au niveau international, mais nous n'avons jamais fait référence de manière explicite dans l'orientation de nos partenariats et donc dans le choix des actions soutenues* » (BUXANT, 19 mai 2005).

Par conséquent, il apparaît que la CNUCLD n'est pas ou peu connue par les ONG belges rencontrées. Il nous est difficile d'en exposer les raisons. Néanmoins, nous pouvons nous demander si ces explications ne se situent pas dans le fait que la CNUCLD a été élaborée lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro et qu'elle serait ainsi considérée, à tort, comme une des conventions environnementales et non pas « de coopération au développement »<sup>118</sup>. Les ONG belges ne la connaissent peut-être pas pour cette raison. Nous leur avons posé la question, mais les réponses n'ont pas été très significatives.

---

<sup>118</sup> L'analyse de l'intégration des conventions environnementales dans les projets de coopération au développement fait déjà l'objet de plusieurs recherches. Il pourrait être intéressant d'analyser cet aspect dans les programmes des ONG de développement.

## *E. Conclusion*

Dans ce chapitre, nous avons défini ce que sont les ONG. Ensuite, nous avons expliqué la méthodologie du choix des ONG belges et la raison de notre choix de la région du Sahel, et plus particulièrement le Burkina Faso et le Niger. Ensuite, nous avons exposé les différentes informations recueillies sur l'action des ONG suite à la consultation des sites Internet, à la lecture des projets étudiés, aux échanges de courriers électroniques et aux entretiens effectués.

Nous pouvons en retenir que, premièrement, les documents étudiés éclairent les causes de la désertification et les personnes contactées en ont une perception plus aiguë. Deuxièmement, les moyens d'action de ces ONG sont vastes et regroupent plusieurs thèmes se rapprochant des causes de la lutte contre la désertification, à savoir : les projets de conservation des eaux et des sols, de reboisement ou de construction d'une retenue d'eau, la souveraineté alimentaire, la décentralisation, l'accès au crédit, le renforcement des capacités des communautés rurales, etc. Nous noterons que les informations concernant le surpâturage sont faibles, vu que la plupart des ONG travaillent avec les agriculteurs, sauf VSF qui veille principalement à la santé des cheptels. Troisièmement, il n'existe pas de projets spécifiques de lutte contre la désertification. Néanmoins, les actions techniques entreprises par les ONG intègrent une conservation des ressources naturelles et ainsi indirectement la lutte contre la désertification. Nous avons également évoqué des projets qui visent à renforcer les capacités des populations en tant qu'acteurs politiques. Cela s'intègre aussi de façon indirecte dans la lutte contre la désertification. Quatrièmement, en ce qui concerne l'utilisation de moyens financiers destinés à lutter contre la désertification, nous avons noté qu'ils sont méconnus par les ONG et donc non-utilisés. Cinquièmement, la CNULD n'est pas ou très peu connue par les ONG belges et elles n'ont pas pu nous en expliquer les raisons.

Par ailleurs, des similitudes sont à évoquer entre les points-clés de la CNULD, ceux des PAN et les moyens d'action des ONG. Les thèmes à mettre en parallèle sont : l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales, le partenariat avec les populations en vue d'un objectif commun, le développement rural, le renforcement des capacités et de la position de la femme, ainsi que la réflexion et le dialogue (vu qu'ils contribuent à la sensibilisation et à l'éducation). Nous n'avons pas remarqué de désaccord entre le fond des textes officiels et les actions des ONG. Par ailleurs, étant donné que les PAN ne sont pas encore intégralement mis en œuvre par les états burkinabé et nigérien, il nous est difficile d'estimer si ces actions gouvernementales pourraient être en contradiction avec l'élaboration des projets des ONG. En outre, les réformes structurelles, législatives et socio-économiques contribueront fondamentalement à la lutte contre la désertification. Elles prennent du temps à être mises en place et leurs effets ne peuvent pas être évalués actuellement. Dès lors, nous regrettons qu'une collaboration plus intense n'existe pas entre les ONG belges et les Etats concernés. Ils semblent travailler en ordre dispersé. Des initiatives émanant d'un niveau local peuvent ne pas être intégrées dans des stratégies nationales ou globales. Et inversement, les bonnes intentions des programmes gouvernementaux peuvent s'avérer contradictoires avec les demandes du terrain.

Sans pouvoir être exhaustifs sur la totalité des projets réalisés ou en cours au Burkina Faso ou au Niger, nous pouvons penser que l'ensemble des actions techniques et politiques des ONG participe indirectement à une lutte contre les causes de la désertification. Leurs actions semblent pertinentes si elles sont intégrées dans une vision globale, qui s'étend au-delà du projet lui-même. Nous ne pourrions qu'encourager la réflexion des responsables de projets sur les synergies entre les différentes ONG en ce qui concerne leurs spécificités, ainsi que la collaboration avec les Etats. Les uns et les autres pourraient rentrer dans les programmes pré-existants ou en créer de nouveaux, voire participer ensemble à la création des politiques publiques. Conjointement, leur travail pourrait avoir un impact indirect mais néanmoins considérable sur les causes de la désertification. De plus, nous ne voyons aucune contradiction avec les recommandations de la CNULD qui préconise d'insérer la lutte contre la désertification dans les programmes existants.



## V. Synthèse générale

Dans le cadre de ce mémoire, plusieurs points ont été développés. Nous avons vu comment la problématique de la désertification a été définie au niveau international et a fait l'objet d'une série de programmes. Ces différentes impulsions ont eu pour résultat l'adoption de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (CNULD). Nous avons constaté que la définition de la désertification exprimée par la Convention dénote en réalité un certain nombre de phénomènes différents dont certains sont corrélés. Il s'agit, d'une part, de méthodes culturales, pastorales, sylvicoles et d'irrigation inadéquates, ainsi que de techniques d'amélioration et de régénération des ressources naturelles inadaptées. Les variations climatiques renforcent la problématique par les grandes sécheresses et par une répartition des pluies irrégulières et inégales dans la région du Sahel. D'autre part, des causes plus difficiles à délimiter ont une grande influence dans le processus de la désertification. Il s'agit de choix et d'inégalités socio-économiques, de législations foncières mal harmonisées aux lois coutumières, mais encore d'un contexte international qui rend les changements institutionnels et politiques difficiles. Le processus de la désertification se comprend dès lors comme le résultat d'un déséquilibre entre des aspects physiques et politiques. Les multiples dimensions présentées montrent à quel point ce phénomène est complexe et requiert une compréhension des sociétés et des mécanismes internationaux, mais demandent aussi que chaque projet de restauration ou de conservation des ressources naturelles soit analysé dans sa globalité. De cette façon, les apports techniques représentent un instrument important de lutte contre la dégradation des terres. Il s'agit d'améliorer leur mise en place et de mieux les intégrer dans les pratiques locales, afin d'assurer leur durabilité. En outre, il nous apparaît que les actions sociétales et politiques doivent être mieux prises en considération pour le développement des pays sahéliens et leur lutte contre la désertification.

Ensuite, nous nous sommes penchés sur le contenu de la CNULD afin d'en déterminer les objectifs, la mise en œuvre, les institutions et les mécanismes financiers. Nous avons exposé différents points-clés de cette Convention, à savoir : les engagements exécutoires, l'élaboration de Programmes d'Action Nationaux (PAN) sur base de plans existants, la prise en compte des volets participation, collaboration et décentralisation dans ces PAN, ainsi que l'harmonisation des connaissances traditionnelles avec les technologies modernes et le partage d'information, mais encore le renforcement des capacités, la sensibilisation et l'éducation du public. La Convention s'oriente ainsi vers l'environnement et vers la lutte contre la pauvreté, en vue d'un développement durable. En outre, les PAN représentent les axes-clés de la CNULD. Nous en avons donc désigné les points essentiels, de même que l'état d'avancement de leur mise en œuvre au Burkina Faso et au Niger. Nous avons remarqué que plus de dix ans après leur adoption, les PAN ont mis en place certaines programmes techniques dont nous avons montré les limites éventuelles. Il s'agit de donner la priorité aux actions biophysiques qui permettent une amélioration des problèmes de façon harmonisée avec les autres projets. En outre, ces PAN accordent une certaine importance aux programmes d'amélioration des systèmes d'évaluation et de suivi en vue notamment de prévenir les sécheresses, mais aussi de pouvoir mesurer les actions entreprises contre la désertification.

En ce qui concerne les changements institutionnels, législatifs, organisationnels et juridiques, ceux-ci ont des difficultés à se mettre en place. Cela serait en partie dû à un manque de moyens disponibles, suite à la particularité des mécanismes financiers de la CNULD, comme nous l'avons désignée. En outre, les gouvernements ne doivent pas se limiter à améliorer l'intégration des politiques environnementales avec la CNULD. Ils doivent également élargir leurs perspectives avec les autres politiques nationales, ainsi qu'internationales. De la sorte, nous avons regretté que les PAN n'évoquent pas plus amplement les liens avec d'autres programmes, tels que ceux concernant le commerce national, les exportations, le développement rural, la décentralisation ou encore la lutte contre la pauvreté. Et ce, afin de répondre durablement à leurs objectifs généraux d'amélioration de la sécurité alimentaire, d'accroissement des revenus et d'amélioration du bien-être des populations. Cela

aurait probablement comme résultat une meilleure gestion des ressources naturelles et de ce fait, une meilleure gestion de l'état de la désertification. Toutefois, les gouvernements du Burkina Faso et du Niger ont montré leur volonté politique de chercher des solutions aux problèmes des pressions foncières et de dégradation du capital de production. Cependant, il nous est très difficile d'en apprécier le résultat actuellement, étant donné l'état d'avancement des PAN présenté dans les rapports nationaux. En outre, de nombreuses possibilités d'enrichir ces programmes existent par le partenariat au niveau des communautés rurales, mais aussi au niveau des Organisations Non-Gouvernementales (ONG). Ceci permettrait d'éviter les doubles emplois et donc de maximiser les efforts.

Enfin, nous nous sommes intéressés à la réalité de terrain à travers les projets d'ONG belges impliquées dans la région sahélienne. Nous avons constaté que le terme « désertification » ne rentre pas spécifiquement dans une catégorie par laquelle ces ONG appréhendent leurs actions. Néanmoins, dans leurs projets, nous avons retrouvé toute une série de facteurs mis en évidence dans les deux approches précédentes de la désertification. Dès lors, nous pouvons poser plusieurs constats.

D'une part, les moyens d'actions des ONG sont larges et regroupent plusieurs thèmes se rapprochant des moyens de lutte contre la désertification, à savoir : les projets de conservation des eaux et des sols, de reboisement ou de construction d'une retenue d'eau, la souveraineté alimentaire, la décentralisation, l'accès au crédit, le renforcement des capacités des communautés rurales, etc.

D'autre part, les ONG en question ne situent pas leurs actions directement par rapport à la lutte contre la désertification. Cela ne nous permet pas de dire pour autant que ces projets ne sont pas pertinents. Les démarches qui visent des aspects plus techniques s'intègrent dans une conservation des ressources naturelles et ainsi indirectement dans la lutte contre la désertification. Nous avons également évoqué des projets qui visent à renforcer les capacités des populations en tant qu'acteurs politiques, par le biais des Organisations Paysannes, des programmes de renforcement des capacités et de décentralisation. Cela s'intègre aussi de façon indirecte dans la lutte contre la désertification.

Ensuite, nous pouvons poser plusieurs questions sur la relativement faible utilisation des mécanismes financiers désignés par la CNULD : Comment se fait-il que ces instruments soient mal connus alors qu'ils relèvent d'agences diverses et internationales ? Les conditions qu'elles proposent sont-elles trop strictes pour permettre aux ONG de développement d'y prendre part ? Ces agences de rassemblement des moyens financiers sont-elles réellement efficaces ? Les ONG préféreraient-elles disposer de leurs propres moyens financiers par le biais des canaux traditionnels de récoltes, plutôt que par ces organismes dont l'efficacité reste à prouver ? Les ONG sont-elles réellement intéressées par des projets de lutte contre la désertification liés aux gouvernements et non pas aux populations locales ou aux organisations paysannes ? Face à un probable désintérêt par rapport à la lutte contre la désertification, les ONG étudiées nous ont montré que leurs objectifs sont ciblés, même si elles traitent de problématiques mondiales. Elles préfèrent se concentrer sur ces thèmes choisis. Néanmoins, nous pensons que si ces ONG souhaitaient réellement collaborer avec les organismes partenaires de la CNULD, elles y consacraient plus de temps. En effet, il nous apparaît que la lutte contre la désertification ne se résume pas à des projets techniques. Des actions, telles celles cherchant à influencer les politiques agricoles, sont possibles et peuvent avoir des retombées significatives. Une limite sur l'intégration de la complexité des causes de notre problématique est donc à noter dans les objectifs des ONG en question, mais peut-être aussi dans la façon dont les agences financières de la CNULD rassemblent les fonds. De plus, un manque de publicité de la CNULD est aussi à déplorer.

D'un autre point de vue, des similitudes sont à mentionner concernant les points-clés de la CNULD et des PAN avec les moyens d'action des ONG. Outre la mise en œuvre d'actions mécaniques et biologiques, tels que les programmes de conservation des eaux et des sols ou d'agroforesterie, les thèmes à mettre en parallèle sont : l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales, le partenariat avec les populations en vue d'un objectif commun, le développement rural, le renforcement des capacités et de la position de la femme, ainsi que la réflexion et le dialogue. Ils font partie des actions de lutte contre la désertification, au même titre que les changements sociétaux, politiques, structurels et législatifs. Leur mise en place prend du temps et leurs effets ne peuvent pas être estimés actuellement. Dès lors, une collaboration plus intense entre les ONG belges et les états burkinabé et nigérien est à encourager. Le partenariat représente un point fort des recommandations de la CNULD, mais les effets ne se font toujours pas ressentir. Il semble que les

ONG internationales agissent en ordre dispersé et ne sont pas intégrées dans des programmes globaux, concertés soit au niveau national, soit au niveau local. Le rassemblement des capacités des différents acteurs et notamment des ONG, permettrait de réaliser des programmes plus cohérents pour lutter contre la désertification. Les pouvoirs publics et les ONG doivent dès lors essayer de rentrer plus abondamment en matière afin de s'insérer dans les programmes existants ou en créer de nouveaux ensembles. S'écouter, s'associer, négocier et se concerter demandent du temps et de la volonté, mais une telle approche encouragerait sûrement les synergies et permettrait d'améliorer les pratiques agricoles et pastorales, l'utilisation des ressources hydriques et forestières, la sécurisation foncière, le développement de l'économie et des conditions de vie de manière durable, et ainsi de préserver les terres contre la désertification.



## Bibliographie

ACADEMIE DES SCIENCES, Institut de France, « In memoriam. Les Membres de l'Académie des Sciences depuis sa création », [http://www.academie-sciences.fr/membres/in\\_memoriam.htm](http://www.academie-sciences.fr/membres/in_memoriam.htm) (10 août 2005).

ACODEV (2002), *Répertoire des ONG – Aperçu des ONG francophones, germanophone et bilingues de Coopération au Développement*, éd. ACODEV, Bruxelles.

ACODEV (a), Base de donnée des ONG membres, <http://www.coprogram.be/q/index.php?q1=2007&v998=2&v999=2> (02 avril 2005).

AGNEW Clive & WARREN Andrew (1996), « A framework for tackling drought and land degradation », in *Journal of Arid Environments*, 1996, [www.sciencedirect.com](http://www.sciencedirect.com) (02 juillet 2005).

AQUADEV (a), <http://www.aquadev.org/> (07 mai 2005).

AQUADEV (b), « Niger XII, Document de projet ».

ATAMPUGRE Nicholas (1993), *Au-Délà des Lignes de Pierres. L'Impact Social d'un Projet de Conservation des Eaux et du Sol dans le Sahel*, éd. Oxfam/U.K and Ireland, Oxford.

BATTERBURY Simon & WARREN Andrew (2001), « View point – The African Sahel 25 years after great drought : assessing progress and moving towards new agendas and approaches », in *Global Environmental Change*, 1-8 novembre 2001, [www.sciencedirect.com](http://www.sciencedirect.com) (02 juillet 2005).

BONN Ferdinand (1996), *Précis de télédétection. Volume 2. Applications thématiques*, éd. Presses Université du Québec/AUPELF, Québec.

BOTH ENDS (a), « TerrAfrica Information Sheet », <http://www.bothends.org/policy/TerrAfrica-informationsheet.pdf> (13 avril 2005).

BRICEN Salvano, « Désertification, biodiversité et changement climatique – vers le développement soutenable », in *Le Courrier ACP-UE*, novembre-décembre 1998, n°172.

BRISME Christophe, 18 mai 2005, interview de Monsieur Christophe Brismé, responsable des projets, Aquadev.

BD (a), Broederlijk Delen, <http://www.broederlijkdelen.be/> (07 mai 2005).

BD (b), Broederlijk Delen, « Programme triennal 2005-2007 (Burkina Faso) ».

BUXANT Anne, « Analyse de l'émergence de pratiques de conservation des eaux et des sols au Yatenga (Burkina Faso) », mémoire présenté en janvier 1999 par Anne Buxant en vue de l'obtention du diplôme d'Ingénieur Agronome - Orientation : Economie et sociologie rurales des pays en développement à l'Université catholique de Louvain – Faculté des Sciences Agronomiques.

BUXANT Anne, 19 mai 2005, interview de Madame Anne Buxant, Ingénieur Agronome et gestionnaire de programme pour le Burkina Faso, Oxfam-Solidarité/Solidariteit.

C.A.R.I (a), Centre d'Actions et de Réalisations Internationales, <http://cari.asso.free.fr/jeucadre/cadre.html> (07 mai 2005).

CARUGI Carlo, « Gestion communautaire des zones boisées au Botswana », in *Le Courrier ACP-UE*, novembre-décembre 1998, n°172.

CEC (1985), *Désertification*, 5 fascicules, éd. CEC, Bruxelles.

CEDEAO (a), Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest, <http://www.izf.net/izf/FicheIdentite/CDEAO.htm> (16 juillet 2005).

CHEVREL Michèle et FEZZANI Chedi, « La stratégie 2000 de l'Observatoire du Sahara et du Sahel », in *Aménagement et Nature. Regards interdisciplinaires sur l'environnement*, juin 1998.

CILSS (a), Comité permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel <http://www.cilssnet.org> (25 juin 2005).

CILSS & CEDEAO (1999), « Programme d'action sous régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad », <http://www.unccd.int/>, (25 juin 2005).

CILSS & CEDEAO (2005), « Afrique de l'Ouest, 3<sup>e</sup> Rapport sur la mise en œuvre de la CCD », <http://www.unccd.int/> (25 juin 2005).

CISV (a), « Comunità Impegno Servizio Volontariato », <http://www.arpnet.it/cisv> (29 avril 2005).

COORDINATION SUD (2003), *Les ONG dans la tempête mondiale. Nouveaux débats, nouveaux chantiers pour un monde solidaire*, Ouvrage collectif sous la direction de Coordination SUD, éd. Charles Léopold Mayer, Paris.

COPROGRAM (2004), *Jaarboek – Vlaamse niet-gouvernementele ontwikkelingssamenwerking*, éd. Coprogram, Bruxelles.

Coprogram (a), <http://www.coprogram.be/> (13 avril 2005).

CORNET Antoine (a), « La désertification. Un problème d'environnement, un problème de développement », <http://www.mpl.ird.fr/conferences/desertification/Textes/text.htm#debut> (07 mai 2005).

CORNET Antoine, « Désertification : réflexions préliminaires sur le rôle et les priorités de la recherche », in *Aménagement et Nature. Regards interdisciplinaires sur l'environnement*, juin 1998.

CORNET Antoine (2001), « La Désertification à la croisée de l'environnement et du développement. Un problème qui nous concerne », in *Comité Scientifique Français de Lutte contre la Désertification*, <http://www.csf-desertification.org/> (20 mars 2005).

COTA, Collectif d'échanges pour la Technologie Appropriée, « Organiser l'évaluation d'une action de développement dans le Sud. Un guide pour les ONG du Nord », hors-série n°2 janvier 2002, éd. Cota, Bruxelles.

Courrier de la Planète, « Afrique. Effort de participation », 2000Solagral n°60, pp.44-46.

CSA (a), Collectif Stratégie Alimentaire, « Organisations paysannes », [http://www.csa-be.org/rubrique.php3?id\\_rubrique=17](http://www.csa-be.org/rubrique.php3?id_rubrique=17) (24 juillet 2005).

CSFD (a), Comité Scientifique Français de la Désertification, <http://www.csf-desertification.org/> (20 mars 2005).

CSFD (b), Comité Scientifique Français de la Désertification, « Désertification et environnement mondial. De projets de Développement Localisés à la Notion de Biens Publics Mondiaux », s.d., <http://www.csf-desertification.org/catalogue/melanie.pdf> (20 mai 2005).

CSFD (c), Comité Scientifique Français de la Désertification, « Foncier et désertification, quelle gestion patrimoniale ? », janvier 2005, <http://www.csf-desertification.org/dossier/dossier2.php#dossier1> (20 mai 2005).

CSFD (d), Comité Scientifique Français de la Désertification, « La télédétection : un outil pour le suivi et l'évaluation de la désertification », mai 2005, <http://www.csf-desertification.org/dossier/dossier2.php#dossier2> (20 mai 2005).

CTB (a), Coopération Technique Belge, <http://www.btctb.org> (15 juillet 2005).

DBA (a), Défi Belgique Afrique, « L'Action Micro Barrage, notre partenaire au Burkina », <http://www.dbaweb.org/amb.html> (18 avril 2005).

DGCD (a), Direction Générale de la Coopération au Développement, <http://www.dgdc.be/ft/> (26 mars 2005).

DGCD, Colloque international « Désertification, Sécheresse et Lutte contre la pauvreté », 15 juin 2004, Bruxelles.

DUBUISSON Denis, 27 juin 2005, interview de Monsieur Denis Dubuisson, Responsable des projets, Iles de Paix.

ECOFUTURE (a), Books on overpopulation, [http://www.ecofuture.org/pop/books\\_pop.html](http://www.ecofuture.org/pop/books_pop.html) (15 juillet 2005).

ENCYCLOPEDIE DE L'AGORA (L') (a), L'Encyclopédie de l'Agora, « Société Civile », [http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Societe\\_civile](http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Societe_civile) (24 juillet 2005).

ENDA (a), enda - environnement et développement du tiers-monde, <http://www.enda.sn/> 24 avril 2005.

ENID (2004), European networking on desertification/UNCCD, « EniD/GTD response on the TerrAfrica initiative by the World Bank the UNCCD and GEF – “a special catalytic effort that aims at promoting a new paradigm for framing and implementing sustainable land management in Sub-Saharan Africa. The eniD/GTD consortium, August 2004 ».

ENID (2005), European networking on desertification/UNCCD, « Civil society participation in the implementation of the UNCCD in Africa. An eniD contribution presented at CRIC3 on May 3r 2005 ».

FAO, Food and Agriculture Organization, <http://www.fao.org/> (26 mai 2005).

GEF (a) , Global Environment Facility, « Land dégradation », [http://www.gefweb.org/Projects/Focal\\_Areas/land/land.html](http://www.gefweb.org/Projects/Focal_Areas/land/land.html) (25 mai 2005).

GEO, Global Environment Outlook, <http://www.unep.org/geo/> (26 mai 2005).

GM (a), Global Mechanism, « What is the Global Mechanism ? », <http://www.gm-uncd.org> (25 mai 2005).

Groupe de Travail Désertification, « Note sommaire sur la 6<sup>e</sup> conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification COP6 – UNCCD », 25 août au 06 septembre 2003, la Havane, Cuba.

GRUNEWALD François, « Le désert, l'eau, la guerre », in *Le Courrier ACP-UE*, novembre-décembre 1998, n°172.

IFAD (a), International Fund for Agricultural Development, « Global environmental initiatives and IFAD », <http://www.ifad.org/media/events/2003/desertification.htm> (17 juin 2005).

IISD, International Institute for Sustainable Development, « Résumé de la sixième Conférence des Parties de la Convention pour la Lutte contre la Désertification : 25 août – 6 septembre 2003 », <http://www.iisd.ca/vol04/enb04173f.html> (07 mai 2005).

IdP (a), Iles de Paix, <http://www.ilesdepaix.org/> (07 mai 2005).

IdP (b), Iles de Paix, « Stratégie d'Intervention d'Iles de Paix en Afrique de l'Ouest ».

Initiatives Mali Gateway, « Journée mondiale de lutte contre la sécheresse et la désertification (17 juin) – Répondre aux défis du Sahel », [http://initiatives.net.ml/article.php?id\\_article=69](http://initiatives.net.ml/article.php?id_article=69) (17 juin 2005).

IRD (a), Institut de Recherche et Développement, <http://www.mpl.ird.fr/conferences/desertification/Textes/text%202.htm> (15 juillet 2005).

IUCN (a), The World Conservation Union/Union Mondiale pour la Nature – Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest (BRAO), <http://www.iucn.org/brao/> (08 mars 2005).

JOSSELIN Marie-Laure, « Catastrophe alimentaire au Niger », in *Libération*, mercredi 27 juillet 2005, p.2.

KABOU Axelle (1991), *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, éd. L'Harmattan, Paris.

KEITA Niarga, « La lutte contre l'ensablement dans les régions nord du Mali », in *Le Courrier ACP-UE*, novembre-décembre 1998, n°172.

KOOHAFKAN A.P., « Desertification, drought and their consequences », in *SDdimensions – Sustainable Development Department (SD), Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)*, Mai 1996, <http://www.fao.org/waicent/faoinfo/sustdev/Epdirect/Epan0005.htm> (26 mai 2005).

L'ETAT DU MONDE, L'encyclopédie de l'état du monde 2005, <http://www.etatdumonde.com/> (15 juillet 2005).

LA LIBRE BELGIQUE, « La désertification, cancer environnemental du Sud », [http://www.lalibre.be/article.phtml?id=11&subid=118&art\\_id=226241](http://www.lalibre.be/article.phtml?id=11&subid=118&art_id=226241) (20 juin 2005).

LEAN Geoffrey (1995), « Down to earth. A simplified guide to the Convention to Combat Desertification. Why is it necessary and what is important and different about it. », éd. The Secretariat for the Convention to Combat Desertification, Bonn.

LECHERVY Christian & RYFMAN Philippe (1993), *Action humanitaire et solidarité internationale : les ONG*, coll. Optiques, histoire, géographie, économie, social, éd. Hatier, Paris.

LE GRAND Yves & HOCHET Anne-Marie (1998), *Tradition pastorale et modernisation des systèmes de production au Sahel*, éd. L'Harmattan, Paris.



- LES ATLAS DE L'AFRIQUE (2001), *Burkina Faso, quatrième édition*, éd. Les Editions J.A., Paris.
- LIMPENS Catherine, 21 avril 2004, échange de courriers électroniques avec Madame Catherine Limpens, coordinatrice de l'équipe permanente, Défi Belgique Afrique.
- LUXEREAU Anne & ROUSSEL Bernard, « Désertification, changement social et évolution de la biodiversité au Niger Central », in *Aménagement et Nature. Regards interdisciplinaires sur l'environnement*, juin 1998.
- MABUTT J.A. & FLORET C. (1983), *Etudes de cas sur la désertification*, document élaboré par le PNUE, le PNUD et l'UNESCO, coll. Recherches sur les ressources naturelles, édité par J.A. Mabutt et C. Floret, France.
- MAINGUET Monique (1994), *Desertification. Natural Background and Human Mismanagement. Second Edition*, éd. Springer Study, Berlin.
- MAINGUET Monique, « Désertification et insécurité environnementale dans les écosystèmes secs », in *Aménagement et Nature. Regards interdisciplinaires sur l'environnement*, juin 1998.
- MAINGUET Monique (1999), *Aridity, Droughts and Human Development*, éd. Springer, Berlin.
- MARCEAU ROCHETTE René (1989), *Le Sahel en lutte contre la désertification : leçons d'expériences*, document élaboré par le CILSS, GTZ, PAC, éd. Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), Eschborn, Allemagne.
- MARCEAU ROCHETTE René (1998), *Le Sahel en lutte contre la désertification. Leçons d'expériences. Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS)*, éd. Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), Eschborn.
- Média Terre, « 9<sup>e</sup> journée mondiale de lutte contre la désertification – 17 juin 2003 » <http://www.mediaterre.org/international/actu.20030617141804.html> (17 juin 2005).
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (1995), *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, éd. Karthala, Paris.
- OKELLO Rosemary, « Kenya : l'eau au féminin », in *Le Courrier ACP-UE*, novembre-décembre 1998, n°172.
- OXFAM SOLIDARITE (a), <http://www.oxfamsol.be/fr/> (07 mai 2005).
- OXFAM SOLIDARITE (b), « Etude d'impact des activités de conservation des eaux et des sols (CES) sur les aspects socio-fonciers - (Burkina Faso) ».
- OYOWE Augustin, « Les leçons du Sahel », in *Le Courrier ACP-UE*, novembre-décembre 1998, n°172.
- PILLET Patrice & FOWLER Martin H., « La lutte contre la désertification. La contribution des programmes de la CE en Namibie », in *Le Courrier ACP-UE*, novembre-décembre 1998, n°172.
- PNUD (1994), Programme des Nations Unies pour le Développement, *Gestion de terroirs. Analyse de l'état d'avancement dans la zone soudano-sahélienne de l'Afrique Occidentale*, Atelier Régional sur l'harmonisation et opérationnalisation du concept de gestion des terroirs dans une perspective de développement durable, Niamey 11 au 15 avril 1994, document élaboré par le bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO), éd. UNSO, New York.

PNUD (1999), Programme des Nations Unies pour le Développement, *Leçons du terrain pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification. Le cas du Programme Sahel UNSO/Asdi. Burkina Faso – Niger- Sénégal*, éd. Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse UNSO/PNUD, New York.

POTTIER Dirk & VIEGAS Tilak, « Les connaissances traditionnelles et les sciences modernes associées en zones arides », in *Le Courrier ACP-UE*, novembre-décembre 1998, n°172.

PROTOS (a), <http://www.protos.be/emc.asp> (07 mai 2005).

PROTOS (b), « Rapport d'évaluation projet « Programme hydro-agricole de Zougoungou en appui à l'Union Naam de Gomponson » (CISB/CPS/PROTOS) - (Burkina Faso) ».

REIJ Chris & THIOMBIANO Taladidia (2003), « Développement rural et environnement au Burkina faso. La réhabilitation de la capacité productive des terroirs sur la partie nord du Plateau Centre entre 1980 et 2001 », Rapport de synthèse, document parrainé par Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) – PATECORE, Ambassade van het Koninkrijk der Nederland et USAID, s.l.

ROBERT Paul (2000a), *Le Petit Robert des noms propres. Dictionnaire illustré*, éd. Dictionnaires Le Robert, Paris.

ROBERT Paul (2000b), *Le Petit Robert. Dictionnaire de la langue française*, éd. Dictionnaires Le Robert, Paris.

ROGNON Pierre, « La désertification », in *Aménagement et Nature. Regards interdisciplinaires sur l'environnement*, juin 1998.

ROGNON Pierre, « Lutte sans vigueur contre la désertification », in *Le Monde Diplomatique*, décembre 2000, p.21.

RYFMAN Philippe (2004), *Les ONG*, coll. Repères, éd. La Découverte, Paris, France.

SMITH Olanrewaju B. & KOALA Saidou (1999), « La désertification : mythes et réalités », in *Assemblée générale canadienne des rédacteurs scientifiques*, 27-29 mai 1999, CRDI Ottawa, Canada.

TABLI M, « Les cartes de risques de désertification », in *Aménagement et Nature. Regards interdisciplinaires sur l'environnement*, juin 1998.

THEODORAKIS Athanassios, « L'approche communautaire : La CE à la pointe de la lutte contre la désertification dans les pays en développement », in *Le Courrier ACP-UE*, novembre-décembre 1998, n°172.

THOMAS David & MIDDELTON Nicholas (1994), *Desertification. Exploding the myth*, éd. John Wiley & Sons Ltd., Chichester, England.

TIMMERMANS Eddy, 26 avril 2005, échange de courriers électroniques avec Monsieur Eddy Timmermans, coordinateur des programmes pour l'Afrique francophone, Vétérinaires sans Frontières.

TOTTE Marc, « L'espace et le temps dans les projets de lutte contre la désertification », in *Aménagement et Nature. Regards interdisciplinaires sur l'environnement*, juin 1998.

TOTTE Marc, 09 mai 2005, Interview de Monsieur Marc Totté, géographe - hydrologue, Chargé d'études – Consultant au Collectif d'échanges pour la Technologie Appropriée (COTA).

TOULMIN Camilla, « La Convention sur la lutte contre la désertification. Un code de bonnes pratiques », in *Le Courrier ACP-UE*, novembre-décembre 1998, n°172.

TOULMIN Camilla (a), « Leçons de théâtre : Doit-on tirer les rideaux sur la Convention de Lutte contre la Désertification ? », <http://iucn.org/places/brao/kibaar/kibaar4/essai.htm> (25 juin 2005).

UICN, Union mondiale pour la nature – Bureau Régional pour l’Afrique de l’Ouest (BRAO), *Réduire la vulnérabilité de l’Afrique de l’Ouest aux impacts du climat sur les ressources en eau, zones humides et la désertification. Eléments de stratégie régionale de préparation et d’adaptation*, édité par Madiodio Niassé, Abel Afouda et Abou Amani, éd. UICN, Dorchester, Royaume Uni.

UN (a), United Nations, Carte de l’Afrique, janvier 2004, <http://www.un.org/Depts/Cartographic/map/profile/afrique.pdf> 07 juillet 2005.

UN (1992), United Nations, Agenda 21, Section II, Chapitre 12 « Gestion des écosystèmes fragiles : lutte contre la désertification et la sécheresse », <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action12.htm> (30 mars 2005).

UN (2000), United Nations, *Programme d’action pour le développement du Burkina Faso (2001-2010) - Mémoire du Burkina Faso. Troisième Conférence des Nations-Unies sur les pays les moins avancés*, Bruxelles, 13-20 mai 2001.

UNCCD (a), United Nations Convention to Combat Desertification, <http://www.unccd.int/> (23 février 2005).

UNCCD (b), United Nations Convention to Combat Desertification, <http://www.unccd.entico.com/> (23 février 2005).

UNCCD (1994), United Nations Convention to Combat Desertification, « *Elaboration d’une Convention Internationale sur la Lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et /ou la désertification, en particulier en Afrique. Texte final de la Convention* », A/AC.241/27, 12 septembre 1994.

UNCCD (2000 (a)), United Nations Convention to Combat Desertification, « Programme d’Action National de Lutte contre la Désertification et la Gestion de Ressource Naturelle (PAN-LCD/GRN), République du Niger, Cabinet du Premier Ministre, Conseil National de l’Environnement pour un développement durable (CNEDD), novembre 2000 », <http://www.unccd.int/> (23 avril 2005).

UNCCD (2000 (b)), United Nations Convention to Combat Desertification, « Programme d’Action National de Lutte contre la Désertification, Burkina Faso, 2000 », <http://www.unccd.int/> (23 avril 2005).

UNCCD (2004(a)), United Nations Convention to Combat Desertification, « Troisième Rapport National du Burkina Faso sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, Burkina Faso, octobre 2004 », <http://www.unccd.int/> (23 avril 2005).

UNCCD (2004(b)), United Nations Convention to Combat Desertification, « Troisième Rapport National du Niger dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Internationale de Lutte Contre la Désertification (CCD), République du Niger, Cabinet du Premier Ministre, Conseil National de l’Environnement pour un développement durable, secrétariat exécutif, décembre 2004 », <http://www.unccd.int/> (23 avril 2005).

UNDP (a), United Nations Development Programme’s Drylands Development Centre, <http://www.undp.org/drylands> (25 juillet 2005).

UNEP (a), United Nations Environment Programme, « Le Fonds pour l'Environnement Mondial », <http://www.unep.org/Documents.multilingual/Default.asp?DocumentID=340&ArticleID=4173&l=fr> (25 juin 2005).

UNEP (1992), United Nations Environment Programme, *World Atlas of Desertification*, éd. Edward Arnold, Londres.

UNEP (1997), United Nations Environment Programme, *World Atlas of Desertification. Second edition*, éd. Arnold, Londres.

UNEP (2002a), United Nations Environment Programme, *Africa Environment Outlook. Past, present and futures perspectives*, éd. Eathprint Limited, Herdfordshire, Angleterre.

UNEP (2002b), United Nations Environment Programme, *Global Environment Outlook 3. Past, present and future perspectives*, éd. Earthscan Publications Ltd., Londres.

UNESCO (a), United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, <http://www.unesco.org> (17 juin 2005).

UNESCO (b), United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, « Facts and Figures: Desertification and Drought », [http://www.wateryear2003.org/en/ev.php-URL\\_ID=5137&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://www.wateryear2003.org/en/ev.php-URL_ID=5137&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html) (17 juin 2005).

UNESCO (c), United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, « Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse », [http://www.notre-planete.info/actualites/actu\\_364.php](http://www.notre-planete.info/actualites/actu_364.php) (17 juin 2005).

VAN COTTHEM Willem, 14 juillet 2005, interview du Docteur Willem Van Cotthem, Professeur Honoraire à l'Université de Gand, membre du Comité de la Science et de la Technologie (CST) de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (CNULD), Président de TC-Dialogue Foundation et Président du Comité de Concertation pour la Convention pour la Lutte contre la Désertification - Belgique.

VANDERSTICHELE Geert, 27 avril 2005, échange de courriers électroniques avec Monsieur Geert Vanderstichele, responsable du service gestion de connaissance, Protos.

VERBEKE Luk & MINGLERS Karen, 20 avril 2005, échange de courriers électroniques avec Monsieur Luk VERBEKE, représentant Broederlijk Delen au Sénégal et Madame Karen Minglers, représentante Broederlijk Delen au Burkina Faso.

VSF(a), Vétérinaires Sans Frontières, <http://www.vsf-belgium.org/dzf/view/fr> (07 mai 2005).

VSF(b), Vétérinaires Sans Frontières, 2004, « Rapport annuel d'activités (année 2004) - Projet de mise en œuvre d'un réseau de santé animale et de conseils de proximité en élevage (Proxel) – Niger ».

WB (a), World Bank, « Terrafrica : Arrêter la dégradation des sols », <http://www.worldbank.org/> (15 juillet 2005).

WMO (a), World Meteorological Organisation, <http://www.wmo.ch> (25 mai 2005).

ZERBO Vincent, 07 juillet 2005, échange de courriers électroniques avec Monsieur Vincent Zerbo, responsable de projets au Burkina Faso, Iles de Paix.

# Annexes

## **Sites Internet utiles sur la désertification**

Centre AGHRYMET

<http://www.agrhymet.ne/>

Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI)

<http://cari.asso.free.fr/>

Comité permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS)

<http://www.cilssnet.org>

Comité Scientifique Français de la Désertification (CSFD)

<http://www.csf-desertification.org/page1.php>

Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD) – « United Nations Convention to Combat Desertification » (UNCCD)

<http://www.unccd.int/>

<http://www.unccd.entico.com/>

Fonds International de Développement Agricole (FIDA) – « International Fund for Agricultural Development » (IFAD)

<http://www.ifad.org/>

Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) – « Global Environment Facility » (GEF)

<http://www.gefweb.org/French/french.html>

Institut du Sahel (INSAH)

<http://www.insah.org/index.html>

Institut International du Développement Durable (IIDD) – « International Institute for Sustainable Development » (IISD)

<http://www.iisd.org/>

Institut International et le Développement (IIED)

<http://www.iied.org/drylands/>

Mécanisme mondial (MM) – « Global Mechanism » (GM)

<http://www.gm-unccd.org>

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture – « Food and Agriculture Organisation of the United Nations » (FAO)

<http://www.fao.org/desertification/default.asp?lang=en>

Organisation Météorologique Mondiale – « World Meteorological Organisation » (WMO)

<http://www.wmo.ch/index-en.html>

Programme de l'Environnement des Nations Unies sur les zones sèches – « United Nations Environment Program (UNEP)/Drylands »

<http://www.undp.org/drylands/>

Réseau d'Observatoires de Surveillance Ecologique à Long Terme (ROSELT)  
<http://www.roselt-oss.org/accueil.php>

Union mondiale pour la nature (UICN) – Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest (BRAO)  
<http://www.iucn.org/brao/>

### **Fédérations belges des associations de coopération au développement**

ACODEV, fédération francophone et germanophone des associations de coopération au développement  
<http://www.acodev.be/>

Coprogram, fédération flamande des ONG de coopération au développement  
<http://www.coprogram.be/>

### **Sites Internet des ONG belges qui ont collaboré au présent mémoire**

Aquadev  
<http://www.aquadev.org/>

Défi Belgique Afrique (DBA)  
<http://www.dbaweb.org/index.php>

Broederlijk Delen (BD)  
<http://www.broederlijkdelen.be/>

Collectif d'échanges pour la Technologie Appropriée (COTA)  
<http://www.cota.be/>

Iles de Paix (IdP)  
<http://www.ilesdepaix.org/>

Oxfam Solidarité/Solidariteit  
<http://www.oxfamsol.be/fr/>

Protos  
<http://www.protos.be/emc.asp>

Vétérinaires sans Frontières (VSF)  
<http://www.vsf-belgium.org/dzf/view/fr>

**Tableau 1 : Choix des Organisations Non-Gouvernementales (ONG) belges travaillant en Afrique**

ONG belges	Développement rural	Alimentation	Sécurité alimentaire	Agriculture	Elevage	Foresterie	Irrigation	Approvisionnement en eau potable	Eau	Environnement	Lutte contre l'érosion
<b>11.11.11</b>			X	X						X	X
ACD Liège		X	X	X						X	
<b>Actec</b>	X			X		X		X		X	X
Aide au dvp Gembloux	X		X							X	
Aide au Tiers Monde	X	X	X	X							
<b>Aquadev</b>	X	X	X	X	X		X	X		X	X
Artesen Zonder Vakantie		X									
<b>Association Belgique-Rwanda (ABR)</b>	X		X	X	X			X		X	X
Association pour l'action de développement Communautaire (AADC)	X							X			
<b>Autre Terre</b>	X	X	X	X	X		X	X		X	
Bevrijde Wereld	X		X	X			X				
<b>Broederlijk Delen (BD)</b>	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
<b>Caritas International (CI)</b>	X	X	X	X	X	X	X	X		X	
CDI Bwamanda-België			X	X				X			
CEMUBAC		X									
<b>Collectif d'Echange pour la Technologie Appropriée (COTA)</b>	X										
<b>Collectif Stratégie</b>	X	X	X	X							

<b>Alimentaire (CSA)</b>											
<b>Comité belge d'aide à l'Erythrée</b>	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
<b>Défi Belgique Afrique (DBA)</b>	X										X
<b>DELIPRO</b>	X	X		X	X	X	X	X		X	X
DMOS			X								
Enfance Tiers Monde			X								
Fondation Roger Riou	X			X	X			X		X	
Fonds André Ryckmans			X					X			
Fonds Ingrid Renard	X		X	X				X			
Fos – Fonds voor Ontwikkelings samenwerking	X			X							
Frères des Hommes	X										
FUCID				X	X	X		X		X	
Geneeskunde voor de Derde Wereld		X									
Horizon 2007	X										
Ieder Voor Allen			X	X							
<b>Iles de Paix (IdP)</b>	X		X	X	X		X	X			X
Ingénieur Sans Frontières (ISF)							X	X			
<b>KBA-FONBACA</b>	X		X							X	X
Louvain Développement	X		X								
Médecins du Monde (MdM)	X										
Médecins sans frontières (MSF)	X		X					X			
<b>Oxfam Solidarité/Solidariteit</b>	X	X	X	X		X	X	X		X	X
<b>Plan België</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X



Protestante Solidariteit			X					X			
<b>Protos</b>	<b>X</b>						<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>
Quinoa						X				X	
Rode Kruis	X	X									
Service Laïque de Coopération au Dvp	X	X	X	X			X	X			
<b>SOS Faim (SOSF)</b>			<b>X</b>								
SOS Layette	X		X					X	X		
Tearfund			X								
Trias	X	X	X								
Tromefo								X			
Umubano	X										
<b>Vétérinaires sans Frontières (VSF)</b>			<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>						
<b><u>VIC – Vlaamse Internationaal Centrum</u></b>	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>			<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	
Volens	X			X				X		X	
<b><u>Vredeseilanden</u></b>	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>	
Wereld Solidariteit			X								
Young Women's Association										X	

#### Résultats

- ✓ 13 ONG semblant couvrir les différents domaines qui ont avoir un impact sur la désertification ;
- ✓ 8 ONG supplémentaires semblant pouvoir apporter des éléments grâce à leur spécificité (élevage, lutte contre l'érosion, offre de services, etc.), bien que leurs activités ne couvrent pas la majorité de domaines choisis au préalable.

Nous arrivons donc à total de **21 ONG belges** que nous avons contactées par mail et par téléphone afin d'approfondir leur lien direct et indirect avec le thème de la désertification.

Remarque : la lutte contre la désertification ne figure pas en tant que mot-clé dans la base de données « Acodev/Coprogram »

**Tableau 2 : Détermination des régions où les ONG belges choisies ont leurs activités**

AFRIQUE	11.11.11	Actec	Aquadev	Association Belge- Rwanda (ABR)	Autre Terre	Broederlijk Delen (BD)	Caritas International (CI)	Collectif Stratégie Alimentaire (CSA)	Comité belge d'aide à l'Erythrée	Collectif d'Echange pour la Technologie Appropriée (COTA)	DELIPRO	Défi Belge- Afrique (DBA)	Iles de Paix (IdP)	KBA-FONBACA	Oxfam Solidarité/Solidariteit	Plan België	Protos	SOS Faim (SOSF)	Vétérinaires sans Frontières (VSF)	VIC – Vlaamse Internationaal Centrum	Vredeslanden
Afrique du Sud							X							X	X					X	
Algérie							X							X	X						
Angola	X														X						
Bénin	X																X	X			
Burkina Faso					X	X					X	X	X	X	X	X		X	X		
Burundi	X	X				X	X							X			X				
Cameroun		X				X								X	X			X	X		
Cap Vert															X						
Congo														X							
Côte d'Ivoire		X				X	X														
Egypte						X									X						
Erythrée									X						X			X			
Ethiopie						X									X	X		X			
Guinée -Bissau													X		X						
Kenya						X	X									X			X		
Libéria															X						
Madagascar		X												X							
Mali														X	X		X	X	X		
Maroc																					X
Mauritanie														X					X	X	
Mozambique															X						
Namibie															X						
Niger			X								X								X		

Nigéria													X						
Ouganda	X					X										X			X
RDC	X	X				X	X				X		X	X		X	X		X
Rwanda			X	X		X	X						X	X		X		X	X
Sénégal	X		X			X					X	X				X	X		X
Soudan								X										X	
Tanzanie	X					X	X												
Tchad																		X	
Togo						X													X
Tunisie											X		X						
Zimbabwe											X								X

Après avoir regardé dans quels pays travaillent ces ONG, nous les avons regroupées par région. En concentrant différentes ONG sur un même territoire, nous avons l'intention d'établir des parallèles entre leurs expériences.

Trois territoires se dessinent au travers des pays suivants :

- ✓ l'Afrique centrale : Rwanda, République Démocratique du Congo et Cameroun ;
- ✓ l'Afrique de l'Ouest : le Bénin, le Burkina Faso, le Sénégal, le Mali et le Niger ;
- ✓ l'Afrique Australe et de l'Est : Afrique du Sud, Ethiopie et Kenya.

**Tableau 3 : Récapitulatif des réponses des 21 ONG belges contactées**

<u>Réponse des 21 ONG belges contactées</u>	<u>Projet reçu</u>	<u>Personne(s) de contact</u>
11.11.11 – CNCD	Ré-orientation vers d'autres ONG	
Actec	Pas de projet en rapport avec notre thème	
<b>Aquadev</b>	<b>Envoi du projet au Niger « Niger XII, Document de projet »</b>	<b>Monsieur Christophe Brismé</b> , responsable des projets
Association Belgique-Rwanda (ABR)	Pas de projet en rapport avec la région du Sahel	
Autre Terre	Pas de projet en rapport avec notre thème	
<b>Broederlijk Delen (BD)</b>	<b>Envoi du « Programme triennal 2005-2007 (Burkina Faso) »</b>	<b>Monsieur Luc Verbeke et Madame Karen Mingelers</b> , représentant au Sénégal et au Burkina Faso
Caritas International (CI)	Pas de projet en rapport avec la région du Sahel	
Collectif Stratégie Alimentaire (CSA)	Pas de projet en rapport avec notre thème	
Comité belge d'aide à l'Erythrée	Pas de projet en rapport avec notre thème	
<b>Collectif d'Echange pour la Technologie Appropriée (COTA)</b>	<b>Pas de projet en rapport avec notre problématique, mais proposition d'un entretien afin de discuter du thème</b>	<b>Monsieur Marc Totté</b> , géographe - hydrologue, Chargé d'études - Consultant
DELIPRO	Pas de partenaires actifs pour l'instant	
<b>Défi Belgique-Afrique (DBA)</b>	<b>Entretien par mail sur un projet de micro-barrages au Burkina Faso –document confidentiel, explications disponibles sur leurs sites</b>	<b>Madame Catherine Limpens</b> , coordinatrice de l'équipe permanente
<b>Iles de Paix (IdP)</b>	<b>Envoi de la « Stratégie d'Intervention d'Iles de Paix en Afrique de l'Ouest »</b>	<b>Monsieur Denis Dubuisson</b> , responsable des projets, et <b>Monsieur Vincent Zerbo</b> , chargé de projet au Burkina Faso
KBA-FONBACA	Pas de disponibilité	
<b>Oxfam Solidarité/Solidariteit</b>	<b>Envoi de l'« Etude d'impact des activités de conservation des eaux et des sols (CES) sur les aspects socio-fonciers » (Burkina Faso)</b>	<b>Madame Anne Buxant</b> , gestionnaire de programme pour le Burkina Faso

Plan België	Pas de projet en rapport avec notre thème	
<b>Protos</b>	<b>Envoi du rapport d'évaluation du projet « Programme hydro-agricole de Zougoungou en appui à l'Union Naam de Gomponson » - (Burkina Faso), ONG partenaire italienne CISV</b>	<b>Monsieur Geert Vanderstichele</b> , responsable du service gestion de connaissance
SOS Faim (SOSF)	Pas de projet en rapport avec notre thème	
<b>Vétérinaires sans Frontières (VSF)</b>	<b>Envoi du « Rapport annuel d'activités (année 2004) - Projet de mise en œuvre d'un réseau de santé animale et de conseils de proximité en élevage (Proxel) » - Niger</b>	<b>Monsieur Eddy Timmermans</b> , coordinateur des programmes pour l'Afrique francophone
VIC – Vlaamse Internationaal Centrum	Pas de projet en rapport avec notre thème	
Vredeseilanden	Pas de projet en rapport avec notre thème	

**Tableau 5 : Les causes de la désertification mentionnées dans les projets envoyés par les ONG belges**

<b>ONG belges</b>	<b>Causes de la désertification mentionnées dans les projets</b>
<b>Aquadev</b>	<p>Identification de cinq problèmes majeurs au Niger :</p> <p>(1) croissance démographique en augmentation ;</p> <p>(2) situation sanitaire précaire (malnutrition et accès insuffisant à l'eau potable) ;</p> <p>(3) faible capacité de production alimentaire (du point de vue production, accessibilité aux plans physique et financier, stabilité de l'offre, diversification, disparité) ;</p> <p>(4) situation économique précaire et chômage ; et</p> <p>(5) dégradation des ressources productives (pression anthropique sur le couvert forestier, forte pression animale sur l'environnement, forte dépendance des activités économiques par rapport aux activités agricoles et pastorales).</p> <p>Plus particulièrement, les contraintes climatiques, la forte pression démographique et la baisse de fertilité des sols, ainsi que la difficulté d'accès aux intrants et aux équipements ruraux ont conduit à un dédoublement des surfaces cultivées, à une remontée des cultures vers les terres marginales du nord et une diminution des espaces pastoraux. Ces facteurs ont conduit à une situation quasi-généralisée d'appauvrissement du capital terre, de diminution ou de disparition de la jachère, de surexploitation des ressources ligneuses et de surpâturage. Le processus de désertification se trouve ainsi renforcé. De plus, les sécheresses successives en décimant le cheptel se sont traduites par une baisse des rendements de l'activité pastorale et par conséquent, une baisse de part dans le PIB. En outre, la pression démographique entraîne la déforestation par défrichement de nouvelles terres de culture et les feux de brousse. De cette façon, les ressources naturelles sont sérieusement menacées dans un écosystème fragilisé (AQUADEV (b)).</p>
<b>Broederlijk Delen (BD)</b>	<p>Concernant les problèmes de désertification, les causes sont : les feux de brousse, la divagation des animaux, la coupe abusive du bois, l'utilisation de foyers à trois pierres (traditionnels), l'exploitation anarchique de l'espace, le ruissellement.</p> <p>Concernant les problèmes de dégradation des sols, les causes sont : le ruissellement des eaux, les mauvais labours, la divagation des animaux, l'insuffisance pluviométrique, les cultures sur brûlis, l'érosion éolienne.</p> <p>D'autres problèmes sont mentionnés, à savoir : le manque d'activités génératrices de revenus, l'insuffisance d'eau, la faible rentabilité de l'élevage, l'insuffisance alimentaire. La désertification n'y est pas mentionnée en tant que cause (BD (b)).</p>
<b>Défi Belgique Afrique (DBA) – Action Micro Barrages (AMB)</b>	<p>La désertification est due à la combinaison d'un facteur humain, souvent méconnu, et d'un facteur climatique.</p> <p><u>Facteur humain</u> : la hausse démographique va avoir deux conséquences importantes : (1) la diminution puis suppression de la jachère (qui se traduit dans un appauvrissement du sol, la monoculture, et l'utilisation d'engrais chimiques) ;</p> <p>(2) la hausse des besoins en bois de chauffe, nécessaire principalement pour la cuisine et le chauffage (il y a défrichements, et par la suite érosion).</p> <p><u>Facteur climatique</u> : le réchauffement général du climat de la planète, les pluies plus rares et souvent très violentes, l'accentuation du phénomène par la disparition du couvert végétal qui se combine avec le facteur humain. Les pluies ne suffisent plus pour l'alimentation des nappes phréatiques et des puits. Les pluies et le vent entraînent l'érosion sur les terrains nus (DBA (a)).</p>

<b>Iles de Paix (IdP)</b>	La vulnérabilité physique, climatique ou sociale de l’Afrique de l’Ouest (IdP (b)).
<b>Oxfam Solidarité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la réintégration de rapatriés burkinabés suite au conflit en Côte d’Ivoire ;</li> <li>- l’invasion de criquets au Niger, au Mali et dans une moindre mesure au Burkina Faso ;</li> <li>- les cours mondiaux de certains produits agricoles tels que le coton, le café, et le riz qui restent bas, dumping qui pénalise les petits producteurs ;</li> <li>- la hausse du prix du pétrole se répercutant sur l’ensemble des produits et services de base tels que les transports, le ciment, l’acier, etc. (OXFAM SOLIDARITE (b)).</li> </ul>
<b>Protos –CISV</b>	<p>Suite aux grandes sécheresses des années 70 et 80, les ONG CIVS et Protos ont démarré ce projet d’amélioration de la sécurité alimentaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un milieu naturel caractérisé par des faibles ressources naturelles ;</li> <li>- la dégradation de l’environnement de plus en plus prononcée : érosion et baisse de fertilité des sols, baisse de la nappe phréatique et assèchement des cours d’eau (et un accès à l’eau potable insuffisant) ;</li> <li>- cette dégradation menace la durabilité des systèmes de production des familles d’agriculteurs ;</li> <li>- cette dégradation hydrique et terrestre renforce le processus de désertification (PROTOS (b)).</li> </ul>
<b>Vétérinaires sans Frontières (VSF)</b>	Le projet mentionne l’année de sécheresse et l’invasion de criquets pèlerins en 2004. Cet état d’urgence a incité la création d’un dossier sécurité alimentaire : les banques céréalières ont été renforcées. Néanmoins, le stock alimentaire reste souvent insuffisant par rapport aux besoins de la population (VSF (b)).

**Tableau 6 : Les moyens d'action envisagés dans les projets envoyés par les ONG belges**

<b>ONG belges</b>	<b>Moyens d'action envisagés</b>
<b>Aquadev</b>	<p>Afin d'améliorer les conditions de vie des populations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appui au processus de décentralisation et renforcement des organisations à la base ;</li> <li>- suivi et conseil dans la gestion des infrastructures ;</li> <li>- amélioration de la gestion des ressources naturelles : protection et aménagement des terres (cordons pierreux, demi-lunes, brise-vent, etc.), implication des populations dans la sécurisation foncière (gestion et prévention des conflits fonciers et balisage de couloirs de passage et d'aires de pâturage pour le bétail), formations aux techniques et sensibilisation à l'environnement ;</li> <li>- amélioration de l'exploitation des potentialités agropastorales : amélioration des techniques d'intensification des productions agricoles, amélioration de la productivité des systèmes d'élevage, diversification des productions, meilleure conservation, gestion et commercialisation des produits locaux, appui à la mise en place de banques céréalières ;</li> <li>- amélioration de la couverture des besoins en eau potable : réalisation de nouveaux points d'eau, réhabilitation d'anciens points d'eau, renforcement des capacités de maintenance et de gestion des points d'eau modernes ;</li> <li>- amélioration des conditions sanito-nutritionnelles (prévention par la sensibilisation aux effets équilibrants et protecteurs d'une alimentation variée, vulgarisation sur les cultures diversifiées et de contre-saison) ;</li> <li>- diversification et augmentation des revenus des populations par le biais de la microfinance (création de mutuelles) ;</li> </ul> <p>Ces actions doivent répondre à des besoins identifiés par les populations et doivent se faire avec son implication et sa participation.</p> <p>L'intégration des femmes et des minorités doit être mise en œuvre à tous les niveaux.</p> <p>La sensibilisation est considérée comme un volet transversal pour toute action.</p> <p>Par ces actions et sa vision holistique, Aquadev contribue à la lutte contre la pauvreté (AQUADEV (b)).</p>
<b>Broederlijk Delen (BD)</b>	<p>Dans le but d'accroître la production agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'augmentation des superficies cultivables à travers l'amélioration de la fertilité des sols ;</li> <li>- la reconstitution et la protection du couvert végétal ;</li> <li>- le renforcement des capacités opérationnelles ;</li> <li>- les actions de restauration des sols, de conservation des eaux, de protection de l'environnement : lutte contre la désertification, lutte contre la dégradation des sols, lutte contre l'insécurité alimentaire, par le biais de solutions biophysiques, notamment : les reboisements, la végétalisation, la confection et l'utilisation de foyers améliorés, le parcage des animaux dans des enclos, l'augmentation des points d'eau, la recherche de semences adaptées, le renforcement de greniers de sécurité, etc. ;</li> </ul> <p>Ces actions se réalisent en partenariat avec une organisation paysanne (BD (b)).</p>
<b>Défi Belgique Afrique (DBA) – Action Micro Barrage (AMB)</b>	<p>Par l'installation de micro-barrages, l'ONG partenaire Action Microbarrage (AMB) vise à assurer des réserves d'eau, à augmenter le rendement des cultures, et à diminuer le phénomène de désertification. La plantation d'arbres autour du micro-barrage est également organisée afin de renforcer les effets de retenue d'eau</p>



	<p>Les villageois sont formés à l'entretien et la mise en valeur des micro-barrages  Les projets acceptés par DBA et AMB partent d'une demande local.  Les villageois s'engagent à payer une partie des frais et AMB à fournir un appui technique et logistique (DBA (a)).</p>
<b>Iles de Paix (IdP)</b>	<p>Dans un objectif de dynamisation de l'économie rurale et de renforcement des capacités locales par le partenariat avec les communautés locales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la canalisation d'une dynamique endogène et autonome, cohérence, autoévaluation, participation multi-acteurs ;</li> <li>- l'appropriation du projet par les bénéficiaires, réflexion, concertation, responsabilisation ;</li> <li>- le respect de la bonne gouvernance ;</li> <li>- les formations techniques, capitalisation, diffusion et échange des expériences ;</li> <li>- la connaissance de la réalité physique, naturelle, économique, sociale, culturelle, organisationnelle, historique et coutumière de l'Afrique de l'Ouest ;</li> <li>- le plaidoyer : réflexions sur les pratiques du système de l'aide ;</li> <li>- les investissements productifs : aménagements de bas-fonds, mise en valeur du capital, etc. ;</li> <li>- la prise en compte de l'environnement dans ses dimensions physiques, économiques, sociales et institutionnelles.</li> </ul> <p>Les projets sont identifiés sur base de la demande des populations. La communauté doit pouvoir mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières suffisantes et appropriées (IdP (b)).</p>
<b>Oxfam Solidarité</b>	<p>Afin d'assurer la sécurité alimentaire par le biais de projets de Conservation des Eaux et des Sols (CES), la Gestion des Ressources Naturelles et Alimentaires (GRNA) et la souveraineté alimentaire à travers le renforcement des Organisations Paysannes (OP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'amélioration les relations entre les OP ;</li> <li>- la minimisation des importations régionales de céréales ;</li> <li>- la maîtrise des techniques CES, GRNA et d'Agroforesterie (AGF) par les OP ;</li> <li>- le renforcement des capacités de prévision, suivi-évaluation des OP dans le domaine de GRNA ;</li> <li>- le renforcement des capacités organisationnelles et foncières des OP ;</li> <li>- l'élaboration d'activités de CES : lutte anti-érosive (diguettes, digues filtrantes, traitement de ravines), agrandissement et creusement de boulis (mares), récupération des terres dégradées grâce aux tapis herbacés et la technique de végétalisation, promotion du zaï, production de fumure organique, reboisement, formations et visites-échanges. De plus, les OP élaborent d'autres activités, telles que les bosquets villageois, les foyers améliorés, etc., recherche de financement, activités liées aux crédits, appui aux Banques de céréales, hydraulique villageoise ;</li> <li>- l'aide à l'acquisition de matériel (brouettes, pioches, pelles, etc, niveau à eau, sacs de ciments, etc.) ;</li> <li>- la réalisation d'études d'impact et d'ateliers de capitalisation sur les thèmes tels que le CES, ou des techniques telles le zaï ;</li> <li>- les activités de plaidoyer (sur un barrage, sur la décentralisation) ;</li> <li>- les formations techniques et formations au niveau organisationnel et institutionnel (CES-AGF, épargne crédit, gestion financière des OP) ;</li> <li>- la prise en compte des particularités socio-culturelles des populations bénéficiaires ;</li> </ul>

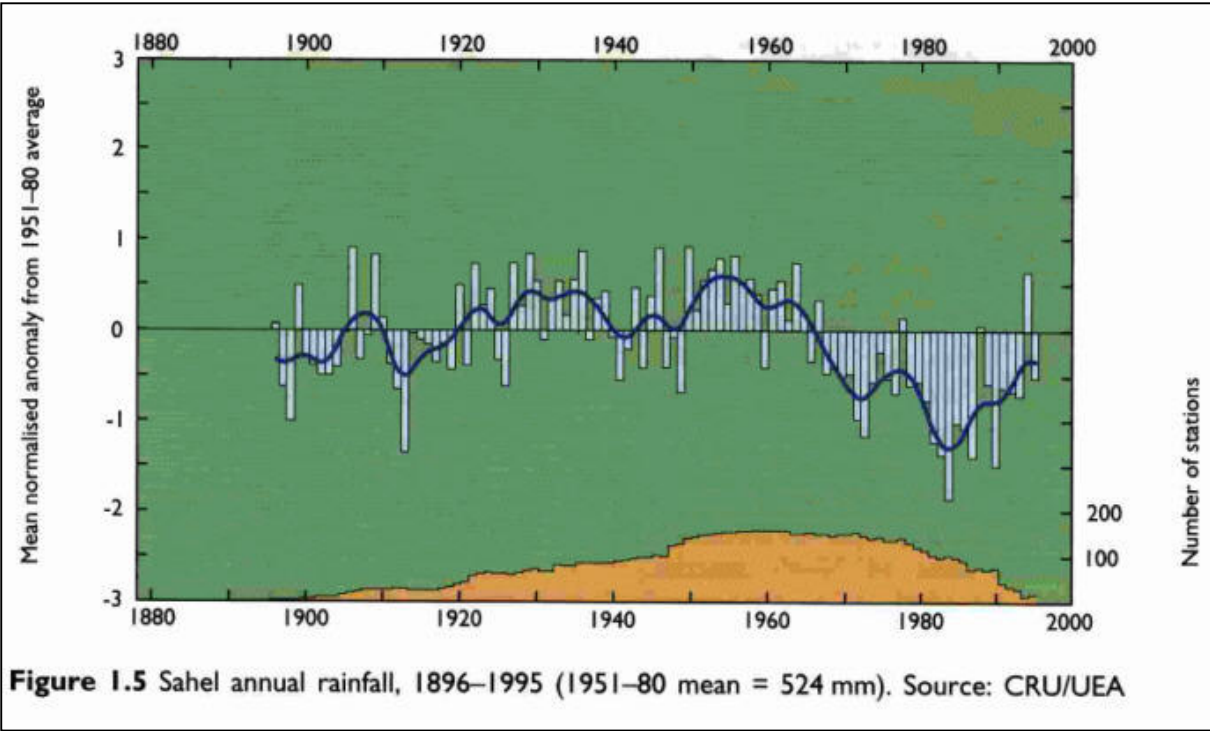
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en œuvre la plus locale possible ;</li> <li>- l'utilisation de techniques qui ont fait preuve.</li> </ul> <p>Les organisations paysannes sont des partenaires à part entière (OXFAM SOLIDARITE (b)).</p>
<b>Protos - CISV</b>	<p>Dans l'objectif général de la construction d'un barrage et d'un périmètre irrigué en aval :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des travaux de conservation et de récupération des sols : lutte contre l'érosion (diguettes, digues filtrantes, traitement des ravines), construction et réparation de puits ou forage d'eau potable ;</li> <li>- des actions de reboisement autour du barrage ;</li> <li>- un appui technique à la production agricole ;</li> <li>- l'amélioration des conditions de pâturage du bétail par la création de points d'abreuvement ;</li> <li>- la mise en place d'un système de microfinance (appui aux caisses villageoises existantes, mise en place d'un volet crédit et d'un fonds de roulement) afin de permettre la durabilité du projet ;</li> <li>- l'appui à la structuration du monde rural (appui matériel, responsabilisation, formations techniques et économiques) ;</li> <li>- le renforcement des capacités des organisations paysannes et des groupements féminins ;</li> <li>- l'appui à l'élaboration d'un plan stratégique qui responsabilise les OP ;</li> </ul> <p>L'implication et la participation totale des populations bénéficiaires sont nécessaires (PROTOS (b)).</p>
<b>Vétérinaires sans Frontières (VSF)</b>	<p>Dans l'intention d'améliorer les productions du cheptel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place d'un réseau de santé animale de base, avec la participation de la population rurale et de médecins vétérinaires privés ;</li> <li>- la réalisation d'actions d'amélioration de la sécurité alimentaire par les ménages d'agroéleveurs (produits issus de l'élevage, banques céréalières) ;</li> <li>- l'élaboration, auprès des femmes, d'activités génératrices de revenus liées à l'élevage ;</li> <li>- la diffusion et la capitalisation des expériences du projet ;</li> <li>- la vulgarisation des techniques et la sensibilisation des éleveurs à l'amélioration de techniques ;</li> <li>- l'appui à la mise en œuvre d'un service vétérinaire privé de proximité ;</li> <li>- le renforcement des capacités des éleveurs et de leurs associations en vue d'améliorer les pratiques d'élevage et donc la productivité des troupeaux ;</li> </ul> <p>Le projet utilise l'approche participative et cherche à renforcer les compétences locales (VSF (b)).</p>

**Tableau 7 : Les impacts escomptés suite à la mise en œuvre des projets des ONG belges**

<b>ONG belges</b>	<b>Impacts attendus suite à la mise en œuvre des projets</b>
<b>Aquadev</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'amélioration des conditions de vie des populations ;</li> <li>- le renforcement des capacités communautaires et du processus de décentralisation;</li> <li>- l'intégration des aspects socioculturels à travers une approche participative ;</li> <li>- la viabilité financière (AQUADEV (b)).</li> </ul>
<b>Broederlijk Delen (BD)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation d'aménagements;</li> <li>- l'accroissement de la fertilité des sols ;</li> <li>- l'intensification de la production agricole ;</li> <li>- l'amélioration de la sécurité alimentaire ;</li> <li>- l'amélioration des conditions de vie des membres de l'OP et de la population ;</li> <li>- le renforcement de l'autofinancement de l'OP et de la population (BD (b)).</li> </ul>
<b>Défi Belgique Afrique – Action Micro-Barrage</b>	<p>Le rendement des cultures traditionnelles est amélioré par l'enrichissement de la terre et l'apport d'eau. Les alentours du micro-barrage sont aménagés afin d'optimiser la construction. On y développe de nouvelles terres cultivables (cultures maraîchères et arbres fruitiers), un périmètre rizicole, un système d'irrigation et la plantation d'arbres. On peut également y construire plusieurs puits, de sorte que les villageois puissent avoir un accès aisé à l'eau (domestique ou pour le bétail), même pendant la saison sèche. La pêche est possible pendant quelques mois (DBA (a)).</p>
<b>Iles de Paix (IdP)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la dynamisation de l'économie rurale ;</li> <li>- le renforcement des capacités locales (IdP (b)).</li> </ul>
<b>Oxfam Slodarité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'augmentation du niveau de vie des communautés rurales pratiquant une agriculture familiale (afin de générer des revenus qui permettront, par la suite, la conservation et la transformation des récoltes) ;</li> <li>- le renforcement de la cohésion sociale car les groupements paysans sont mieux organisés ;</li> <li>- la réduction de l'exode rural ;</li> <li>- l'amélioration de la situation alimentaire (ration alimentaire plus équilibrée, production et les stocks en augmentation) ;</li> <li>- l'augmentation des revenus, provenant de l'agriculture et de l'élevage, par les ménages paysans ;</li> <li>- l'amélioration du fonctionnement des organisations paysannes ;</li> <li>- l'augmentation de la capacité productive des sols, amélioration du couvert végétal, remontée de la nappe phréatique ;</li> <li>- l'amélioration de la condition féminine en milieu rural.</li> </ul> <p>Néanmoins, même si le projet est durable sur le plan social, culturel, institutionnel et financier, le contexte réglementaire actuel ne permet pas d'apprécier sa durabilité politique (OXFAM SOLIDARITE (b)).</p>
<b>Protos - CISV</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'amélioration de la sécurité alimentaire de façon durable ;</li> <li>- la diminution de l'érosion physique et de la désertification ;</li> </ul>

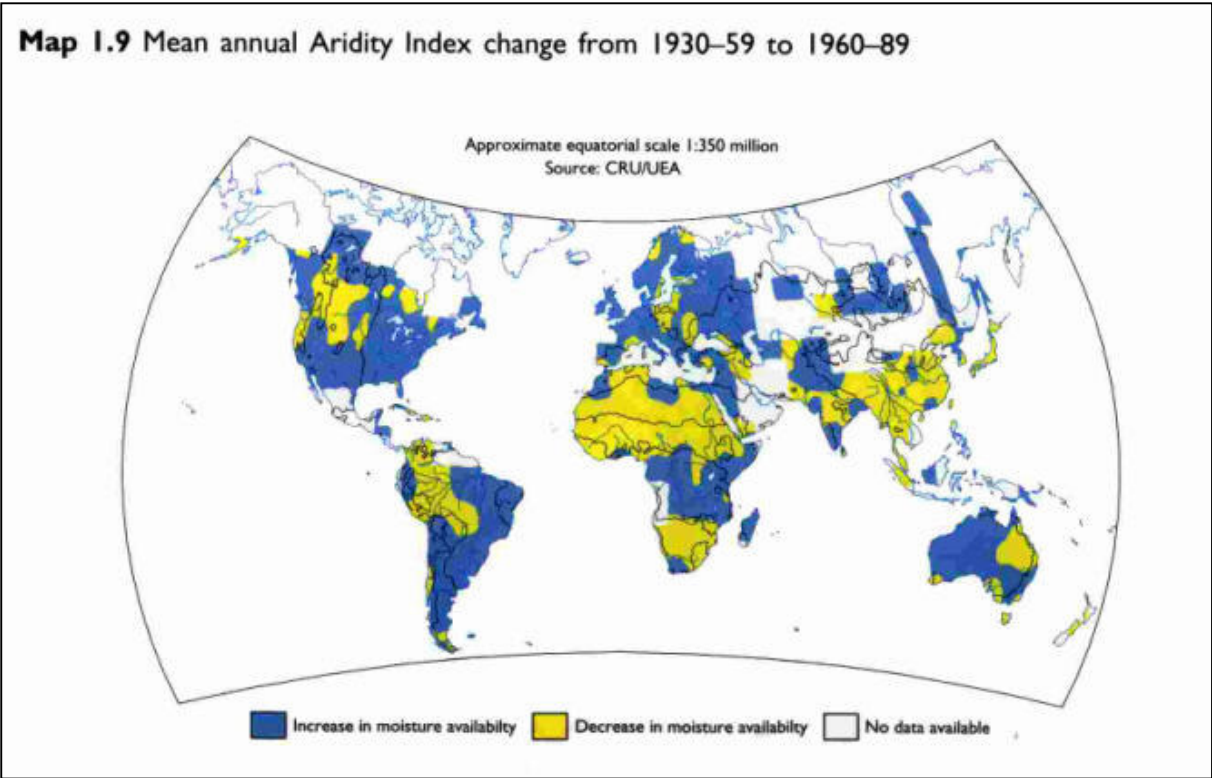
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'augmentation la production et la productivité agricole ;</li> <li>- l'augmentation de la disponibilité en eau pour l'utilisation domestique et agricole ;</li> <li>- l'allègement des tâches des femmes et investissement du temps gagné dans le développement dans la gestion des ressources ;</li> <li>- l'amélioration des capacités techniques, organisationnelles et de gestion des groupements ;</li> <li>- A long terme : la pérennisation d'autres activités, telles que CES-AGF, et la définition d'une nouvelle gestion du territoire basée sur le bassin versant, ainsi que la définition d'un nouveau mode d'exploitation des terres autour du barrage (PROTOS (b)).</li> </ul>
<b>Vétérinaires sans Frontières (VSF)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les productions d'élevage : la vaccination permet de diminuer le taux de mortalité du cheptel et donc d'augmenter sa productivité. En revanche, l'incidence sur les productions de viande et de lait par animal prendra beaucoup plus de temps pour obtenir des augmentations significatives.</li> <li>- les actions menées dans le domaine de l'élevage améliorent la sécurité alimentaire des ménages. De plus, l'appui à la bonne gestion de banques céréalères agit sur la sécurité alimentaire de plusieurs milliers de pasteurs frappés par la sécheresse en 2004.</li> <li>- l'implication des femmes s'accroîtra au fil du temps et de leur responsabilisation. C'est un processus lent, difficile et long pour des individus qui pour la plupart ne sont jamais allés à l'école et n'ont jamais reçu de formation.</li> <li>- le renforcement des capacités des différents acteurs de l'élevage a permis de former des professionnels de la santé animale, des intermédiaires non-qualifiés et de simples éleveurs locaux. Cette action comprend également des appuis en matériels (VSF (b)).</li> </ul>

**Figure 3 : La pluviométrie annuelle au Sahel**





**Carte 1 : L'Indice d'Aridité (IA)**







**Carte 2 : Les zones d'aridité dans le monde**

